Parlement européen
2024-2029

Commission des pétitions

2026/2072(INI)

14.7.2026

AMENDEMENTS
1 - 246

Projet de rapport
Nils Ušakovs
(PE789.172v01-00)

Délibérations de la commission des pétitions en 2025
(2026/2072(INI))

AM_Com_NonLegReport

Amendement 1
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le nombre de pétitions reste modeste par rapport à la population totale de l'Union, prouvant que des efforts doivent encore être consentis pour sensibiliser les citoyens au droit de pétition et à l'utilité que peuvent avoir les pétitions pour attirer l'attention des institutions et des États membres sur les questions qui les touchent et les concernent directement; que les citoyens, en exerçant leur droit de pétition, attendent des institutions de l'Union qu'elles apportent une valeur ajoutée en trouvant une solution à leurs problèmes; que ce droit de pétition doit également promouvoir des principes fondamentaux tels que la bonne administration des institutions européennes, la liberté d'expression ou le respect de l'expression démocratique;	D. considérant que le nombre de pétitions reste modeste par rapport à la population totale de l'Union, prouvant que des efforts doivent encore être consentis pour sensibiliser les citoyens au droit de pétition et à l'utilité que peuvent avoir les pétitions pour attirer l'attention des institutions et des États membres sur les questions qui les touchent et les concernent directement; que les citoyens, en exerçant leur droit de pétition, attendent des institutions de l'Union qu'elles apportent une valeur ajoutée en trouvant une solution à leurs problèmes; que ce droit de pétition doit également promouvoir des principes fondamentaux tels que la bonne administration des institutions européennes, la liberté d'expression ou le respect de l'expression démocratique; ***que l'augmentation du nombre de pétitions dans certains États membres doit également s'analyser comme un signe de défiance des citoyens à l'égard des mécanismes nationaux de recours, en particulier lorsque les pétitions portent sur la justice, les droits fondamentaux, la transparence, la protection civile, la migration, la corruption ou des cas présumés de mauvaise administration publique;***

Or. es

Amendement 2
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le nombre de pétitions reste modeste par rapport à la population totale de l'Union***, prouvant que des efforts doivent encore être consentis pour sensibiliser les citoyens au droit de pétition et à l'utilité que peuvent avoir*** les pétitions ***pour attirer l'attention des*** institutions et ***des*** États membres ***sur les questions qui les touchent et les concernent directement***; que ***les citoyens, en exerçant leur droit de pétition, attendent des institutions de l'Union qu'elles apportent une valeur ajoutée en trouvant une solution à leurs problèmes; que ce*** droit de pétition ***doit également promouvoir des principes*** fondamentaux ***tels que la bonne administration des institutions européennes, la liberté d'expression ou le respect de l'expression démocratique***;	D. considérant que le nombre de pétitions reste modeste par rapport à la population totale de l'Union***; que*** les pétitions ***constituent l'un des outils permettant aux citoyens de soulever des questions qui concernent directement les*** institutions ***de l'Union*** et ***les*** États membres; que ***le*** droit de pétition ***fait partie des droits*** fondamentaux ***des citoyens de l'Union consacrés par les traités et que son exercice effectif contribue à la transparence, à la participation des citoyens et au fonctionnement démocratique de l'Union***;

Or. sk

Amendement 3
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le nombre de pétitions reste modeste par rapport à la population totale de l'Union, prouvant que des efforts doivent encore être consentis pour sensibiliser les citoyens au droit de pétition et à l'utilité que peuvent avoir les pétitions ***pour attirer l'attention des*** institutions et ***des*** États membres sur les questions qui les touchent et les concernent directement; que les citoyens, en exerçant leur droit de pétition, attendent des institutions de l'Union qu'elles apportent une valeur ajoutée en ***trouvant une***	D. considérant que le nombre de pétitions reste modeste par rapport à la population totale de l'Union, prouvant que des efforts doivent encore être consentis pour sensibiliser les citoyens au droit de pétition et à l'utilité que peuvent avoir les pétitions ***comme pont entre les*** institutions et ***les*** États membres sur les questions qui les touchent et les concernent directement; que les citoyens, en exerçant leur droit de pétition, attendent des institutions de l'Union qu'elles apportent une valeur ajoutée en ***examinant les préoccupations***

solution à ***leurs problèmes***; que ce droit de pétition doit également promouvoir des principes fondamentaux tels que la bonne administration des institutions européennes, la liberté d'expression ou le respect de l'expression démocratique;

des pétitionnaires, en facilitant l'apport de réponses à ***celles-ci et en promouvant un suivi effectif dans le cadre des compétences de l'Union***; que ce droit de pétition doit également promouvoir des principes fondamentaux tels que la bonne administration des institutions européennes, la liberté d'expression ou le respect de l'expression démocratique;

Or. es

Amendement 4
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution	*Amendement*
D. considérant que le nombre de pétitions reste modeste par rapport à la population totale de l'Union, prouvant que des efforts doivent encore être consentis pour sensibiliser les citoyens au droit de pétition et à l'utilité que peuvent avoir les pétitions pour attirer l'attention des institutions et des États membres sur les questions qui les touchent et les concernent directement; que les citoyens, en exerçant leur droit de pétition, attendent des institutions de l'Union qu'elles apportent une valeur ajoutée en trouvant une solution à leurs problèmes; que ***ce*** droit de pétition ***doit également promouvoir des principes fondamentaux tels que la bonne administration des*** institutions ***européennes, la liberté d'expression ou le respect de l'expression démocratique***;	D. considérant que le nombre de pétitions reste modeste par rapport à la population totale de l'Union, prouvant que des efforts doivent encore être consentis pour sensibiliser les citoyens au droit de pétition et à l'utilité que peuvent avoir les pétitions pour attirer l'attention des institutions et des États membres sur les questions qui les touchent et les concernent directement; que les citoyens, en exerçant leur droit de pétition, attendent des institutions de l'Union qu'elles apportent une valeur ajoutée en trouvant une solution à leurs problèmes; que ***le*** droit de pétition ***est un instrument essentiel permettant aux citoyens de demander des comptes aux*** institutions de l'Union***, y compris en ce qui concerne l'utilisation transparente des fonds de l'Union***;

Or. en

Amendement 5
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	D bis. considérant que le nombre élevé de pétitions concernant l'Espagne reflète les préoccupations persistantes concernant l'application du droit de l'Union et la protection des droits des citoyens; que les autorités nationales compétentes devraient coopérer pleinement avec la commission des pétitions et participer activement à ses travaux;

Or. en

Amendement 6
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que, conformément aux critères de recevabilité des pétitions définis à l'article 227 du traité FUE et à l'article 232, paragraphe 1, du règlement intérieur du Parlement, une pétition doit être présentée par un citoyen de l'Union ou une personne physique ou morale, à titre individuel ou en association avec d'autres, qui réside ou a son siège social dans un État membre sur un sujet relevant des domaines d'action de l'Union et qui le concerne directement;	E. considérant que, conformément aux critères de recevabilité des pétitions définis à l'article 227 du traité FUE et à l'article 232, paragraphe 1, du règlement intérieur du Parlement, une pétition doit être présentée par un citoyen de l'Union ou une personne physique ou morale, à titre individuel ou en association avec d'autres, qui réside ou a son siège social dans un État membre sur un sujet relevant des domaines d'action de l'Union et qui le concerne directement***, cette dernière condition faisant l'objet d'une interprétation très large***;

Or. en

Amendement 7
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution	*Amendement*
E. considérant que, conformément aux critères de recevabilité des pétitions définis à l'article 227 du traité FUE et à l'article 232, paragraphe 1, du règlement intérieur du Parlement, une pétition doit être présentée par un citoyen de l'Union ou une personne physique ou morale, à titre individuel ou en association avec d'autres, qui réside ou a son siège social dans un État membre sur un sujet relevant des domaines d'action de l'Union ***et qui le concerne directement***;	E. considérant que, conformément aux critères de recevabilité des pétitions définis à l'article 227 du traité FUE et à l'article 232, paragraphe 1, du règlement intérieur du Parlement, une pétition doit être présentée par un citoyen de l'Union ou une personne physique ou morale, à titre individuel ou en association avec d'autres, qui réside ou a son siège social dans un État membre sur un sujet relevant des domaines d'action de l'Union;

Or. es

Amendement 8
Valentina Palmisano

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que, sur les pétitions présentées en 2025, 1 073 ont été déclarées non recevables et 38 ont été retirées; que la proportion de pétitions non recevables en 2025 est restée relativement élevée (36,12 %), bien qu'inférieure à celle de 2024 (40,25 %); qu'il convient donc de redoubler d'efforts pour permettre aux citoyens de mieux comprendre le champ d'application des compétences de l'Union européenne;	F. considérant que, sur les pétitions présentées en 2025, 1 073 ont été déclarées non recevables et 38 ont été retirées; que la proportion de pétitions non recevables en 2025 est restée relativement élevée (36,12 %), bien qu'inférieure à celle de 2024 (40,25 %); qu'il convient donc de redoubler d'efforts pour permettre aux citoyens de mieux comprendre le champ d'application des compétences de l'Union européenne; ***qu'il convient donc de redoubler d'efforts pour permettre aux citoyens de mieux comprendre le champ d'application des compétences de l'Union européenne; que de nombreuses pétitions ont été clôturées directement dans le document de synthèse, qui est un acte administratif, mais ne contient aucune motivation; que ces pétitions n'ont jamais***

eu la possibilité d'être entendues en commission après avoir été déclarées recevables;

Or. en

Amendement 9
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que, sur les pétitions présentées en 2025, 1 073 ont été déclarées non recevables et 38 ont été retirées; que la proportion de pétitions non recevables en 2025 est restée relativement élevée (36,12 %), bien qu'inférieure à celle de 2024 (40,25 %); qu'il convient donc de redoubler d'efforts pour permettre aux citoyens de mieux comprendre le champ d'application des compétences de l'Union européenne;	F. considérant que, sur les pétitions présentées en 2025, 1 073 ont été déclarées non recevables et 38 ont été retirées; que la proportion de pétitions non recevables en 2025 est restée relativement élevée (36,12 %), bien qu'inférieure à celle de 2024 (40,25 %); qu'il convient donc de redoubler d'efforts pour permettre aux citoyens de mieux comprendre le champ d'application des compétences de l'Union européenne ***et de cette commission, en particulier en ce qui concerne les critères qui déterminent la recevabilité des pétitions***;

Or. es

Amendement 10
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution	*Amendement*
F. considérant que, sur les pétitions présentées en 2025, 1 073 ont été déclarées non recevables et 38 ont été retirées; que la proportion de pétitions non recevables en 2025 est restée relativement élevée (36,12 %), bien qu'inférieure à celle	F. considérant que, sur les pétitions présentées en 2025, 1 073 ont été déclarées non recevables et 38 ont été retirées; que la proportion de pétitions non recevables en 2025 est restée relativement élevée (36,12 %), bien qu'inférieure à celle

de 2024 (40,25 %); ***qu'il convient donc de redoubler d'efforts pour permettre aux citoyens de mieux comprendre le champ d'application des compétences*** de l'Union européenne;	de 2024 (40,25 %); ***que les chiffres susmentionnés montrent l'importance de fournir aux citoyens des informations claires et compréhensibles sur les conditions de recevabilité des pétitions et sur les domaines relevant des domaines d'activité*** de l'Union européenne;

Or. sk

Amendement 11
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le droit de pétition auprès du Parlement est un droit fondamental des citoyens et des résidents de l'Union européenne, qui leur permet de s'adresser directement au Parlement dans un esprit d'ouverture, de démocratie et de transparence; que les pétitions constituent un outil important pour renforcer la participation démocratique, la responsabilité et le dialogue entre les citoyens et les institutions de l'Union;	G. considérant que le droit de pétition auprès du Parlement est un droit fondamental des citoyens et des résidents de l'Union européenne, qui leur permet de s'adresser directement au Parlement dans un esprit d'ouverture, de démocratie et de transparence; que les pétitions constituent un outil important pour renforcer la participation démocratique, la responsabilité et le dialogue entre les citoyens et les institutions de l'Union; ***que ce droit ne doit pas être limité de facto par les équilibres internes entre groupes politiques et que tous les citoyens de l'Union doivent pouvoir se sentir représentés devant la commission des pétitions, y compris ceux dont les représentants élus n'appartiennent à aucun groupe politique;***

Or. es

Amendement 12
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution	*Amendement*
G. considérant que le droit de pétition auprès du Parlement est un droit fondamental des citoyens et des résidents de l'Union européenne, qui leur permet de s'adresser directement au Parlement dans un esprit d'ouverture, de démocratie et de transparence; que les pétitions constituent un outil important pour renforcer ***la participation démocratique,*** la responsabilité ***et*** le dialogue entre les citoyens et les institutions de l'Union;	G. considérant que le droit de pétition auprès du Parlement est un droit fondamental des citoyens et des résidents de l'Union européenne, qui leur permet de s'adresser directement au Parlement dans un esprit d'ouverture, de démocratie et de transparence; que les pétitions constituent un outil important pour renforcer la responsabilité***, favoriser*** le dialogue entre les citoyens et les institutions de l'Union ***et permettre aux citoyens de faire part de leurs préoccupations concernant l'application et le respect du droit de l'Union, contribuant ainsi à la bonne gouvernance et à un contrôle parlementaire éclairé***;
	Or. en

Amendement 13
Diego Solier

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	G bis. considérant que la commission des pétitions, par l'examen de pétitions individuelles, donne un aperçu unique de l'incidence pratique de la législation de l'Union sur la vie quotidienne des citoyens; que les travaux de la commission mettent souvent en lumière les conséquences d'une réglementation de l'Union trop complexe ou disproportionnée sur les citoyens, les petites entreprises et les communautés locales;
	Or. en

Amendement 14
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que le Parlement est depuis longtemps à l'avant-garde du développement de la procédure de pétition à l'échelle internationale et continue d'appliquer ce système de pétition parmi les plus ouverts et les plus transparents en Europe; que le portail en ligne des pétitions joue un rôle central pour faciliter l'accès des citoyens à la procédure de pétition; qu'en 2025, des améliorations ont été constatées au niveau de la fonction de recherche du portail en ligne des pétitions; que ces avancées technologiques sont susceptibles de permettre un traitement et une analyse plus performants des pétitions et d'améliorer la convivialité du système de pétition par rapport aux fonctionnalités actuelles; que les travaux se poursuivent dans ce domaine, en vue d'assurer à l'avenir le développement responsable et structuré de ces outils, dans le plein respect de la transparence, de la protection des données et du cadre institutionnel de l'Union;	H. considérant que le Parlement est depuis longtemps à l'avant-garde du développement de la procédure de pétition à l'échelle internationale et continue d'appliquer ce système de pétition parmi les plus ouverts et les plus transparents en Europe; que le portail en ligne des pétitions joue un rôle central pour faciliter l'accès des citoyens à la procédure de pétition; qu'en 2025, des améliorations ont été constatées au niveau de la fonction de recherche du portail en ligne des pétitions; que ces avancées technologiques sont susceptibles de permettre un traitement et une analyse plus performants des pétitions et d'améliorer la convivialité du système de pétition par rapport aux fonctionnalités actuelles; que les travaux se poursuivent dans ce domaine, en vue d'assurer à l'avenir le développement responsable et structuré de ces outils, dans le plein respect de la transparence, de la protection des données et du cadre institutionnel de l'Union; ***que les évolutions technologiques, y compris les outils d'intelligence artificielle, peuvent faciliter le travail administratif, mais ne devraient jamais remplacer l'évaluation politique ou le contrôle humain lors de l'examen des pétitions présentées par les citoyens;***

Or. en

Amendement 15
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que le Parlement est depuis longtemps à l'avant-garde du développement de la procédure de pétition à l'échelle internationale et continue d'appliquer ***ce*** système de pétition ***parmi les*** plus ***ouverts*** et ***les*** plus ***transparents*** en Europe; que le portail en ligne des pétitions joue un rôle central pour faciliter l'accès des citoyens à la procédure de pétition; ***qu'en*** 2025, des améliorations ont été constatées au niveau de la fonction de recherche du portail en ligne des pétitions; que ces avancées technologiques sont susceptibles de permettre un traitement et une analyse plus performants des pétitions et d'améliorer la convivialité du système de pétition par rapport aux fonctionnalités actuelles; que les travaux se poursuivent dans ce domaine, en vue d'assurer à l'avenir le développement responsable et structuré de ces outils, dans le plein respect de la transparence, de la protection des données et du cadre institutionnel de l'Union;	H. considérant que le Parlement est depuis longtemps à l'avant-garde du développement de la procédure de pétition à l'échelle internationale et continue d'appliquer ***le*** système de pétition ***le*** plus ***ouvert*** et ***le*** plus ***transparent*** en Europe; que le portail en ligne des pétitions joue un rôle central pour faciliter l'accès des citoyens à la procédure de pétition; ***que des progrès ont été accomplis pour améliorer l'utilisation et l'accessibilité de la plateforme en ligne des pétitions, puisqu'en*** 2025, des améliorations ont été constatées au niveau de la fonction de recherche du portail en ligne des pétitions; que ces avancées technologiques sont susceptibles de permettre un traitement et une analyse plus performants des pétitions et d'améliorer la convivialité du système de pétition par rapport aux fonctionnalités actuelles; que les travaux se poursuivent dans ce domaine, en vue d'assurer à l'avenir le développement responsable et structuré de ces outils, dans le plein respect de la transparence, de la protection des données et du cadre institutionnel de l'Union;

Or. es

Amendement 16
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution	*Amendement*
H. considérant que le Parlement ***est*** depuis longtemps ***à l'avant-garde du développement de*** la procédure de pétition ***à l'échelle internationale et continue d'appliquer ce système*** de pétition ***parmi les plus ouverts et les plus transparents en Europe***; que le portail en ligne des	H. considérant que le Parlement ***développe*** depuis longtemps la procédure de pétition ***afin de permettre aux citoyens d'exercer plus facilement leur droit*** de pétition; que le portail en ligne des pétitions joue un rôle ***important*** pour faciliter l'accès des citoyens à la procédure

pétitions joue un rôle ***central*** pour faciliter l'accès des citoyens à la procédure de pétition; qu'en 2025, ***des*** améliorations ont été ***constatées au niveau de*** la fonction de recherche du portail en ligne des pétitions; que ces avancées technologiques ***sont susceptibles de permettre*** un traitement et une analyse plus performants des pétitions ***et d'améliorer la convivialité du*** système de pétition ***par rapport aux fonctionnalités actuelles***; que les travaux se poursuivent dans ce domaine, en vue d'assurer à l'avenir le développement responsable et structuré de ces outils, dans le plein respect de la transparence, de la protection des données et du cadre institutionnel de l'Union;

de pétition; qu'en 2025, ***de nouvelles*** améliorations ***techniques*** ont été ***apportées à*** la fonction de recherche du portail en ligne des pétitions; que ces avancées technologiques ***peuvent contribuer à*** un traitement et ***à*** une analyse plus performants des pétitions***, ainsi qu'à une amélioration de l'accès des utilisateurs au*** système de pétition; que les travaux se poursuivent dans ce domaine, en vue d'assurer à l'avenir le développement responsable et structuré de ces outils, dans le plein respect de la transparence, de la protection des données et du cadre institutionnel de l'Union;

Or. sk

Amendement 17
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant qu'en 2025, 88 % des pétitions ont été déposées via le portail en ligne des pétitions du Parlement, contre 82,3 % en 2024, ce qui confirme que ce portail est ***de loin*** le canal le plus utilisé pour le dépôt de pétitions; que le portail en ligne des pétitions assure la publication automatique d'informations relatives à l'enregistrement et à l'évolution du statut des pétitions, ainsi que la mise à disposition de données supplémentaires pertinentes, telles que le pays d'origine et la classification thématique, accompagnées de résumés disponibles dans les 24 langues officielles de l'Union; qu'en 2025, ***toutes*** les pétitions ont été ***systématiquement préparées,*** traitées et publiées ***dans les délais,*** dans les jours qui ont suivi leur adoption***, garantissant ainsi au public un***	I. considérant qu'en 2025, 88 % des pétitions ont été déposées via le portail en ligne des pétitions du Parlement, contre 82,3 % en 2024, ce qui confirme que ce portail est le canal le plus utilisé pour le dépôt de pétitions; que le portail en ligne des pétitions assure la publication automatique d'informations relatives à l'enregistrement et à l'évolution du statut des pétitions, ainsi que la mise à disposition de données supplémentaires pertinentes, telles que le pays d'origine et la classification thématique, accompagnées de résumés disponibles dans les 24 langues officielles de l'Union; qu'en 2025, les pétitions ont été traitées et publiées dans les jours qui ont suivi leur adoption; que les demandes, tant internes qu'externes, concernant l'utilisation, le fonctionnement

accès rapide aux informations pertinentes; que ***toutes*** les demandes ***d'assistance***, tant internes qu'externes, concernant l'utilisation, le fonctionnement et le contenu du portail en ligne des pétitions ont été traitées ***efficacement et sans délai,*** dans toutes les langues officielles de l'Union***, garantissant ainsi un niveau élevé d'accessibilité et d'assistance aux utilisateurs***;

et le contenu du portail en ligne des pétitions ont été traitées dans toutes les langues officielles de l'Union;

Or. sk

Amendement 18
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution	*Amendement*
I. considérant qu'en 2025, 88 % des pétitions ont été déposées via le portail en ligne des pétitions du Parlement, contre 82,3 % en 2024, ce qui confirme que ce portail est de loin le canal le plus utilisé pour le dépôt de pétitions; que le portail en ligne des pétitions ***assure*** la publication automatique d'informations relatives à l'enregistrement et à l'évolution du statut des pétitions, ainsi que la mise à disposition de données supplémentaires pertinentes, telles que le pays d'origine et la classification thématique, accompagnées de résumés disponibles dans les 24 langues officielles de l'Union; ***qu'en 2025,*** toutes les pétitions ***ont été*** systématiquement préparées, traitées et publiées dans les délais, dans les jours qui ***ont suivi*** leur adoption, garantissant ainsi au public un accès rapide aux informations pertinentes; que toutes les demandes d'assistance, tant internes qu'externes, concernant l'utilisation, le fonctionnement et le contenu du portail en ligne des pétitions ***ont été*** traitées efficacement et sans délai, dans toutes les langues officielles de	I. considérant qu'en 2025, 88 % des pétitions ont été déposées via le portail en ligne des pétitions du Parlement, contre 82,3 % en 2024, ce qui confirme que ce portail est de loin le canal le plus utilisé pour le dépôt de pétitions; que le portail en ligne des pétitions ***devrait assurer*** la publication automatique d'informations relatives à l'enregistrement et à l'évolution du statut des pétitions, ainsi que la mise à disposition de données supplémentaires pertinentes, telles que le pays d'origine et la classification thématique, accompagnées de résumés disponibles dans les 24 langues officielles de l'Union; ***que*** toutes les pétitions ***devraient être*** systématiquement préparées, traitées et publiées dans les délais, dans les jours qui ***suivent*** leur adoption, garantissant ainsi au public un accès rapide aux informations pertinentes; que toutes les demandes d'assistance, tant internes qu'externes, concernant l'utilisation, le fonctionnement et le contenu du portail en ligne des pétitions ***devraient être*** traitées efficacement et sans délai, dans toutes les langues officielles de

l'Union, garantissant ainsi un niveau élevé d'accessibilité et d'assistance aux utilisateurs;	l'Union, garantissant ainsi un niveau élevé d'accessibilité et d'assistance aux utilisateurs;

Or. en

Amendement 19
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant qu'en 2025, les initiatives visant à renforcer le caractère inclusif et l'accessibilité du portail en ligne des pétitions ont été encore intensifiées grâce à ***l'introduction d'options non sexistes, à la révision des modèles de lettres dans toutes les langues officielles de l'Union et à*** la modernisation continue de l'infrastructure technique de la plateforme;	J. considérant qu'en 2025, les initiatives visant à renforcer le caractère inclusif et l'accessibilité du portail en ligne des pétitions ont été encore intensifiées grâce à la modernisation continue de l'infrastructure technique de la plateforme;

Or. es

Amendement 20
Diego Solier

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant qu'en 2025, les initiatives visant à renforcer le caractère inclusif et l'accessibilité du portail en ligne des pétitions ont été encore intensifiées grâce à ***l'introduction d'options non sexistes, à la révision des modèles de lettres dans toutes les langues officielles de l'Union et à*** la modernisation continue de l'infrastructure technique de la plateforme;	J. considérant qu'en 2025, les initiatives visant à renforcer le caractère inclusif et l'accessibilité du portail en ligne des pétitions ont été encore intensifiées grâce à la modernisation continue de l'infrastructure technique de la plateforme***, qui a compris des améliorations de l'expérience utilisateur, de l'accessibilité pour les personnes handicapées et de la fourniture multilingue d'informations***;

Or. en

Amendement 21
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant qu'en 2025, les initiatives visant à renforcer le caractère inclusif et l'accessibilité du portail en ligne des pétitions ont été encore intensifiées grâce à ***l'introduction d'options non sexistes, à la révision des modèles de lettres dans toutes les langues officielles de l'Union et à*** la modernisation continue de l'infrastructure technique de la plateforme;	J. considérant qu'en 2025, les initiatives visant à renforcer le caractère inclusif et l'accessibilité du portail en ligne des pétitions ont été encore intensifiées grâce à la modernisation continue de l'infrastructure technique de la plateforme; ***que les modèles de lettres comprenant un langage non sexiste rendent le travail du secrétariat plus efficace et davantage axé sur les citoyens;***

Or. en

Amendement 22
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant qu'en 2025, les initiatives visant à ***renforcer le caractère inclusif*** et l'accessibilité du portail en ligne des pétitions ont été ***encore intensifiées*** grâce à ***l'introduction d'options non sexistes, à*** la révision des modèles de lettres dans toutes les langues officielles de l'Union et à la modernisation continue de l'infrastructure technique de la plateforme;	J. considérant qu'en 2025, les initiatives visant à ***améliorer la fonctionnalité*** et l'accessibilité du portail en ligne des pétitions ont été ***poursuivies, notamment*** grâce à la révision des modèles de lettres dans toutes les langues officielles de l'Union et à la modernisation continue de l'infrastructure technique de la plateforme ***en vue de mieux servir les citoyens et les entités juridiques***;

Or. pl

Amendement 23
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant qu'en 2025, les initiatives visant à renforcer le caractère inclusif et l'accessibilité du portail en ligne des pétitions ont été encore intensifiées grâce à ***l'introduction d'options non sexistes, à*** la révision des modèles de lettres dans toutes les langues officielles de l'Union et à la modernisation continue de l'infrastructure technique de la plateforme;	J. considérant qu'en 2025, les initiatives visant à renforcer le caractère inclusif et l'accessibilité du portail en ligne des pétitions ont été encore intensifiées grâce à la révision des modèles de lettres dans toutes les langues officielles de l'Union et à la modernisation continue de l'infrastructure technique de la plateforme;

Or. en

Amendement 24
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution	*Amendement*
J. considérant qu'en 2025, ***les initiatives visant à renforcer le caractère inclusif et l'accessibilité*** du portail en ligne des pétitions ***ont été encore intensifiées*** grâce à l'introduction d'options ***non sexistes***, à la révision des modèles de lettres dans toutes les langues officielles de l'Union et à la modernisation ***continue*** de l'infrastructure technique de la plateforme;	J. considérant qu'en 2025, ***le développement et l'amélioration*** du portail en ligne des pétitions ***se sont poursuivis*** grâce à l'introduction d'options ***dans les formulaires destinés aux utilisateurs***, à la révision des modèles de lettres dans toutes les langues officielles de l'Union et à la ***poursuite de la*** modernisation de l'infrastructure technique de la plateforme;

Or. sk

Amendement 25
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que la commission des pétitions souligne l'importance d'une transparence accrue dans le traitement des pétitions, y compris un retour d'information systématique aux pétitionnaires aux étapes clés de la procédure ***et*** des informations plus claires concernant les mesures prises par les institutions de l'Union pour donner suite aux pétitions;	K. considérant que la commission des pétitions souligne l'importance d'une transparence accrue dans le traitement des pétitions, y compris un retour d'information systématique aux pétitionnaires aux étapes clés de la procédure***,*** des informations plus claires concernant les mesures prises par les institutions de l'Union pour donner suite aux pétitions***, et des explications judicieuses lorsque les pétitions sont déclarées non recevables ou sont clôturées***;

Or. en

Amendement 26
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que ***la commission des pétitions souligne l'importance d'une transparence accrue dans le*** traitement ***des*** pétitions***, y compris un retour d'information systématique aux pétitionnaires aux*** étapes ***clés*** de la procédure et ***des informations plus claires concernant*** les mesures prises par les institutions de l'Union pour donner suite aux pétitions;	K. considérant que ***les pétitionnaires ont un intérêt légitime à être informés de l'état d'avancement du*** traitement ***de leurs*** pétitions***; que la fourniture d'informations sur les différentes*** étapes de la procédure et ***sur*** les mesures prises par les institutions de l'Union pour donner suite aux pétitions ***peut contribuer à une meilleure information et à une plus grande prévisibilité du processus de traitement des pétitions***;

Or. sk

Amendement 27
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution

Considérant K

Proposition de résolution	*Amendement*
K. considérant que la ***commission des pétitions souligne l'importance d'une*** transparence ***accrue*** dans le traitement des pétitions, y compris ***un retour d'information systématique*** aux pétitionnaires ***aux étapes clés de la procédure et des informations plus claires concernant les mesures prises par les institutions de l'Union pour donner suite aux pétitions***;	K. considérant que la transparence dans le traitement des pétitions, y compris ***une information claire et adressée en temps utile*** aux pétitionnaires ***sur l'issue et le suivi de leurs pétitions, contribue à renforcer la confiance des citoyens dans la procédure des pétitions***;

Or. en

Amendement 28
Valentina Palmisano

Proposition de résolution
Considérant L

Proposition de résolution	*Amendement*
L. considérant que les activités de la commission des pétitions sont étayées par les informations reçues de la part des pétitionnaires; que les pétitions ***fournissent souvent*** des éléments d'information précieux concernant la mise en œuvre et l'application du droit de l'Union et peuvent contribuer aux travaux législatifs et de contrôle du Parlement;	L. considérant que les activités de la commission des pétitions sont étayées par les informations reçues de la part des pétitionnaires; que les pétitions ***peuvent fournir*** des éléments d'information précieux concernant la mise en œuvre et l'application du droit de l'Union et peuvent contribuer aux travaux législatifs et de contrôle du Parlement;

Or. en

Amendement 29
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant L bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

L bis. considérant que les problèmes récurrents relevés grâce aux pétitions constituent une source importante de preuves concernant la mise en œuvre pratique du droit de l'Union et devraient être pris en considération lors du contrôle législatif, des rapports de mise en œuvre et de l'évaluation de la législation existante par le Parlement;

Or. en

Amendement 30
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que le droit de pétition renforce la réactivité du Parlement aux plaintes et aux inquiétudes à propos du respect des droits fondamentaux et de la législation de l'Union dans les États membres; que les pétitions constituent une source importante d'informations concernant d'éventuelles violations du droit de l'Union ou sa mauvaise application dans les États membres, et permettent au Parlement et aux autres institutions d'évaluer la mise en œuvre et l'incidence de la législation de l'Union;	M. considérant que le droit de pétition renforce la réactivité du Parlement aux plaintes et aux inquiétudes à propos du respect des droits fondamentaux et de la législation de l'Union dans les États membres; que les pétitions constituent une source importante d'informations concernant d'éventuelles violations du droit de l'Union ou sa mauvaise application dans les États membres, et permettent au Parlement et aux autres institutions d'évaluer la mise en œuvre et l'incidence de la législation de l'Union; ***que les pétitions relatives à l'état de droit, à l'indépendance de la justice, à la liberté d'expression, à la protection des lanceurs d'alerte, à la corruption et à l'utilisation partisane des institutions publiques doivent recevoir une attention particulière, étant donné qu'elles touchent à la confiance fondamentale des citoyens dans l'Union et dans les États membres;***

Or. es

Amendement 31
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Considérant M

Proposition de résolution	*Amendement*
M. considérant que le droit de pétition renforce la réactivité du Parlement aux plaintes et aux inquiétudes à propos du respect des droits fondamentaux et de la législation de l'Union dans les États membres; que les pétitions constituent une source importante d'informations concernant d'éventuelles violations du droit de l'Union ***ou sa mauvaise application*** dans les États membres, et permettent au Parlement et aux autres institutions d'évaluer la mise en œuvre et l'incidence de la législation de l'Union;	M. considérant que le droit de pétition renforce la réactivité du Parlement aux plaintes et aux inquiétudes à propos ***de l'application, de la mise en œuvre et du respect du droit de l'Union, notamment*** du respect des droits fondamentaux et de la législation de l'Union dans les États membres; que les pétitions constituent une source importante d'informations concernant d'éventuelles violations***, une mauvaise application ou une mise en œuvre inefficace*** du droit de l'Union dans les États membres, et permettent au Parlement et aux autres institutions ***de l'Union*** d'évaluer la mise en œuvre***, l'efficacité*** et l'incidence de la législation de l'Union***, contribuant ainsi à la transparence, à la responsabilité et à la bonne application du droit de l'Union***;

Or. en

Amendement 32
Valentina Palmisano

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. ***considérant que chaque pétition est traitée avec attention, efficacité et transparence;*** que les pétitionnaires ont le droit de recevoir, dans un délai raisonnable et dans leur langue ou dans celle utilisée dans la pétition, une réponse les informant de la décision prise au sujet de la recevabilité de leur pétition et de la suite donnée par la commission;	N. ***considérant*** que les pétitionnaires ont le droit de recevoir, dans un délai raisonnable et dans leur langue ou dans celle utilisée dans la pétition, une réponse les informant de la décision prise au sujet de la recevabilité de leur pétition et de la suite donnée par la commission;

Or. en

Amendement 33
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que chaque pétition est ***traitée avec attention, efficacité et transparence***; que les pétitionnaires ont le droit de recevoir, dans un délai raisonnable et dans leur langue ou dans celle utilisée dans la pétition, une réponse les informant de la décision prise au sujet de la recevabilité de leur pétition et ***de la suite donnée par la commission***;	N. considérant que chaque pétition est ***examinée et étudiée conformément aux procédures prévues par le règlement intérieur du Parlement***; que les pétitionnaires ont le droit de recevoir, dans un délai raisonnable et dans leur langue ou dans celle utilisée dans la pétition, une réponse les informant de la décision prise ***par la commission*** au sujet de la recevabilité de leur pétition et ***des mesures de suivi adoptées***;

Or. sk

Amendement 34
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que chaque pétition ***est*** traitée avec attention, efficacité et transparence; que les pétitionnaires ont le droit de recevoir, dans un délai raisonnable et dans leur langue ou dans celle utilisée dans la pétition, une réponse les informant de la décision prise au sujet de la recevabilité de leur pétition et de la suite donnée par la commission;	N. considérant que chaque pétition ***devrait être*** traitée avec attention, efficacité et transparence; que les pétitionnaires ont le droit de recevoir, dans un délai raisonnable et dans leur langue ou dans celle utilisée dans la pétition, une réponse les informant de la décision prise au sujet de la recevabilité de leur pétition et de la suite donnée par la commission;

Or. en

Amendement 35
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Considérant N

Proposition de résolution	*Amendement*
N. considérant que chaque pétition est traitée avec attention, efficacité et transparence; que les pétitionnaires ont le droit de recevoir, dans un délai raisonnable et dans ***leur*** langue ***ou dans celle utilisée dans la pétition***, une réponse les informant de la décision prise au sujet de la recevabilité de leur pétition et de la suite donnée par la commission;	N. considérant que chaque pétition est traitée avec attention, efficacité et transparence; que les pétitionnaires ont le droit de recevoir, dans un délai raisonnable et dans ***une*** langue ***officielle de l'Union européenne***, une réponse les informant de la décision prise au sujet de la recevabilité de leur pétition et de la suite donnée par la commission;

Or. en

Amendement 36
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant que l'article 220 du règlement du Parlement prévoit que, lorsqu'il n'est pas possible de parvenir à un consensus, les coordinateurs de la commission ne peuvent statuer qu'au moyen d'une large et claire majorité de la commission, compte tenu du poids respectif des différents groupes politiques; que ***la grande majorité des décisions au sein de la commission des pétitions sont prises par les coordinateurs de la commission, soit lors de leurs réunions, soit par voie de procédure écrite; que*** l'article 220 stipule également que toutes les décisions et recommandations des coordinateurs de la commission sont réputées adoptées sauf contestation, auquel cas la question est renvoyée à la commission pour décision à la majorité	O. considérant que l'article 220 du règlement du Parlement prévoit que, lorsqu'il n'est pas possible de parvenir à un consensus, les coordinateurs de la commission ne peuvent statuer qu'au moyen d'une large et claire majorité de la commission, compte tenu du poids respectif des différents groupes politiques; que l'article 220 stipule également que toutes les décisions et recommandations des coordinateurs de la commission sont réputées adoptées sauf contestation, auquel cas la question est renvoyée à la commission pour décision à la majorité simple; que ***l'interprétation de l'article 220 donnée par la commission AFCO garantit que le cadre décisionnel de la commission ne conduit pas à une impasse procédurale, garantissant ainsi le***

simple; que ***de telles contestations ne surviennent que rarement***;	***bon fonctionnement de la commission, la sécurité juridique dans son processus décisionnel et le plein respect du pluralisme politique***;

Or. en

Amendement 37
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant que ***l'article 220 du règlement du Parlement prévoit que,*** lorsqu'il n'est pas possible de parvenir à un consensus, les coordinateurs de la commission ne peuvent statuer ***qu'au moyen d'une large et claire*** majorité ***de la commission***, compte tenu du poids respectif des différents groupes politiques; que la grande majorité des décisions au sein de la commission des pétitions sont prises par les coordinateurs de la commission, soit lors de leurs réunions, soit par voie de procédure écrite; que l'article 220 stipule également que toutes les décisions et recommandations des coordinateurs de la commission sont réputées adoptées sauf contestation, auquel cas la question est renvoyée à la commission pour décision à la majorité simple; que de telles contestations ne surviennent que rarement;	O. considérant que lorsqu'il n'est pas possible de parvenir à un consensus, les coordinateurs de la commission ne peuvent statuer ***qu'à la*** majorité, compte tenu du poids respectif des différents groupes politiques; que la grande majorité des décisions au sein de la commission des pétitions sont prises par les coordinateurs de la commission, soit lors de leurs réunions, soit par voie de procédure écrite; que l'article 220 stipule également que toutes les décisions et recommandations des coordinateurs de la commission sont réputées adoptées sauf contestation, auquel cas la question est renvoyée à la commission pour décision à la majorité simple; que de telles contestations ne surviennent que rarement;

Or. en

Amendement 38
Valentina Palmisano

Proposition de résolution
Considérant O

Proposition de résolution	*Amendement*
O. considérant que l'article 220 du règlement du Parlement prévoit que, lorsqu'il n'est pas possible de parvenir à un consensus, les coordinateurs de la commission ne peuvent statuer qu'au moyen d'une large et claire majorité de la commission, compte tenu du poids respectif des différents groupes politiques; que la grande majorité des décisions au sein de la commission des pétitions sont prises par les coordinateurs de la commission, soit lors de leurs réunions, soit par voie de procédure écrite; que l'article 220 stipule également que toutes les décisions et recommandations des coordinateurs de la commission sont réputées adoptées sauf contestation, auquel cas la question est renvoyée à la commission pour décision à la majorité simple; ***que de telles contestations ne surviennent que rarement;***	O. considérant que l'article 220 du règlement du Parlement prévoit que, lorsqu'il n'est pas possible de parvenir à un consensus, les coordinateurs de la commission ne peuvent statuer qu'au moyen d'une large et claire majorité de la commission, compte tenu du poids respectif des différents groupes politiques; que la grande majorité des décisions au sein de la commission des pétitions sont prises par les coordinateurs de la commission, soit lors de leurs réunions, soit par voie de procédure écrite; que l'article 220 stipule également que toutes les décisions et recommandations des coordinateurs de la commission sont réputées adoptées sauf contestation, auquel cas la question est renvoyée à la commission pour décision à la majorité simple;

Or. en

Amendement 39
Valentina Palmisano

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution	*Amendement*
P. considérant que la commission des pétitions attache la plus grande importance à ce que les pétitions soient examinées et débattues publiquement au cours de ses réunions; que les pétitionnaires ont le droit de présenter leurs pétitions, contribuant ainsi activement au débat; qu'en 2025, 145 pétitions ont fait l'objet de discussions lors de 10 réunions ordinaires de la commission auxquelles les 97 pétitionnaires présents ont participé activement en prenant la parole;	P. considérant que la commission des pétitions attache la plus grande importance à ce que les pétitions soient examinées et débattues publiquement au cours de ses réunions; que les pétitionnaires ont le droit de présenter leurs pétitions, contribuant ainsi activement au débat; qu'en 2025, 145 pétitions ont fait l'objet de discussions lors de 10 réunions ordinaires de la commission auxquelles les 97 pétitionnaires présents ont participé activement en prenant la parole; ***que le remboursement des frais de déplacement***

	des pétitionnaires reste toutefois extrêmement rare et fait l'objet de procédures bureaucratiques complexes et contraignantes, ce qui peut entraver l'accès équitable à la participation;

Or. en

Amendement 40
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution	*Amendement*
P. considérant que la commission des pétitions ***attache la plus grande importance à ce que les*** pétitions ***soient examinées et débattues publiquement*** au cours de ses réunions; que les pétitionnaires ont le droit de présenter leurs pétitions, contribuant ainsi activement au débat; qu'en 2025, 145 pétitions ont fait l'objet de discussions lors de 10 réunions ordinaires de la commission auxquelles les 97 pétitionnaires présents ont participé activement en prenant la parole;	P. considérant que la commission des pétitions ***devrait s'efforcer de garantir un examen juridique et un suivi rigoureux des*** pétitions ***reçues et d'organiser des débats publics*** au cours de ses réunions ***sur les pétitions concernant le plus grand nombre possible d'États membres***; que les pétitionnaires ont le droit de présenter leurs pétitions, contribuant ainsi activement au débat; qu'en 2025, 145 pétitions ont fait l'objet de discussions lors de 10 réunions ordinaires de la commission auxquelles les 97 pétitionnaires présents ont participé activement en prenant la parole;

Or. en

Amendement 41
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution	*Amendement*
P. considérant que la commission des pétitions attache la plus grande importance à ce que les pétitions soient examinées et débattues publiquement au cours de ses	P. considérant que la commission des pétitions attache la plus grande importance à ce que les pétitions soient examinées et débattues publiquement au cours de ses

réunions; que les pétitionnaires ont le droit de présenter leurs pétitions, contribuant ainsi activement au débat; qu'en 2025, 145 pétitions ont fait l'objet de discussions lors de 10 réunions ordinaires de la commission auxquelles les 97 pétitionnaires présents ont participé activement en prenant la parole;	réunions; que les pétitionnaires ont le droit de présenter leurs pétitions, contribuant ainsi activement au débat; qu'en 2025, 145 pétitions ont fait l'objet de discussions lors de 10 réunions ordinaires de la commission auxquelles les 97 pétitionnaires présents ont participé activement en prenant la parole; ***que l'Espagne est restée l'État membre faisant l'objet du plus grand nombre de pétitions en 2025;***

Or. en

Amendement 42
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Considérant P

Proposition de résolution	*Amendement*
P. considérant que la commission des pétitions ***attache la plus grande importance à ce que les pétitions soient examinées et débattues*** publiquement au cours de ses réunions; que les pétitionnaires ont le droit de présenter leurs pétitions, contribuant ainsi activement au débat; qu'en 2025, 145 pétitions ont fait l'objet de discussions lors de 10 réunions ordinaires de la commission auxquelles les 97 pétitionnaires présents ont participé activement en prenant la parole;	P. considérant que la commission des pétitions ***examine régulièrement les pétitions et en débat*** publiquement au cours de ses réunions; que les pétitionnaires ont le droit de présenter leurs pétitions, contribuant ainsi activement au débat; qu'en 2025, 145 pétitions ont fait l'objet de discussions lors de 10 réunions ordinaires de la commission auxquelles les 97 pétitionnaires présents ont participé activement en prenant la parole;

Or. sk

Amendement 43
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*

Q. considérant que les principaux sujets de préoccupation soulevés dans les pétitions présentées en 2025 concernaient l'environnement, les droits des consommateurs, la justice, les droits fondamentaux, les services financiers, la santé, la propriété, les relations extérieures ainsi que la société de l'information et les médias;	Q. considérant que les principaux sujets de préoccupation soulevés dans les pétitions présentées en 2025 concernaient l'environnement, ***les questions personnelles,*** les droits des consommateurs, la justice, les droits fondamentaux, les services financiers, la santé, ***le handicap,*** la propriété, les relations extérieures ainsi que la société de l'information et les médias***, avec une augmentation notable du nombre de pétitions concernant les droits des personnes handicapées ainsi que la mise en œuvre et l'application de la législation de l'Union dans ce domaine***;

Or. en

Amendement 44
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Considérant Q

Proposition de résolution	*Amendement*
Q. considérant que les principaux sujets de préoccupation soulevés dans les pétitions présentées en 2025 concernaient l'environnement, les droits des consommateurs, la justice, les droits fondamentaux, les services financiers, la santé, la propriété, les relations extérieures ainsi que la société de l'information et les médias;	Q. considérant que les principaux sujets de préoccupation soulevés dans les pétitions présentées en 2025 concernaient l'environnement, les droits des consommateurs, la justice, les droits fondamentaux, les services financiers, la santé, ***le logement,*** la propriété ***privée, la protection civile***, les relations extérieures ainsi que la société de l'information et les médias;

Or. es

Amendement 45
Juan Carlos Girauta Vidal

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que la commission des pétitions devrait veiller à ce que son ordre du jour reflète les questions présentant un intérêt général pour les citoyens européens et favorise un examen équilibré des pétitions émanant de l'ensemble de l'Union; que les lignes directrices de la commission des pétitions prévoient que l'ordre du jour des réunions devrait être structuré de manière à garantir une diversité thématique, à faciliter l'examen conjoint des pétitions portant sur des questions similaires et, dans la mesure du possible, à permettre que les débats thématiques s'appuient sur des pétitions émanant de plusieurs États membres;	***supprimé***

Or. en

Amendement 46
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que la commission des pétitions devrait veiller à ce que son ordre du jour reflète les questions présentant un intérêt général pour les citoyens européens et favorise un examen équilibré des pétitions émanant de l'ensemble de l'Union; que les lignes directrices de la commission des pétitions prévoient que l'ordre du jour des réunions devrait être structuré de manière à garantir une diversité thématique, à faciliter l'examen conjoint des pétitions portant sur des questions similaires et, dans la mesure du possible, à permettre que les débats thématiques s'appuient sur des pétitions émanant de plusieurs États membres;	R. considérant que la commission des pétitions devrait veiller à ce que son ordre du jour reflète les questions présentant un intérêt général pour les citoyens européens et favorise un examen équilibré des pétitions émanant de l'ensemble de l'Union***, en tenant dûment compte à la fois du nombre de pétitions reçues, et de l'intérêt européen plus large et de la nature systémique des questions soulevées***; que les lignes directrices de la commission des pétitions prévoient que l'ordre du jour des réunions devrait être structuré de manière à garantir une diversité thématique, à faciliter l'examen conjoint des pétitions portant sur des questions similaires et, dans la mesure du possible, à permettre que les débats

thématiques s'appuient sur des pétitions émanant de plusieurs États membres;

Or. en

Amendement 47
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que la commission des pétitions devrait veiller à ce que son ordre du jour reflète les questions présentant un intérêt général pour les citoyens européens ***et favorise un examen équilibré*** des pétitions émanant de l'ensemble de l'Union; que les lignes directrices de la commission des pétitions prévoient que l'ordre du jour des réunions devrait être structuré de manière à garantir une diversité thématique, à faciliter l'examen conjoint des pétitions portant sur des questions similaires et, dans la mesure du possible, à permettre que les débats thématiques s'appuient sur des pétitions émanant de plusieurs États membres;	R. considérant que la commission des pétitions devrait veiller à ce que son ordre du jour reflète les questions présentant un intérêt général pour les citoyens européens ***ainsi qu'une inclusion équilibrée*** des pétitions émanant ***des différents États membres, afin d'assumer pleinement son rôle de protection des droits des citoyens*** de l'ensemble de l'Union; que les lignes directrices de la commission des pétitions prévoient que l'ordre du jour des réunions devrait être structuré de manière à garantir une diversité thématique, à faciliter l'examen conjoint des pétitions portant sur des questions similaires et, dans la mesure du possible, à permettre que les débats thématiques s'appuient sur des pétitions émanant de plusieurs États membres;

Or. en

Amendement 48
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Considérant R

Proposition de résolution	*Amendement*
R. considérant que la commission des pétitions devrait veiller à ce que son ordre du jour reflète ***les*** questions ***présentant un***	R. considérant que la commission des pétitions devrait veiller à ce que son ordre du jour reflète ***la diversité des*** questions

intérêt général pour les citoyens européens et favorise un examen équilibré des pétitions émanant de l'ensemble ***de l'Union***; que les lignes directrices de la commission des pétitions prévoient que l'ordre du jour des réunions devrait être structuré de manière à garantir une diversité thématique, à faciliter l'examen conjoint des pétitions portant sur des questions similaires et, ***dans la mesure du possible***, à permettre que les débats thématiques s'appuient sur des pétitions émanant de plusieurs États membres;	***soulevées par*** les citoyens européens et favorise un examen équilibré des pétitions émanant de l'ensemble ***des États membres***; que les lignes directrices de la commission des pétitions prévoient que l'ordre du jour des réunions devrait être structuré de manière à garantir une diversité thématique, à faciliter l'examen conjoint des pétitions portant sur des questions similaires et, ***le cas échéant***, à permettre que les débats thématiques s'appuient sur des pétitions émanant ***d'un ou*** de plusieurs États membres;

Or. sk

Amendement 49
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant S

Proposition de résolution	*Amendement*
S. considérant que les questions environnementales sont restées parmi les principales préoccupations des pétitionnaires en 2025***, notamment les problèmes liés à la pollution, à la gestion des déchets, à la protection de la biodiversité, aux projets d'infrastructure, à la contamination par les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), à la qualité de l'air, à la gestion de l'eau et aux risques liés au climat***; que les pétitions relatives aux droits des consommateurs, à la justice, à la santé et aux relations extérieures ont considérablement augmenté en 2025 par rapport à 2024, ce qui témoigne des préoccupations croissantes des citoyens dans ces domaines d'action;	S. considérant que les questions environnementales sont restées parmi les principales préoccupations des pétitionnaires en 2025; que les pétitions relatives aux droits des consommateurs, à la justice, à la santé et aux relations extérieures ont considérablement augmenté en 2025 par rapport à 2024, ce qui témoigne des préoccupations croissantes des citoyens dans ces domaines d'action;

Or. es

Amendement 50

Diego Solier

Proposition de résolution
Considérant S

Proposition de résolution	*Amendement*
S. considérant que les questions environnementales sont restées parmi les principales préoccupations des pétitionnaires en 2025, notamment les problèmes liés à la pollution, à la gestion des déchets, à la protection de la biodiversité, aux projets d'infrastructure, à la contamination par les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), à la qualité de l'air, à la gestion de l'eau et aux risques liés au climat; que les pétitions relatives aux droits des consommateurs, à la justice, à la santé et aux relations extérieures ont considérablement augmenté en 2025 par rapport à 2024, ce qui témoigne des préoccupations croissantes des citoyens dans ces domaines d'action;	S. considérant que les questions environnementales sont restées parmi les principales préoccupations des pétitionnaires en 2025, notamment les problèmes liés à la pollution, à la gestion des déchets, à la protection de la biodiversité, aux projets d'infrastructure, à la contamination par les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), à la qualité de l'air, à la gestion de l'eau et aux risques liés au climat; ***qu'un nombre important de pétitions ont également porté sur des préoccupations concernant la mise en œuvre pratique et la proportionnalité de la législation environnementale de l'Union, notamment sur le règlement de l'Union sur la déforestation et son incidence sur les agriculteurs, les propriétaires forestiers et les communautés rurales;*** que les pétitions relatives aux droits des consommateurs, à la justice, à la santé et aux relations extérieures ont considérablement augmenté en 2025 par rapport à 2024, ce qui témoigne des préoccupations croissantes des citoyens dans ces domaines d'action;

Or. en

Amendement 51
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Considérant S

Proposition de résolution	*Amendement*
S. considérant que les questions environnementales sont restées parmi les principales préoccupations des	S. considérant que les questions environnementales sont restées parmi les principales préoccupations des

pétitionnaires en 2025, notamment les problèmes liés à la pollution, à la gestion des déchets, à la protection de la biodiversité, aux projets d'infrastructure, à la contamination par les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), à la qualité de l'air, à la gestion de l'eau et aux risques liés au climat; que les pétitions relatives aux droits des consommateurs, à la justice, à la santé et aux relations extérieures ont considérablement augmenté en 2025 par rapport à 2024, ce qui témoigne des préoccupations croissantes des citoyens dans ces domaines d'action;	pétitionnaires en 2025, notamment les problèmes liés à la pollution, à la gestion des déchets, à la protection de la biodiversité, aux projets d'infrastructure, à la contamination par les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), à la qualité de l'air, à la gestion de l'eau***, à la prévention des risques naturels, à la planification des infrastructures critiques, à la coordination entre administrations et à la transparence dans l'utilisation des fonds publics destinés à la prévention, à la réparation et à la reconstruction,*** et aux risques liés au climat; que les pétitions relatives aux droits des consommateurs, à la justice, à la santé et aux relations extérieures ont considérablement augmenté en 2025 par rapport à 2024, ce qui témoigne des préoccupations croissantes des citoyens dans ces domaines d'action;
	Or. es

Amendement 52
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Considérant S

Proposition de résolution	*Amendement*
S. considérant que les questions environnementales sont restées parmi les principales préoccupations des pétitionnaires en 2025***, notamment les problèmes liés à la pollution, à la gestion des déchets, à la protection de la biodiversité, aux projets d'infrastructure, à la contamination par les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), à la qualité de l'air, à la gestion de l'eau et aux risques liés au climat***; que les pétitions relatives aux droits des consommateurs, à la justice, à la santé et aux relations extérieures ont considérablement augmenté en 2025 par rapport à 2024, ce qui témoigne des préoccupations croissantes	S. considérant que les questions environnementales sont restées parmi les principales préoccupations des pétitionnaires en 2025; que les pétitions relatives aux droits des consommateurs, à la justice, à la santé et aux relations extérieures ont considérablement augmenté en 2025 par rapport à 2024, ce qui témoigne des préoccupations croissantes des citoyens dans ces domaines d'action;

des citoyens dans ces domaines d'action;

Or. en

Amendement 53
Valentina Palmisano

Proposition de résolution
Considérant S

Proposition de résolution	*Amendement*
S. considérant que les questions environnementales sont restées parmi les principales préoccupations des pétitionnaires en 2025, notamment les problèmes liés à la pollution, à la gestion des déchets, à la protection de la biodiversité, aux projets d'infrastructure, à la contamination par les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), à la qualité de l'air, à la gestion de l'eau et aux risques liés au climat; que ***les*** pétitions ***relatives aux droits des consommateurs, à la justice, à*** la santé ***et aux relations extérieures ont considérablement augmenté en 2025 par rapport à 2024, ce qui témoigne des préoccupations croissantes des citoyens dans ces domaines d'action***;	S. considérant que les questions environnementales sont restées parmi les principales préoccupations des pétitionnaires en 2025, notamment les problèmes liés à la pollution, à la gestion des déchets, à la protection de la biodiversité, aux projets d'infrastructure, à la contamination par les substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), à la qualité de l'air, à la gestion de l'eau et aux risques liés au climat; que ***plusieurs*** pétitions ***soulignent l'existence de «zones sacrifiées» au sein de l'Union, dans lesquelles les activités industrielles ont des effets extrêmes et durables sur*** la santé ***publique et qui demandent une suspension immédiate des opérations lorsque des menaces graves sont avérées***;

Or. en

Amendement 54
Valentina Palmisano

Proposition de résolution
Considérant T

Proposition de résolution	*Amendement*
T. considérant que le nombre de pétitions relatives aux questions de handicap a considérablement augmenté en 2025, atteignant 51 pétitions contre 25	T. considérant que le nombre de pétitions relatives aux questions de handicap a considérablement augmenté en 2025, atteignant 51 pétitions contre 25

en 2024 et 22 en 2023; que l'accessibilité, l'inclusion, l'éducation et la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH) figuraient toujours parmi les principales préoccupations soulevées par les pétitionnaires;	en 2024 et 22 en 2023; que l'accessibilité, l'inclusion, l'éducation et la mise en œuvre de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH) figuraient toujours parmi les principales préoccupations soulevées par les pétitionnaires; ***que l'Union et ses États membres doivent de toute urgence passer de déclarations d'intention à l'allocation de fonds structurels contraignants afin d'éliminer les obstacles architecturaux et sociaux;***
	Or. en

Amendement 55
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Considérant U

Proposition de résolution	*Amendement*
U. considérant qu'en 2025, la commission des pétitions a effectué quatre missions d'information, notamment en Autriche, à deux reprises en Espagne (à Algésiras et Barbate ainsi que dans les îles Canaries) et au Portugal (à Madère), afin d'évaluer les questions soulevées dans les pétitions et de recueillir des informations de première main auprès des pétitionnaires, des autorités nationales et des parties prenantes;	U. considérant qu'en 2025, la commission des pétitions a effectué quatre missions d'information, notamment en Autriche, à deux reprises en Espagne (à Algésiras et Barbate ainsi que dans les îles Canaries) et au Portugal (à Madère), afin d'évaluer les questions soulevées dans les pétitions et de recueillir des informations de première main auprès des pétitionnaires, des autorités nationales et des parties prenantes; ***que la composition de ces missions doit garantir non seulement l'équilibre entre groupes politiques, mais aussi la représentation pluraliste des députés élus dans l'État membre concerné, y compris les députés non inscrits, en particulier lorsque la mission porte sur des faits d'une grande sensibilité pour le public, des victimes, des défaillances de la protection civile, la gestion migratoire, la sécurité ou des cas présumés de mauvaise administration;***
	Or. es

Amendement 56
Diego Solier

Proposition de résolution
Considérant U

Proposition de résolution	*Amendement*
U. considérant qu'en 2025, la commission des pétitions a effectué quatre missions d'information, notamment en Autriche, à deux reprises en Espagne (à Algésiras et Barbate ainsi que dans les îles Canaries) et au Portugal (à Madère), afin d'évaluer les questions soulevées dans les pétitions et de recueillir des informations de première main auprès des pétitionnaires, des autorités nationales et des parties prenantes;	U. considérant qu'en 2025, la commission des pétitions a effectué quatre missions d'information, notamment en Autriche ***(sur la gestion de la population de loups et la mise en œuvre du règlement de l'Union sur la déforestation)***, à deux reprises en Espagne (à Algésiras et Barbate***, sur les droits du travail des policiers*** ainsi que dans les îles Canaries***, sur les problèmes liés aux arrivées irrégulières de migrants***) et au Portugal (à Madère***, sur l'accessibilité financière du logement et l'activation du mécanisme de protection civile de l'Union en réponse aux incendies de forêt***), afin d'évaluer les questions soulevées dans les pétitions et de recueillir des informations de première main auprès des pétitionnaires, des autorités nationales et des parties prenantes;

Or. en

Amendement 57
Valentina Palmisano

Proposition de résolution
Considérant U

Proposition de résolution	*Amendement*
U. considérant qu'en 2025, la commission des pétitions a effectué quatre missions d'information, notamment en Autriche, à deux reprises en Espagne (à Algésiras et Barbate ainsi que dans les îles Canaries) et au Portugal (à Madère), afin	U. considérant qu'en 2025, la commission des pétitions a effectué quatre missions d'information, notamment en Autriche, à deux reprises en Espagne (à Algésiras et Barbate ainsi que dans les îles Canaries) et au Portugal (à Madère), afin

d'évaluer les questions soulevées dans les pétitions et de recueillir des informations de première main auprès des pétitionnaires, des autorités nationales et des parties prenantes;	d'évaluer les questions soulevées dans les pétitions et de recueillir des informations de première main auprès des pétitionnaires, des autorités nationales et des parties prenantes; ***que les missions d'information devraient être planifiées de manière à garantir un équilibre géographique et thématique approprié et à refléter la diversité des préoccupations soulevées par les citoyens dans l'ensemble de l'Union;***

Or. en

Amendement 58
Valentina Palmisano

Proposition de résolution
Considérant V

Proposition de résolution	*Amendement*
V. considérant que la commission des pétitions s'est félicitée de la participation du commissaire Maroš Šefčovič au dialogue structuré du 14 mai 2025 et a souligné l'importance d'une plus grande transparence dans les procédures en manquement ainsi que d'une meilleure communication avec les pétitionnaires concernant l'état d'avancement de ces procédures;	V. considérant que la commission des pétitions s'est félicitée de la participation du commissaire Maroš Šefčovič au dialogue structuré du 14 mai 2025 et a souligné l'importance d'une plus grande transparence dans les procédures en manquement ainsi que d'une meilleure communication avec les pétitionnaires concernant l'état d'avancement de ces procédures; ***que les retards persistants de la Commission dans l'avancement des procédures en manquement, en particulier en ce qui concerne les violations en matière d'environnement et de santé, détériorent la confiance des citoyens et entretiennent de graves préjudices pour les communautés locales;***

Or. en

Amendement 59
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution

Considérant V

Proposition de résolution	*Amendement*
V. considérant que la commission des pétitions ***s'est félicitée de la participation du*** commissaire Maroš Šefčovič ***au dialogue structuré du 14 mai 2025 et a souligné l'importance d'une plus grande transparence dans*** les procédures en manquement ainsi que ***d'une meilleure communication avec les*** pétitionnaires concernant l'état d'avancement ***de ces*** procédures;	V. considérant que ***le 14 mai 2025,*** la commission des pétitions ***a tenu un dialogue structuré avec le*** commissaire Maroš Šefčovič***, au cours duquel ont notamment été abordées*** les procédures en manquement ainsi que ***la fourniture d'informations aux*** pétitionnaires concernant l'état d'avancement ***des*** procédures ***concernées***;

Or. sk

Amendement 60
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Considérant W

Proposition de résolution	*Amendement*
W. considérant que, conformément au règlement intérieur du Parlement, la commission des pétitions est également chargée des relations avec la Médiatrice européenne, qui examine les plaintes concernant une mauvaise administration de la part des institutions et des organes de l'Union; qu'en 2025, la commission des pétitions a poursuivi ***ses relations constructives*** avec la Médiatrice européenne, comme en témoigne la participation active de Teresa Anjinho aux réunions de la commission, qui a présenté son rapport annuel 2024 à la commission le 24 juin 2025 et a pris part à l'atelier annuel de la commission sur les droits des personnes handicapées le 2 décembre 2025;	W. considérant que, conformément au règlement intérieur du Parlement, la commission des pétitions est également chargée des relations avec la Médiatrice européenne, qui examine les plaintes concernant une mauvaise administration de la part des institutions et des organes de l'Union; qu'en 2025, la commission des pétitions a poursuivi ***sa coopération*** avec la Médiatrice européenne, comme en témoigne la participation active de Teresa Anjinho aux réunions de la commission, qui a présenté son rapport annuel 2024 à la commission le 24 juin 2025 et a pris part à l'atelier annuel de la commission sur les droits des personnes handicapées le 2 décembre 2025;

Or. sk

Amendement 61
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Considérant Y

Proposition de résolution	*Amendement*
Y. considérant que la commission des pétitions a poursuivi sa coopération avec la Cour des comptes européenne, le Comité économique et social européen, le Comité des régions***, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne*** et les parlements nationaux sur des questions liées à la mise en œuvre et à l'application du droit de l'Union;	Y. considérant que la commission des pétitions a poursuivi sa coopération avec la Cour des comptes européenne, le Comité économique et social européen, le Comité des régions et les parlements nationaux sur des questions liées à la mise en œuvre et à l'application du droit de l'Union;

Or. en

Amendement 62
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Considérant Z

Proposition de résolution	*Amendement*
Z. considérant que la commission des pétitions ***a continué*** à jouer un rôle actif dans le cadre de l'initiative citoyenne européenne (ICE), ***notamment en organisant des auditions sur les initiatives intitulées «Politique de cohésion pour l'égalité des régions et le maintien des cultures régionales» et «My Voice, My Choice: pour un avortement sans danger et accessible»***;	Z. considérant que la commission des pétitions ***continue*** à jouer un rôle actif dans le cadre de l'initiative citoyenne européenne (ICE), ***qui est un instrument important de participation démocratique et d'engagement direct des citoyens dans le processus d'élaboration des politiques de l'Union européenne; que les auditions organisées dans le cadre de l'ICE favorisent le dialogue entre les citoyens, le Parlement européen et la Commission européenne et renforcent la transparence et la légitimité du processus décisionnel au niveau de l'Union***;

Or. pl

Amendement 63
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Considérant Z

Proposition de résolution	*Amendement*
Z. considérant que la commission des pétitions a continué à jouer un rôle actif dans le cadre ***de l'initiative citoyenne européenne*** (ICE), notamment en organisant des auditions ***sur les initiatives intitulées «Politique de cohésion pour l'égalité des régions et le maintien des cultures régionales» et «My Voice, My Choice: pour un avortement sans danger et accessible»***;	Z. considérant que la commission des pétitions a continué à jouer un rôle actif dans le cadre ***des initiatives citoyennes européennes*** (ICE), notamment en organisant des auditions;

Or. es

Amendement 64
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Considérant Z

Proposition de résolution	*Amendement*
Z. considérant que la commission des pétitions a continué à jouer un rôle actif dans le cadre de l'initiative citoyenne européenne (ICE), notamment en organisant des auditions sur les initiatives ***intitulées «Politique de cohésion pour l'égalité des régions et le maintien des cultures régionales» et «My Voice, My Choice: pour un avortement sans danger et accessible»***;	Z. considérant que la commission des pétitions a continué à jouer un rôle actif dans le cadre de l'initiative citoyenne européenne (ICE), notamment en organisant des auditions sur les initiatives;

Or. en

Amendement 65
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Considérant Z

Proposition de résolution	*Amendement*
Z. considérant que la commission des pétitions a continué à jouer un rôle actif dans le cadre de l'initiative citoyenne européenne (ICE), notamment en organisant des auditions sur les initiatives ***intitulées «Politique de cohésion pour l'égalité des régions et le maintien des cultures régionales» et «My Voice, My Choice: pour un avortement sans danger et accessible»***;	Z. considérant que la commission des pétitions a continué à jouer un rôle actif dans le cadre de l'initiative citoyenne européenne (ICE), notamment en organisant des auditions sur les initiatives ***citoyennes qui remplissaient les conditions fixées par la législation de l'Union***;

Or. sk

Amendement 66
Valentina Palmisano

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle le rôle important que joue la commission des pétitions dans la protection et la promotion des droits des citoyens et des résidents de l'Union, et souligne que les préoccupations et les plaintes des pétitionnaires doivent être examinées dans les meilleurs délais, de manière efficace, accessible et transparente; rappelle que toutes les pétitions doivent être traitées grâce à une procédure de pétition ouverte, démocratique et transparente; constate que l'augmentation significative du nombre de pétitions reçues en 2025 souligne encore davantage l'importance d'assurer un traitement performant et cohérent des pétitions et de fournir en temps utile aux pétitionnaires des informations sur la suite donnée par la commission;	1. rappelle le rôle important que joue la commission des pétitions dans la protection et la promotion des droits des citoyens et des résidents de l'Union, et souligne que les préoccupations et les plaintes des pétitionnaires doivent être examinées dans les meilleurs délais, de manière efficace, accessible et transparente; rappelle que toutes les pétitions doivent être traitées grâce à une procédure de pétition ouverte, démocratique et transparente; constate que l'augmentation significative du nombre de pétitions reçues en 2025 souligne encore davantage l'importance d'assurer un traitement performant et cohérent des pétitions et de fournir en temps utile aux pétitionnaires des informations sur la suite donnée par la commission; ***reconnaît que, pour de nombreux citoyens, la procédure de pétition constitue une dernière voie de***

recours lorsque leurs préoccupations n'ont pas été adéquatement traitées par d'autres autorités compétentes; déplore que le débat public sur les pétitions soit trop souvent influencé par les intérêts partisans nationaux, ce qui empêche les véritables pétitions des citoyens d'être dûment entendues au sein de la commission et nuit à la transparence et à l'impartialité que la commission est tenue de respecter;

Or. en

Amendement 67
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle le rôle important que joue la commission des pétitions dans la protection et la promotion des droits des citoyens et des résidents de l'Union, et souligne que les préoccupations et les plaintes des pétitionnaires doivent être examinées dans les meilleurs délais, de manière efficace, accessible et transparente; rappelle que toutes les pétitions doivent être traitées grâce à une procédure de pétition ouverte, démocratique et transparente; constate que l'augmentation significative du nombre de pétitions reçues en 2025 souligne encore davantage l'importance d'assurer un traitement performant et cohérent des pétitions et de fournir en temps utile aux pétitionnaires des informations sur la suite donnée par la commission;	1. rappelle le rôle important que joue la commission des pétitions dans la protection et la promotion des droits des citoyens et des résidents de l'Union, et souligne que les préoccupations et les plaintes des pétitionnaires doivent être examinées dans les meilleurs délais, de manière efficace, accessible et transparente; rappelle que toutes les pétitions doivent être traitées grâce à une procédure de pétition ouverte, démocratique et transparente; constate que l'augmentation significative du nombre de pétitions reçues en 2025 souligne encore davantage l'importance d'assurer un traitement performant et cohérent des pétitions et de fournir en temps utile aux pétitionnaires des informations sur la suite donnée par la commission; ***souligne que la confiance des citoyens dépend non seulement de l'efficacité du traitement des pétitions, mais aussi de la volonté de la Commission et des États membres de répondre aux préoccupations exprimées;***

Or. en

Amendement 68
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle le rôle important que joue la commission des pétitions dans la protection et la promotion des droits des citoyens et des résidents de l'Union, et souligne que les préoccupations et les plaintes des pétitionnaires doivent être examinées dans les meilleurs délais, de manière efficace, accessible et transparente; ***rappelle que toutes les pétitions doivent être traitées grâce à une procédure de pétition ouverte, démocratique et transparente;*** constate que l'augmentation significative du nombre de pétitions reçues en 2025 souligne encore davantage l'importance d'assurer un traitement performant et cohérent des pétitions et de fournir en temps utile aux pétitionnaires des informations sur la suite donnée par la commission;	1. rappelle le rôle important que joue la commission des pétitions dans la protection et la promotion des droits des citoyens et des résidents de l'Union, et souligne que les préoccupations et les plaintes des pétitionnaires doivent être examinées dans les meilleurs délais, de manière efficace, accessible et transparente; constate que l'augmentation significative du nombre de pétitions reçues en 2025 souligne encore davantage l'importance d'assurer un traitement performant et cohérent des pétitions et de fournir en temps utile aux pétitionnaires des informations sur la suite donnée par la commission;

Or. es

Amendement 69
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle le rôle ***important*** que joue la commission des pétitions dans la protection ***et la promotion*** des droits des citoyens ***et des résidents*** de l'Union, et	1. rappelle le rôle que joue la commission des pétitions dans la protection des droits des citoyens de l'Union, et souligne que les préoccupations et les

souligne que les préoccupations et les plaintes des pétitionnaires doivent être examinées ***dans les meilleurs délais, de manière efficace, accessible et transparente***; rappelle que toutes les pétitions doivent être traitées grâce à une procédure de pétition ouverte, démocratique et transparente; constate que l'augmentation significative du nombre de pétitions reçues en 2025 ***souligne encore davantage l'importance d'assurer un*** traitement ***performant et cohérent*** des pétitions et de ***fournir en temps utile*** aux pétitionnaires ***des informations*** sur ***la suite donnée par la commission***;	plaintes des pétitionnaires doivent être examinées ***conformément aux règles et procédures établies par le Parlement européen***; rappelle que toutes les pétitions doivent être traitées grâce à une procédure de pétition ouverte, démocratique et transparente; constate que l'augmentation significative du nombre de pétitions reçues en 2025 ***accroît les exigences en matière de*** traitement des pétitions et de ***fourniture*** aux pétitionnaires ***d'informations*** sur ***les mesures de suivi adoptées***;
	Or. sk

Amendement 70
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution	*Amendement*
1. rappelle le rôle important que joue la commission des pétitions dans la protection et la promotion des droits des citoyens et des résidents de l'Union, et souligne que les préoccupations et les plaintes des pétitionnaires doivent être examinées dans les meilleurs délais, de manière efficace, accessible et transparente; rappelle que toutes les pétitions doivent être traitées grâce à une procédure de pétition ouverte***,*** ***démocratique*** et transparente; constate que l'augmentation significative du nombre de pétitions reçues en 2025 souligne encore davantage l'importance d'assurer un traitement performant et cohérent des pétitions et de fournir en temps utile aux pétitionnaires des informations sur la suite donnée par la commission;	1. rappelle le rôle important que joue la commission des pétitions dans la protection et la promotion des droits des citoyens et des résidents de l'Union, et souligne que les préoccupations et les plaintes des pétitionnaires doivent être examinées dans les meilleurs délais, de manière efficace, accessible et transparente; rappelle que toutes les pétitions doivent être traitées grâce à une procédure de pétition ouverte et transparente; constate que l'augmentation significative du nombre de pétitions reçues en 2025 souligne encore davantage l'importance d'assurer un traitement performant et cohérent des pétitions et de fournir en temps utile aux pétitionnaires des informations sur la suite donnée par la commission;
	Or. en

Amendement 71
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne la forte augmentation du nombre de pétitions déposées en 2025, qui a atteint 2 971 pétitions, mais qui, dans une Union comptant environ 450 millions de citoyens, reste un chiffre relativement faible; constate que les citoyens et les résidents sont de plus en plus conscients de leur droit de pétition et qu'ils maîtrisent mieux cet outil; constate que cette évolution pourrait également être liée à l'utilisation croissante des technologies numériques, y compris les outils d'intelligence artificielle, qui ont facilité l'accès à l'information et la rédaction des contributions, tout en augmentant le volume et la complexité des documents devant faire l'objet d'une évaluation, d'une analyse et d'une réponse de la part de la commission; souligne que cette évolution a constitué un enjeu opérationnel pour garantir que les pétitions continuent d'être examinées dans des délais raisonnables, de manière cohérente et avec un niveau de qualité élevé, préservant ainsi la valeur ajoutée de la procédure de pétition en tant que canal direct de participation démocratique; estime, dans ce contexte, que s'il y a lieu de se féliciter de l'accès accru à la procédure de pétition, il convient toutefois de préserver l'intégrité et l'objectif de ce mécanisme; souligne la nécessité de doter la commission de ressources administratives et techniques suffisantes afin de garantir un suivi de qualité et dans les délais impartis;	2. souligne la forte augmentation du nombre de pétitions déposées en 2025, qui a atteint 2 971 pétitions, mais qui, dans une Union comptant environ 450 millions de citoyens, reste un chiffre relativement faible; constate que les citoyens et les résidents sont de plus en plus conscients de leur droit de pétition et qu'ils maîtrisent mieux cet outil***; note qu'une telle évolution de la situation peut être révélatrice non seulement d'une sensibilisation accrue des citoyens, mais aussi de préoccupations croissantes concernant la mise en œuvre de certaines politiques de l'Union européenne, en particulier dans les domaines de l'environnement, de la migration et du coût de la vie; souligne que les institutions de l'Union devraient considérer cette évolution comme un signal permettant de vérifier l'efficacité et la proportionnalité de la législation existante, et non comme une simple preuve du succès de la procédure de pétition;*** ; constate que cette évolution pourrait également être liée à l'utilisation croissante des technologies numériques, y compris les outils d'intelligence artificielle, qui ont facilité l'accès à l'information et la rédaction des contributions, tout en augmentant le volume et la complexité des documents devant faire l'objet d'une évaluation, d'une analyse et d'une réponse de la part de la commission; souligne que cette évolution a constitué un enjeu opérationnel pour garantir que les pétitions continuent d'être examinées dans des délais raisonnables, de manière cohérente et avec un niveau de qualité élevé, préservant ainsi la valeur

ajoutée de la procédure de pétition en tant que canal direct de participation démocratique; estime, dans ce contexte, que s'il y a lieu de se féliciter de l'accès accru à la procédure de pétition, il convient toutefois de préserver l'intégrité et l'objectif de ce mécanisme; souligne la nécessité de doter la commission de ressources administratives et techniques suffisantes afin de garantir un suivi de qualité et dans les délais impartis;

Or. pl

Amendement 72
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne la forte augmentation du nombre de pétitions déposées en 2025, qui a atteint 2 971 pétitions, mais qui, dans une Union comptant environ 450 millions ***de citoyens***, reste un chiffre relativement faible; constate que ***les citoyens et les résidents sont de plus en plus conscients de leur droit de pétition et qu'ils maîtrisent mieux cet outil***; constate que cette évolution ***pourrait également être liée à l'utilisation croissante des technologies numériques, y compris les outils d'intelligence artificielle, qui ont facilité l'accès à l'information et la rédaction des contributions, tout en augmentant le volume et la complexité*** des documents ***devant faire l'objet d'une évaluation, d'une analyse et d'une réponse de la part de*** la commission; souligne que ***cette évolution a constitué un enjeu opérationnel pour garantir que les*** pétitions ***continuent d'être examinées dans des délais raisonnables, de manière cohérente et avec un niveau de qualité élevé, préservant ainsi la valeur ajoutée de***	2. souligne la forte augmentation du nombre de pétitions déposées en 2025, qui a atteint 2 971 pétitions, mais qui, dans une Union comptant environ 450 millions ***d'habitants***, reste un chiffre relativement faible; constate que ***le nombre de pétitions déposées en 2025 était nettement supérieur à celui des années précédentes***; constate que cette évolution ***s'est accompagnée d'une augmentation du volume*** des documents ***soumis à*** la commission ***pour examen***; souligne que ***l'augmentation du nombre de*** pétitions ***a imposé des exigences administratives et organisationnelles supplémentaires au fonctionnement de la commission***; estime ***qu'il est nécessaire de garantir le bon fonctionnement de*** la procédure de pétition ***et d'assurer une information adéquate des pétitionnaires sur les mesures de suivi adoptées***; souligne la nécessité de doter la commission de ressources administratives et techniques suffisantes ***pour l'accomplissement de ses tâches***;

la procédure de pétition en tant que canal direct de participation démocratique; estime***, dans ce contexte, que s'il y a lieu de se féliciter de l'accès accru à*** la procédure de pétition***, il convient toutefois de préserver l'intégrité et l'objectif de ce mécanisme***; souligne la nécessité de doter la commission de ressources administratives et techniques suffisantes ***afin de garantir un suivi de qualité et dans les délais impartis***;

Or. sk

Amendement 73
Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne la forte augmentation du nombre de pétitions déposées en 2025, qui a atteint 2 971 pétitions, mais qui, dans une Union comptant environ 450 millions de citoyens, reste un chiffre relativement faible; constate que les citoyens et les résidents sont de plus en plus conscients de leur droit de pétition et qu'ils maîtrisent mieux cet outil; constate que cette évolution pourrait également être liée à l'utilisation croissante des technologies numériques, y compris les outils d'intelligence artificielle, qui ont facilité l'accès à l'information et la rédaction des contributions, tout en augmentant le volume et la complexité des documents devant faire l'objet d'une évaluation, d'une analyse et d'une réponse de la part de la commission; souligne que cette évolution a constitué un enjeu opérationnel pour garantir que les pétitions continuent d'être examinées dans des délais raisonnables, de manière cohérente et avec un niveau de qualité élevé, préservant ainsi la valeur ajoutée de la procédure de pétition en tant	2. souligne la forte augmentation du nombre de pétitions déposées en 2025, qui a atteint 2 971 pétitions, mais qui, dans une Union comptant environ 450 millions de citoyens, reste un chiffre relativement faible; constate que les citoyens et les résidents sont de plus en plus conscients de leur droit de pétition et qu'ils maîtrisent mieux cet outil; constate que cette évolution pourrait également être liée à l'utilisation croissante des technologies numériques, y compris les outils d'intelligence artificielle, qui ont facilité l'accès à l'information et la rédaction des contributions, tout en augmentant le volume et la complexité des documents devant faire l'objet d'une évaluation, d'une analyse et d'une réponse de la part de la commission; souligne que cette évolution a constitué un enjeu opérationnel pour garantir que les pétitions continuent d'être examinées dans des délais raisonnables, de manière cohérente et avec un niveau de qualité élevé, préservant ainsi la valeur ajoutée de la procédure de pétition en tant

que canal direct de participation démocratique; estime, dans ce contexte, que s'il y a lieu de se féliciter de l'accès accru à la procédure de pétition, il convient toutefois de préserver l'intégrité et l'objectif de ce mécanisme; souligne la nécessité de doter la commission de ressources administratives et techniques suffisantes afin de garantir un suivi de qualité et dans les délais impartis;

que canal direct de participation démocratique; estime, dans ce contexte, que s'il y a lieu de se féliciter de l'accès accru à la procédure de pétition, il convient toutefois de préserver l'intégrité et l'objectif de ce mécanisme; ***note que l'utilisation accrue des outils d'intelligence artificielle dans la rédaction des pétitions peut susciter des questions sur l'authenticité et la sincérité des soumissions et invite le secrétariat de la commission à suivre cette évolution;*** souligne la nécessité de doter la commission de ressources administratives et techniques suffisantes afin de garantir un suivi de qualité et dans les délais impartis;

Or. en

Amendement 74
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne la forte augmentation du nombre de pétitions déposées en 2025, qui a atteint 2 971 pétitions, mais qui, dans une Union comptant environ 450 millions de citoyens, reste un chiffre relativement faible; constate que les citoyens et les résidents sont de plus en plus conscients de leur droit de pétition et qu'ils maîtrisent mieux cet outil; constate que cette évolution pourrait également être liée à l'utilisation croissante des technologies numériques, y compris les outils d'intelligence artificielle, qui ont facilité l'accès à l'information et la rédaction des contributions, tout en augmentant le volume et la complexité des documents devant faire l'objet d'une évaluation, d'une analyse et d'une réponse de la part de la commission; souligne que cette évolution a constitué un enjeu opérationnel pour	2. souligne la forte augmentation du nombre de pétitions déposées en 2025, qui a atteint 2 971 pétitions, mais qui, dans une Union comptant environ 450 millions de citoyens, reste un chiffre relativement faible; constate que les citoyens et les résidents sont de plus en plus conscients de leur droit de pétition et qu'ils maîtrisent mieux cet outil; constate que cette évolution pourrait également être liée à l'utilisation croissante des technologies numériques, y compris les outils d'intelligence artificielle, qui ont facilité l'accès à l'information et la rédaction des contributions, tout en augmentant le volume et la complexité des documents devant faire l'objet d'une évaluation, d'une analyse et d'une réponse de la part de la commission; souligne que cette évolution a constitué un enjeu opérationnel pour

garantir que les pétitions continuent d'être examinées dans des délais raisonnables, de manière cohérente et avec un niveau de qualité élevé, préservant ainsi la valeur ajoutée de la procédure de pétition en tant que canal direct de participation démocratique; estime, dans ce contexte, que s'il y a lieu de se féliciter de l'accès accru à la procédure de pétition, il convient toutefois de préserver l'intégrité et l'objectif de ce mécanisme; souligne la nécessité de doter la commission de ressources administratives et techniques suffisantes afin de garantir un suivi de qualité et dans les délais impartis;	garantir que les pétitions continuent d'être examinées dans des délais raisonnables, de manière cohérente et avec un niveau de qualité élevé, préservant ainsi la valeur ajoutée de la procédure de pétition en tant que canal direct de participation démocratique; estime, dans ce contexte, que s'il y a lieu de se féliciter de l'accès accru à la procédure de pétition, il convient toutefois de préserver l'intégrité et l'objectif de ce mécanisme; souligne la nécessité de doter la commission de ressources administratives et techniques suffisantes afin de garantir un suivi de qualité et dans les délais impartis***, ainsi que de permettre l'utilisation responsable d'outils informatiques susceptibles d'appuyer l'élaboration de recommandations, de faciliter l'analyse préliminaire et d'améliorer le filtrage et le classement des pétitions reçues***;
	Or. es

Amendement 75
Michał Kobosko

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne la forte augmentation du nombre de pétitions déposées en 2025, qui a atteint 2 971 pétitions, mais qui, dans une Union comptant environ 450 millions de citoyens, reste un chiffre relativement faible; constate que les citoyens et les résidents sont de plus en plus conscients de leur droit de pétition et qu'ils maîtrisent mieux cet outil; constate que cette évolution pourrait également être liée à l'utilisation croissante des technologies numériques, y compris les outils d'intelligence artificielle, qui ont facilité l'accès à l'information et la ***rédaction*** des contributions, tout en augmentant le	2. souligne la forte augmentation du nombre de pétitions déposées en 2025, qui a atteint 2 971 pétitions, mais qui, dans une Union comptant environ 450 millions de citoyens, reste un chiffre relativement faible; constate que les citoyens et les résidents sont de plus en plus conscients de leur droit de pétition et qu'ils maîtrisent mieux cet outil; constate que cette évolution pourrait également être liée à l'utilisation croissante des technologies numériques, y compris les outils d'intelligence artificielle, qui ont facilité l'accès ***des citoyens*** à l'information et la ***préparation*** des contributions, tout en

volume et la complexité des ***documents*** devant faire l'objet d'une évaluation***, d'une analyse et d'une réponse de la part de la commission***; ***souligne que cette évolution a constitué un enjeu opérationnel pour garantir que les*** pétitions ***continuent d'être examinées dans des délais raisonnables, de manière cohérente et avec un niveau de qualité élevé,*** préservant ***ainsi la valeur ajoutée de la procédure de pétition en tant que canal direct de participation démocratique***; ***estime, dans ce contexte, que s'il y a lieu de se féliciter de l'accès accru à la procédure de pétition, il convient toutefois de préserver l'intégrité et l'objectif de ce mécanisme; souligne la nécessité de doter la commission de ressources administratives et techniques suffisantes afin de garantir un suivi de qualité et dans les délais impartis;***

augmentant le volume et la complexité des ***soumissions*** devant faire l'objet d'une évaluation; ***reconnaît également le potentiel d'une intelligence artificielle digne de confiance, sous un contrôle humain approprié et dans le plein respect des règles de l'Union en matière de transparence, de protection des données et de droits fondamentaux, pour soutenir le traitement administratif, la classification thématique et l'analyse des*** pétitions***, améliorant ainsi l'efficacité tout en*** préservant ***la qualité de la prise de décision***;

Or. en

Amendement 76
Valentina Palmisano

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne la forte augmentation du nombre de pétitions déposées en 2025, qui a atteint 2 971 pétitions, mais qui, dans une Union comptant environ 450 millions de citoyens, reste un chiffre relativement faible; constate que les citoyens et les résidents sont de plus en plus conscients de leur droit de pétition et qu'ils maîtrisent mieux cet outil; constate que cette évolution pourrait également être liée à l'utilisation croissante des technologies numériques, y compris les outils d'intelligence artificielle, qui ont facilité l'accès à l'information et la rédaction des contributions, tout en augmentant le	2. souligne la forte augmentation du nombre de pétitions déposées en 2025, qui a atteint 2 971 pétitions, mais qui, dans une Union comptant environ 450 millions de citoyens, reste un chiffre relativement faible; constate que les citoyens et les résidents sont de plus en plus conscients de leur droit de pétition et qu'ils maîtrisent mieux cet outil; constate que cette évolution pourrait également être liée à l'utilisation croissante des technologies numériques, y compris les outils d'intelligence artificielle, qui ont facilité l'accès à l'information et la rédaction des contributions, tout en augmentant le

volume et la complexité des documents devant faire l’objet d’une évaluation, d’une analyse et d’une réponse de la part de la commission; souligne que cette évolution a constitué un enjeu opérationnel pour garantir que les pétitions continuent d’être examinées dans des délais raisonnables, de manière cohérente et avec un niveau de qualité élevé, préservant ainsi la valeur ajoutée de la procédure de pétition en tant que canal direct de participation démocratique; estime, dans ce contexte, que s’il y a lieu de se féliciter de l’accès accru à la procédure de pétition, il convient toutefois de préserver l’intégrité et l’objectif de ce mécanisme; souligne la nécessité de doter la commission de ressources administratives et techniques suffisantes afin de garantir un suivi de qualité et dans les délais impartis;

volume et la complexité des documents devant faire l’objet d’une évaluation, d’une analyse et d’une réponse de la part de la commission; souligne que cette évolution a constitué un enjeu opérationnel pour garantir que les pétitions continuent d’être examinées dans des délais raisonnables, de manière cohérente et avec un niveau de qualité élevé, préservant ainsi la valeur ajoutée de la procédure de pétition en tant que canal direct de participation démocratique; estime, dans ce contexte, que s’il y a lieu de se féliciter de l’accès accru à la procédure de pétition, il convient toutefois de préserver l’intégrité et l’objectif de ce mécanisme; souligne la nécessité de doter la commission de ressources administratives et techniques suffisantes afin de garantir un suivi de qualité et dans les délais impartis***,*** ***notamment en lui allouant une expertise scientifique et juridique spécialisée pour évaluer les pétitions très complexes concernant la pollution industrielle et les urgences de santé publique***;

Or. en

Amendement 77
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne la forte augmentation du nombre de pétitions déposées en 2025, qui a atteint 2 971 pétitions, mais qui, dans une Union comptant environ 450 millions de citoyens, reste un chiffre relativement faible; constate que les citoyens et les résidents sont de plus en plus conscients de leur droit de pétition et qu’ils maîtrisent mieux cet outil; constate que cette évolution pourrait également être liée à l’utilisation croissante des technologies	2. souligne la forte augmentation du nombre de pétitions déposées en 2025, qui a atteint 2 971 pétitions, mais qui, dans une Union comptant environ 450 millions de citoyens, reste un chiffre relativement faible; constate que les citoyens et les résidents sont de plus en plus conscients de leur droit de pétition et qu’ils maîtrisent mieux cet outil; constate que cette évolution pourrait également être liée à l’utilisation croissante des technologies

numériques, y compris ***les outils d'intelligence*** artificielle, qui ont facilité l'accès à l'information et la rédaction des contributions, tout en augmentant le volume et la complexité des documents devant faire l'objet d'une évaluation, d'une analyse et d'une réponse de la part de la commission; souligne que cette évolution a constitué un enjeu opérationnel pour garantir que les pétitions continuent d'être examinées dans des délais raisonnables, de manière cohérente et avec un niveau de qualité élevé, préservant ainsi la valeur ajoutée de la procédure de pétition en tant que canal direct de participation démocratique; estime, dans ce contexte, que s'il y a lieu de se féliciter de l'accès accru à la procédure de pétition, il convient toutefois de préserver l'intégrité et l'objectif de ce mécanisme; souligne la nécessité de doter la commission de ressources administratives et techniques suffisantes afin de garantir un suivi de qualité et dans les délais impartis;

numériques, y compris ***à un usage accru de l'intelligence*** artificielle, qui ont facilité l'accès à l'information et la rédaction des contributions, tout en augmentant le volume et la complexité des documents devant faire l'objet d'une évaluation, d'une analyse et d'une réponse de la part de la commission***, tout en rappelant que l'évaluation des pétitions doit toujours rester sous l'entière responsabilité humaine***; souligne que cette évolution a constitué un enjeu opérationnel pour garantir que les pétitions continuent d'être examinées dans des délais raisonnables, de manière cohérente et avec un niveau de qualité élevé, préservant ainsi la valeur ajoutée de la procédure de pétition en tant que canal direct de participation démocratique; estime, dans ce contexte, que s'il y a lieu de se féliciter de l'accès accru à la procédure de pétition, il convient toutefois de préserver l'intégrité et l'objectif de ce mécanisme; souligne la nécessité de doter la commission de ressources administratives et techniques suffisantes afin de garantir un suivi de qualité et dans les délais impartis;

Or. en

Amendement 78
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution	*Amendement*
2. souligne la forte augmentation du nombre de pétitions déposées en 2025, qui a atteint 2 971 pétitions, mais qui, dans une Union comptant environ 450 millions de citoyens, reste un chiffre relativement faible; constate que les citoyens et les résidents sont de plus en plus conscients de leur droit de pétition et qu'ils maîtrisent mieux cet outil; constate que cette	2. souligne la forte augmentation du nombre de pétitions déposées en 2025, qui a atteint 2 971 pétitions, mais qui, dans une Union comptant environ 450 millions de citoyens, reste un chiffre relativement faible; constate que les citoyens et les résidents sont de plus en plus conscients de leur droit de pétition et qu'ils maîtrisent mieux cet outil; constate que cette

évolution pourrait également être liée à l'utilisation croissante des technologies numériques, y compris les outils d'intelligence artificielle, qui ont facilité l'accès à l'information et la rédaction des contributions, tout en augmentant le volume et la complexité des documents devant faire l'objet d'une évaluation, d'une analyse et d'une réponse de la part de la commission; souligne que cette évolution a constitué un enjeu opérationnel pour garantir que les pétitions continuent d'être examinées dans des délais raisonnables, de manière cohérente et avec un niveau de qualité élevé, préservant ainsi la valeur ajoutée de la procédure de pétition en tant que canal direct de participation démocratique; estime, dans ce contexte, que s'il y a lieu de se féliciter de l'accès accru à la procédure de pétition, il convient toutefois de préserver l'intégrité et l'objectif de ce mécanisme; souligne la nécessité de doter la commission de ressources administratives et techniques suffisantes afin de garantir un suivi de ***qualité*** et dans les délais impartis;

évolution pourrait également être liée à l'utilisation croissante des technologies numériques, y compris les outils d'intelligence artificielle, qui ont facilité l'accès à l'information et la rédaction des contributions, tout en augmentant le volume et la complexité des documents devant faire l'objet d'une évaluation, d'une analyse et d'une réponse de la part de la commission; souligne que cette évolution a constitué un enjeu opérationnel pour garantir que les pétitions continuent d'être examinées dans des délais raisonnables, de manière cohérente et avec un niveau de qualité élevé, préservant ainsi la valeur ajoutée de la procédure de pétition en tant que canal direct de participation démocratique; ***félicite le secrétariat pour ses efforts continus dans la gestion de cette charge de travail accrue;*** estime, dans ce contexte, que s'il y a lieu de se féliciter de l'accès accru à la procédure de pétition, il convient toutefois de préserver l'intégrité et l'objectif de ce mécanisme; souligne la nécessité de doter la commission de ressources administratives et techniques suffisantes afin de garantir un suivi de ***fond, bien motivé*** et dans les délais impartis;

Or. en

Amendement 79
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	2 bis. rappelle que la répartition géographique des pétitions examinées et débattues par la commission des pétitions en 2025 ne reflétait pas une représentation équilibrée de tous les États membres; invite la commission à s'efforcer d'adopter, tout en respectant

pleinement le droit de pétition des citoyens et le bien-fondé de chaque cas individuel, une approche géographiquement plus équilibrée dans la planification de ses activités, notamment dans la sélection des pétitions à débattre, les missions d'information et les auditions publiques, le cas échéant;

Or. en

Amendement 80
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. ***réaffirme l'importance d'une information et d'une sensibilisation continues du public concernant les domaines de compétence de l'Union et le rôle de la commission des pétitions, afin de réduire le nombre de pétitions non recevables; préconise la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ciblées, notamment par l'intermédiaire des établissements scolaires, des organisations de jeunesse et des organisations de la société civile, afin de mieux faire connaître le droit de pétition et d'en faciliter l'accès aux groupes sous-représentés;*** constate que les pétitions non recevables représentaient 36,12 % des pétitions déposées en 2025; demande que la communication avec les pétitionnaires, y compris les ***nouveaux utilisateurs et les groupes vulnérables***, soit claire et accessible en ce qui concerne ***le champ d'application des compétences de l'Union et*** la procédure de pétition;	3. constate que les pétitions non recevables représentaient 36,12 % des pétitions déposées en 2025; ***souligne l'importance de fournir des informations claires et compréhensibles sur les conditions de recevabilité des pétitions et sur l'étendue des compétences de l'Union;*** demande que la communication avec les pétitionnaires, y compris les ***personnes qui présentent une pétition pour la première fois***, soit claire et accessible en ce qui concerne la procédure de pétition ***et les compétences de l'Union***;

Or. sk

Amendement 81
Valentina Palmisano

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. réaffirme l'importance d'une information et d'une sensibilisation continues du public concernant les domaines de compétence de l'Union et le rôle de la commission des pétitions, afin de réduire le nombre de pétitions non recevables; préconise la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ciblées, notamment par l'intermédiaire des établissements scolaires, des organisations de jeunesse et des organisations de la société civile, afin de mieux faire connaître le droit de pétition et d'en faciliter l'accès aux groupes sous-représentés; constate que les pétitions non recevables représentaient 36,12 % des pétitions déposées en 2025; demande que la communication avec les pétitionnaires, y compris les nouveaux utilisateurs et les groupes vulnérables, soit claire et accessible en ce qui concerne le champ d'application des compétences de l'Union et la procédure de pétition;	3. réaffirme l'importance d'une information et d'une sensibilisation continues du public concernant les domaines de compétence de l'Union et le rôle de la commission des pétitions, afin de réduire le nombre de pétitions non recevables; préconise la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ciblées, notamment par l'intermédiaire des établissements scolaires, des organisations de jeunesse et des organisations de la société civile, afin de mieux faire connaître le droit de pétition et d'en faciliter l'accès aux groupes sous-représentés; constate que les pétitions non recevables représentaient 36,12 % des pétitions déposées en 2025; demande que la communication avec les pétitionnaires, y compris les nouveaux utilisateurs et les groupes vulnérables, soit claire et accessible en ce qui concerne le champ d'application des compétences de l'Union et la procédure de pétition; ***propose la création d'un outil interactif de présélection assisté par l'IA sur le portail internet afin de guider les citoyens en temps réel, de les aider à formuler des réclamations recevables et de les orienter vers les médiateurs nationaux compétents lorsque la question ne relève pas de la compétence de l'Union;***

Or. en

Amendement 82
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. réaffirme l'importance d'une information et d'une sensibilisation continues du public concernant les domaines de compétence de l'Union et le rôle de la commission des pétitions, afin de réduire le nombre de pétitions non recevables; préconise la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ciblées, notamment par l'intermédiaire des établissements scolaires, des organisations de jeunesse et des organisations de la société civile, afin de mieux faire connaître le droit de pétition et d'en faciliter l'accès aux groupes sous-représentés; constate que les pétitions non recevables représentaient 36,12 % des pétitions déposées en 2025; demande que la communication avec les pétitionnaires, y compris les nouveaux utilisateurs et les groupes vulnérables, soit claire et accessible en ce qui concerne le champ d'application des compétences de l'Union et la procédure de pétition;	3. réaffirme l'importance d'une information et d'une sensibilisation continues du public concernant les domaines de compétence de l'Union et le rôle de la commission des pétitions, afin de réduire le nombre de pétitions non recevables; préconise la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ciblées, notamment par l'intermédiaire des établissements scolaires, des organisations de jeunesse et des organisations de la société civile, afin de mieux faire connaître le droit de pétition et d'en faciliter l'accès aux groupes sous-représentés; constate que les pétitions non recevables représentaient 36,12 % des pétitions déposées en 2025; ***estime qu'un pourcentage aussi élevé démontre la nécessité d'informer plus clairement les citoyens sur la portée des compétences de l'Union européenne, et sur les questions qui demeurent de la compétence exclusive ou première des États membres;*** demande que la communication avec les pétitionnaires, y compris les nouveaux utilisateurs et les groupes vulnérables, soit claire et accessible en ce qui concerne le champ d'application des compétences de l'Union et la procédure de pétition;
	Or. pl

Amendement 83
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. réaffirme l'importance d'une information et d'une sensibilisation continues du public concernant les domaines de compétence de l'Union et le rôle de la commission des pétitions, afin de	3. réaffirme l'importance d'une information et d'une sensibilisation continues du public concernant les domaines de compétence de l'Union et le rôle de la commission des pétitions, afin de

réduire le nombre de pétitions non recevables; préconise la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ciblées, notamment par l'intermédiaire des établissements scolaires, des organisations de jeunesse et des organisations de la société civile, afin de mieux faire connaître le droit de pétition et d'en faciliter l'accès aux groupes sous-représentés; constate que les pétitions non recevables représentaient 36,12 % des pétitions déposées en 2025; demande que la communication avec les pétitionnaires, y compris les nouveaux utilisateurs et les groupes vulnérables, soit claire et accessible en ce qui concerne le champ d'application des compétences de l'Union et la procédure de pétition;	réduire le nombre de pétitions non recevables; préconise la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ciblées, notamment par l'intermédiaire des établissements scolaires, des organisations de jeunesse et des organisations de la société civile, afin de mieux faire connaître le droit de pétition et d'en faciliter l'accès aux groupes sous-représentés; constate que les pétitions non recevables représentaient 36,12 % des pétitions déposées en 2025; demande que la communication avec les pétitionnaires, y compris les nouveaux utilisateurs et les groupes vulnérables, soit claire et accessible en ce qui concerne le champ d'application des compétences de l'Union et la procédure de pétition; ***souligne que l'Union devrait également veiller à ce que les pétitions relevant principalement de la compétence des États membres ne soient pas utilisées pour étendre ses compétences au-delà des traités;***

Or. en

Amendement 84
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. réaffirme l'importance d'une information et d'une sensibilisation continues du public concernant les domaines de compétence de l'Union et le rôle de la commission des pétitions, afin de réduire le nombre de pétitions non recevables; préconise la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ciblées, notamment par l'intermédiaire des établissements scolaires, des organisations de jeunesse et des organisations de la société civile, afin de mieux faire connaître le droit de pétition et d'en faciliter l'accès	3. réaffirme l'importance d'une information et d'une sensibilisation continues du public concernant les domaines de compétence de l'Union et le rôle de la commission des pétitions, afin de réduire le nombre de pétitions non recevables; préconise la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ciblées, notamment par l'intermédiaire des établissements scolaires, des organisations de jeunesse et des organisations de la société civile, afin de mieux faire connaître le droit de pétition et d'en faciliter l'accès

aux groupes sous-représentés; constate que les pétitions non recevables représentaient 36,12 % des pétitions déposées en 2025; demande que la communication avec les pétitionnaires***, y compris les nouveaux utilisateurs et les groupes vulnérables,*** soit claire et accessible en ce qui concerne le champ d'application des compétences de l'Union et la procédure de pétition;	***à tous les citoyens et résidents***; constate que les pétitions non recevables représentaient 36,12 % des pétitions déposées en 2025; demande que la communication avec ***tous*** les pétitionnaires soit claire et accessible en ce qui concerne le champ d'application des compétences de l'Union et la procédure de pétition;

Or. en

Amendement 85
Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution	*Amendement*
3. réaffirme l'importance d'une information et d'une sensibilisation continues du public concernant les domaines de compétence de l'Union et le rôle de la commission des pétitions, afin de réduire le nombre de pétitions non recevables; préconise la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ciblées, notamment par l'intermédiaire des établissements scolaires, des organisations de jeunesse et des organisations de la société civile, afin de mieux faire connaître le droit de pétition ***et d'en faciliter l'accès aux groupes sous-représentés***; constate que les pétitions non recevables représentaient 36,12 % des pétitions déposées en 2025; demande que la communication avec les pétitionnaires, y compris les nouveaux utilisateurs et les groupes vulnérables, soit claire et accessible en ce qui concerne le champ d'application des compétences de l'Union et la procédure de pétition;	3. réaffirme l'importance d'une information et d'une sensibilisation continues du public concernant les domaines de compétence de l'Union et le rôle de la commission des pétitions, afin de réduire le nombre de pétitions non recevables; préconise la mise en œuvre d'actions de sensibilisation ciblées, notamment par l'intermédiaire des établissements scolaires, des organisations de jeunesse et des organisations de la société civile, afin de mieux faire connaître le droit de pétition ***auprès de l'ensemble des citoyens***; constate que les pétitions non recevables représentaient 36,12 % des pétitions déposées en 2025; demande que la communication avec les pétitionnaires, y compris les nouveaux utilisateurs et les groupes vulnérables, soit claire et accessible en ce qui concerne le champ d'application des compétences de l'Union et la procédure de pétition;

Or. en

Amendement 86
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. rappelle la dimension européenne de la commission des pétitions, qui peut être saisie par des citoyens et des résidents des 27 États membres sur des questions relevant du domaine d'application des traités et du droit de l'Union; estime que la commission, tout en respectant les spécificités nationales, a la responsabilité particulière de défendre cette dimension européenne et de démontrer aux citoyens la valeur ajoutée de l'unité et de l'intégration européennes, tout en contribuant à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques;	4. rappelle la dimension européenne de la commission des pétitions, qui peut être saisie par des citoyens et des résidents des 27 États membres sur des questions relevant du domaine d'application des traités et du droit de l'Union; estime que la commission, tout en respectant les spécificités nationales, a la responsabilité particulière de défendre cette dimension européenne et de démontrer aux citoyens la valeur ajoutée de l'unité et de l'intégration européennes, tout en contribuant à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques; ***estime que cette dimension européenne ne sera crédible que si la commission écoute également les citoyens qui dénoncent des défaillances structurelles des États membres, y compris les atteintes à l'indépendance de la justice, l'utilisation partisane des institutions, les abus administratifs, les défaillances dans la gestion des frontières, la corruption ou le manque de transparence publique;***

Or. es

Amendement 87
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. rappelle ***la dimension européenne de*** la commission des pétitions***, qui*** peut	4. rappelle ***que*** la commission des pétitions peut être saisie par des citoyens et

être saisie par des citoyens et des résidents des 27 États membres sur des questions relevant du domaine d'application des traités et du droit de l'Union; ***estime que la commission, tout en respectant les spécificités nationales, a la responsabilité particulière de défendre cette dimension européenne et de démontrer aux citoyens la valeur ajoutée de l'unité et de l'intégration européennes, tout en contribuant à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques;***	des résidents des 27 États membres sur des questions relevant du domaine d'application des traités et du droit de l'Union;

Or. en

Amendement 88
Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. rappelle la dimension européenne de la commission des pétitions, qui peut être saisie par des citoyens et des résidents des 27 États membres sur des questions relevant du domaine d'application des traités et du droit de l'Union; estime que la commission, tout en respectant les spécificités nationales, a la responsabilité particulière de défendre cette dimension européenne et de démontrer aux citoyens la valeur ajoutée de ***l'unité et de l'intégration européennes***, tout en contribuant à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques;	4. rappelle la dimension européenne de la commission des pétitions, qui peut être saisie par des citoyens et des résidents des 27 États membres sur des questions relevant du domaine d'application des traités et du droit de l'Union; estime que la commission, tout en respectant les spécificités nationales ***et les principes de subsidiarité et de proportionnalité***, a la responsabilité particulière de défendre cette dimension européenne et de démontrer aux citoyens la valeur ajoutée de ***la coopération européenne***, tout en contribuant à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques;

Or. en

Amendement 89
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. rappelle la dimension européenne de la commission des pétitions, qui peut être saisie par des citoyens et des résidents des 27 États membres sur des questions relevant du domaine d'application des traités et du droit de l'Union; estime que la commission, tout en respectant les spécificités nationales, a la responsabilité particulière de défendre cette dimension européenne et de démontrer aux citoyens la valeur ajoutée de l'unité et de l'intégration européennes, tout en contribuant à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques;	4. rappelle la dimension européenne de la commission des pétitions, qui peut être saisie par des citoyens et des résidents des 27 États membres sur des questions relevant du domaine d'application des traités et du droit de l'Union; estime que la commission, tout en respectant les spécificités nationales ***et les compétences des États membres***, a la responsabilité particulière de défendre cette dimension européenne et de démontrer aux citoyens la valeur ajoutée de l'unité et de l'intégration européennes, tout en contribuant à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques;

Or. en

Amendement 90
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. rappelle la dimension européenne de la commission des pétitions, qui peut être saisie par des citoyens et des résidents des 27 États membres sur des questions relevant du domaine d'application des traités et du droit de l'Union; estime que la commission, tout en respectant les spécificités nationales, a la responsabilité particulière de défendre ***cette*** dimension européenne et de démontrer aux citoyens la valeur ajoutée ***de l'unité et de l'intégration européennes, tout en contribuant à renforcer la confiance*** des citoyens ***dans les institutions démocratiques***;	4. rappelle la dimension européenne de la commission des pétitions, qui peut être saisie par des citoyens et des résidents des 27 États membres sur des questions relevant du domaine d'application des traités et du droit de l'Union; estime que la commission, tout en respectant les spécificités nationales, a la responsabilité particulière de défendre ***la*** dimension européenne ***du droit de pétition*** et de démontrer aux citoyens la valeur ajoutée ***du respect du principe de subsidiarité, de la diversité des États membres et de la protection effective des droits*** des citoyens;

Or. pl

Amendement 91
Valentina Palmisano

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. rappelle la dimension européenne de la commission des pétitions, qui peut être saisie par des citoyens et des résidents ***des 27*** États membres ***sur des questions relevant du domaine d'application des traités et du droit de l'Union; estime que la commission, tout en respectant les spécificités nationales, a la responsabilité particulière de défendre cette dimension européenne et de démontrer aux citoyens la valeur ajoutée de l'unité et de l'intégration européennes, tout en contribuant à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques***;	4. rappelle la dimension européenne de la commission des pétitions, qui peut être saisie par des citoyens et des résidents ***de tous les*** États membres***, et souligne qu'il importe de veiller à ce que les travaux de la commission reflètent la diversité des préoccupations dans l'ensemble de l'Union, en accordant une attention particulière aux disparités systémiques dans l'application du droit environnemental et social de l'Union entre les différentes macrorégions, en particulier dans les zones défavorisées sur le plan socio-économique***;

Or. en

Amendement 92
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 4

Proposition de résolution	*Amendement*
4. rappelle la dimension européenne de la commission des pétitions, qui peut être saisie par des citoyens et des résidents des 27 États membres sur des questions relevant du domaine d'application des traités et du droit de l'Union; estime que la commission, tout en respectant les spécificités nationales, a la responsabilité particulière de défendre cette dimension	4. rappelle la dimension européenne de la commission des pétitions, qui peut être saisie par des citoyens et des résidents des 27 États membres sur des questions relevant du domaine d'application des traités et du droit de l'Union; estime que la commission, tout en respectant les spécificités nationales, a la responsabilité particulière de défendre cette dimension

européenne ***et de démontrer aux*** citoyens ***la valeur ajoutée de l'unité et de l'intégration européennes, tout en contribuant*** à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques;

européenne***, de garantir un accès égal des*** citoyens ***à l'exercice du droit de pétition et de contribuer*** à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions démocratiques;

Or. sk

Amendement 93
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. s'inquiète de violations répétées de l'esprit et de la lettre de l'article 220 du règlement intérieur du Parlement, seules quelques décisions des coordinateurs en matière de suivi à donner aux pétitions étant prises par consensus et, dans de nombreux cas, étant fondées sur une faible majorité ou ne reposant même pas sur une majorité au sein de la commission; regrette que cela se produise aussi continuellement pour des pétitions qui mériteraient une discussion approfondie lors d'une réunion régulière de la commission des pétitions en raison de la documentation juridique et factuelle exhaustive présentée par les pétitionnaires, ce qui montre que les décisions sont prises sur une base purement partisane, en négligeant délibérément des documents et des éléments de preuve disponibles; regrette qu'un tel comportement institutionnel au sein de la commission des pétitions soit également contraire à sa pratique précédemment consolidée;

Or. en

Amendement 94
Sandra Gómez López

Proposition de résolution
Paragraphe 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	4 bis. relève qu'en 2025, au total, 145 pétitions ont été inscrites à l'ordre du jour des réunions de la commission des pétitions et débattues lors de ses réunions publiques, et que 57 d'entre elles (près de 40 %) ne concernaient qu'un seul État membre, à savoir l'Espagne; estime qu'une attention aussi disproportionnée accordée à un seul État membre est contraire aux lignes directrices mêmes de la commission et compromet sa dimension européenne;

Or. en

Amendement 95
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle le rôle particulier que joue la commission des pétitions en tant que trait d'union entre les citoyens européens et les institutions de l'Union; estime que la procédure de pétition devrait démontrer de la meilleure manière possible une valeur ajoutée européenne évidente aux pétitionnaires, dont beaucoup se tournent vers le Parlement européen pour tenter d'obtenir réparation; encourage la commission à travailler dans un esprit constructif et en recherchant le consensus;	***supprimé***

Or. en

Amendement 96
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle le rôle particulier que joue la commission des pétitions en tant que trait d'union entre les citoyens européens et les institutions de l'Union; estime que la procédure de pétition devrait démontrer de la meilleure manière possible une valeur ajoutée européenne évidente aux pétitionnaires, dont beaucoup se tournent vers le Parlement européen pour tenter d'obtenir ***réparation; encourage la commission à travailler dans un esprit constructif et en recherchant le consensus***;	5. rappelle le rôle particulier que joue la commission des pétitions en tant que trait d'union entre les citoyens européens et les institutions de l'Union***; souligne que la commission des pétitions apporte également aux pétitionnaires une clarté matérielle et thématique et, en particulier grâce à la présence des pétitionnaires aux réunions de la commission, favorise le dialogue direct entre les citoyens en tant que pétitionnaires, la Commission et le Parlement***; estime que la procédure de pétition devrait démontrer de la meilleure manière possible une valeur ajoutée européenne évidente aux pétitionnaires, dont beaucoup se tournent vers le Parlement européen pour tenter d'obtenir ***des orientations, des informations et des éclaircissements concernant l'application du droit de l'Union et les questions relevant des domaines d'activité de celle-ci***;

Or. en

Amendement 97
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle le rôle particulier que joue la commission des pétitions en tant que trait d'union entre les citoyens européens et les institutions de l'Union; estime que la	5. rappelle le rôle particulier que joue la commission des pétitions en tant que trait d'union entre les citoyens européens et les institutions de l'Union; estime que la

procédure de pétition devrait démontrer de la meilleure manière possible une valeur ajoutée européenne évidente aux pétitionnaires, dont beaucoup se tournent vers le Parlement européen pour tenter d'obtenir réparation; encourage la commission à travailler dans un esprit constructif et en recherchant le consensus;	procédure de pétition devrait démontrer de la meilleure manière possible une valeur ajoutée européenne évidente aux pétitionnaires, dont beaucoup se tournent vers le Parlement européen pour tenter d'obtenir réparation; encourage la commission à travailler dans un esprit constructif et en recherchant le consensus; ***insiste sur le fait que ce pont ne doit pas devenir un mécanisme contrôlé exclusivement par les groupes politiques établis, mais constituer une voie réelle permettant à tout citoyen de voir ses préoccupations examinées avec impartialité;***

Or. es

Amendement 98
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle le rôle particulier que joue la commission des pétitions en tant que ***trait d'union*** entre les citoyens européens et les institutions de l'Union; estime que la procédure de pétition devrait ***démontrer de la meilleure manière possible une valeur ajoutée européenne évidente aux*** pétitionnaires***, dont beaucoup se tournent vers le*** Parlement européen ***pour tenter d'obtenir réparation***; ***encourage la commission à travailler dans un esprit constructif et en recherchant le consensus***;	5. rappelle le rôle particulier que joue la commission des pétitions en tant que ***lien*** entre les citoyens européens et les institutions de l'Union; estime que la procédure de pétition devrait ***garantir un examen efficace des pétitions et la fourniture d'informations sur les mesures de suivi adoptées, étant donné que de nombreux*** pétitionnaires ***s'adressent au*** Parlement européen ***afin de parvenir à une solution aux problèmes qu'ils soulèvent dans leurs pétitions***;

Or. sk

Amendement 99
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 5

Proposition de résolution	*Amendement*
5. rappelle le rôle particulier que joue la commission des pétitions en tant que trait d'union entre les citoyens européens et les institutions de l'Union; estime que la procédure de pétition devrait démontrer de la meilleure manière possible une valeur ajoutée européenne évidente aux pétitionnaires, dont beaucoup se tournent vers le Parlement européen ***pour tenter d'obtenir réparation***; encourage la commission à travailler dans un esprit ***constructif*** et ***en recherchant*** le ***consensus***;	5. rappelle le rôle particulier que joue la commission des pétitions en tant que trait d'union entre les citoyens européens et les institutions de l'Union; estime que la procédure de pétition devrait démontrer de la meilleure manière possible une valeur ajoutée européenne évidente aux pétitionnaires, dont beaucoup se tournent vers le Parlement européen; encourage la commission à travailler dans un esprit ***collaboratif*** et ***par*** le ***dialogue***;

Or. es

Amendement 100
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 5 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	5 bis. souligne que les pétitions récurrentes peuvent constituer une première indication de lacunes systémiques dans la mise en œuvre ou l'application du droit de l'Union; encourage le Parlement, la Commission et les commissions parlementaires compétentes à utiliser davantage les informations issues des pétitions lors de l'évaluation de la législation existante et de l'identification des domaines dans lesquels la mise en œuvre nécessite une attention particulière;

Or. en

Amendement 101
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. fait observer que les pétitions ***permettent au*** Parlement européen et ***aux*** autres institutions de l'Union ***d'établir un lien direct et de maintenir un dialogue régulier avec des*** citoyens ***de l'Union concernés par la mauvaise application*** du droit de l'Union; ***insiste sur la nécessité d'une coopération renforcée*** entre les institutions de l'Union et les autorités nationales, régionales et locales ***des États membres*** dans ***le cadre d'enquêtes*** relatives à l'application ***et au respect de la législation*** de l'Union; ***est convaincu que cette coopération est essentielle pour examiner les préoccupations des citoyens en ce qui concerne l'application du droit de l'Union et y répondre, et qu'elle contribue à renforcer la légitimité et la responsabilité démocratiques de l'Union;*** rappelle les lignes directrices de la commission, qui prévoient que l'État membre concerné par la pétition soit informé au préalable et soit invité à assister à la réunion de la commission et à prendre la parole; ***appelle donc de ses vœux une participation significative des représentants des*** États membres ***lors des réunions de la commission et des réponses détaillées et en temps utile aux demandes d'explications ou d'informations envoyées par*** la commission ***des pétitions aux autorités nationales, afin de garantir le suivi approprié*** des pétitions;	6. fait observer que les pétitions ***constituent pour le*** Parlement européen et ***les*** autres institutions de l'Union ***un outil important de communication directe avec les*** citoyens***, notamment lorsque les pétitions concernent une possible mauvaise application ou une possible violation*** du droit de l'Union; ***rappelle l'importance de l'échange d'informations*** entre les institutions de l'Union et les autorités nationales, régionales et locales dans ***l'examen des questions*** relatives à l'application ***du droit*** de l'Union; rappelle les lignes directrices de la commission, qui prévoient que l'État membre concerné par la pétition soit informé au préalable et soit invité à assister à la réunion de la commission et à prendre la parole; ***invite les*** États membres***, dans la mesure de leurs possibilités, à fournir à*** la commission ***des pétitions les informations nécessaires à l'examen*** des pétitions ***et à répondre à ses demandes d'explications ou d'informations complémentaires***;

Or. sk

Amendement 102
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. fait observer que les pétitions permettent au Parlement européen et aux autres institutions de l'Union d'établir un lien direct et de maintenir un dialogue régulier avec des citoyens de l'Union concernés par la mauvaise application du droit de l'Union; insiste sur la nécessité d'une coopération renforcée entre les institutions de l'Union et les autorités nationales, régionales et locales des États membres dans le cadre d'enquêtes relatives à l'application et au respect de la législation de l'Union; est convaincu que cette coopération est essentielle pour examiner les préoccupations des citoyens en ce qui concerne l'application du droit de l'Union et y répondre, et qu'elle contribue à renforcer la légitimité et la responsabilité démocratiques de l'Union; rappelle les lignes directrices de la commission, qui prévoient que l'État membre concerné par la pétition soit informé au préalable et soit invité à assister à la réunion de la commission et à prendre la parole; appelle donc de ses vœux une participation significative des représentants des États membres lors des réunions de la commission et des réponses détaillées et en temps utile aux demandes d'explications ou d'informations envoyées par la commission des pétitions aux autorités nationales, afin de garantir le suivi approprié des pétitions;	6. fait observer que les pétitions permettent au Parlement européen et aux autres institutions de l'Union d'établir un lien direct et de maintenir un dialogue régulier avec des citoyens de l'Union concernés par la mauvaise application du droit de l'Union; insiste sur la nécessité d'une coopération renforcée entre les institutions de l'Union et les autorités nationales, régionales et locales des États membres dans le cadre d'enquêtes relatives à l'application et au respect de la législation de l'Union; est convaincu que cette coopération est essentielle pour examiner les préoccupations des citoyens en ce qui concerne l'application du droit de l'Union et y répondre, et qu'elle contribue à renforcer la légitimité et la responsabilité démocratiques de l'Union; ***souligne que de nombreuses pétitions révèlent des lacunes dans la mise en œuvre et l'application de la législation existante de l'Union plutôt que des lacunes législatives, et invite dès lors la Commission et les États membres à donner la priorité à la mise en œuvre et à l'application effectives du droit de l'Union;*** rappelle les lignes directrices de la commission, qui prévoient que l'État membre concerné par la pétition soit informé au préalable et soit invité à assister à la réunion de la commission et à prendre la parole; appelle donc de ses vœux une participation significative des représentants des États membres lors des réunions de la commission et des réponses détaillées et en temps utile aux demandes d'explications ou d'informations envoyées par la commission des pétitions aux autorités nationales, afin de garantir le suivi approprié des pétitions;

Or. en

Amendement 103
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. fait observer que les pétitions permettent au Parlement européen et aux autres institutions de l'Union d'établir un lien direct et de maintenir un dialogue régulier avec des citoyens de l'Union concernés par la mauvaise application du droit de l'Union; insiste sur la nécessité d'une coopération renforcée entre les institutions de l'Union et les autorités nationales, régionales et locales des États membres dans le cadre d'enquêtes relatives à l'application et au respect de la législation de l'Union; est convaincu que cette coopération est essentielle pour examiner les préoccupations des citoyens en ce qui concerne l'application du droit de l'Union et y répondre, et qu'elle contribue à renforcer la légitimité et la responsabilité démocratiques de l'Union; rappelle les lignes directrices de la commission, qui prévoient que l'État membre concerné par la pétition soit informé au préalable et soit invité à assister à la réunion de la commission et à prendre la parole; appelle donc de ses vœux une participation significative des représentants des États membres lors des réunions de la commission et des réponses détaillées et en temps utile aux demandes d'explications ou d'informations envoyées par la commission des pétitions aux autorités nationales, afin de garantir le suivi approprié des pétitions;	6. fait observer que les pétitions permettent au Parlement européen et aux autres institutions de l'Union d'établir un lien direct et de maintenir un dialogue régulier avec des citoyens de l'Union concernés par la mauvaise application du droit de l'Union; insiste sur la nécessité d'une coopération renforcée entre les institutions de l'Union et les autorités nationales, régionales et locales des États membres dans le cadre d'enquêtes relatives à l'application et au respect de la législation de l'Union; est convaincu que cette coopération est essentielle pour examiner les préoccupations des citoyens en ce qui concerne l'application du droit de l'Union et y répondre, et qu'elle contribue à renforcer la légitimité et la responsabilité démocratiques de l'Union; rappelle les lignes directrices de la commission, qui prévoient que l'État membre concerné par la pétition soit informé au préalable et soit invité à assister à la réunion de la commission et à prendre la parole; appelle donc de ses vœux une participation significative des représentants des États membres lors des réunions de la commission et des réponses détaillées et en temps utile aux demandes d'explications ou d'informations envoyées par la commission des pétitions aux autorités nationales, afin de garantir le suivi approprié des pétitions; ***regrette que les représentants de certains États membres n'aient, de manière répétée, pas participé aux réunions de la commission des pétitions consacrées à des pétitions qui concernaient leur propre pays, limitant ainsi le dialogue constructif avec les pétitionnaires et les députés;***

Or. en

Amendement 104
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 6

Proposition de résolution	*Amendement*
6. fait observer que les pétitions permettent au Parlement européen et aux autres institutions de l'Union d'établir un lien direct et de maintenir un dialogue régulier avec des citoyens de l'Union concernés par la mauvaise application du droit de l'Union; insiste sur la nécessité d'une coopération renforcée entre les institutions de l'Union et les autorités nationales, régionales et locales des États membres dans le cadre d'enquêtes relatives à l'application et au respect de la législation de l'Union; est convaincu que cette coopération est essentielle pour examiner les préoccupations des citoyens en ce qui concerne l'application du droit de l'Union et y ***répondre***, et qu'elle contribue à renforcer la légitimité et la responsabilité démocratiques de l'Union; rappelle les lignes directrices de la commission, qui prévoient que l'État membre concerné par la pétition soit informé au préalable et soit invité à assister à la réunion de la commission et à prendre la parole; appelle donc de ses vœux une participation significative des représentants des États membres lors des réunions de la commission et des réponses détaillées et en temps utile aux demandes d'explications ou d'informations envoyées par la commission des pétitions aux autorités nationales, afin de garantir le suivi approprié des pétitions;	6. fait observer que les pétitions permettent au Parlement européen et aux autres institutions de l'Union d'établir un lien direct et de maintenir un dialogue régulier avec des citoyens de l'Union concernés par la mauvaise application du droit de l'Union; insiste sur la nécessité d'une coopération renforcée entre les institutions de l'Union et les autorités nationales, régionales et locales des États membres dans le cadre d'enquêtes relatives à l'application et au respect de la législation de l'Union; est convaincu que cette coopération***, ainsi que la réponse effective aux demandes transmises par la commission des pétitions,*** est essentielle pour examiner les préoccupations des citoyens en ce qui concerne l'application du droit de l'Union et y ***donner suite***, et qu'elle contribue à renforcer la légitimité et la responsabilité démocratiques de l'Union; rappelle les lignes directrices de la commission, qui prévoient que l'État membre concerné par la pétition soit informé au préalable et soit invité à assister à la réunion de la commission et à prendre la parole; appelle donc de ses vœux une ***coopération accrue, de manière récurrente et constructive, de la part des autorités compétentes, ainsi qu'une*** participation significative des représentants des États membres lors des réunions de la commission et des réponses détaillées et en temps utile aux demandes d'explications ou d'informations envoyées par la commission des pétitions aux autorités nationales, afin de garantir le suivi

approprié des pétitions;

Or. es

Amendement 105
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	6 bis. déplore vivement le refus du ministre de l'Intérieur espagnol de se présenter devant la commission des pétitions pour expliquer les mesures prises par son gouvernement pour mettre en œuvre les recommandations adoptées à la suite de la mission d'information de la commission à Barbate concernant les conditions de travail des agents des services de police en Espagne;

Or. en

Amendement 106
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que les pétitions contribuent de manière considérable à l'exercice par la Commission de son rôle de gardienne des traités en offrant aux citoyens un outil supplémentaire pour signaler les violations présumées du droit de l'Union; souligne qu'une coopération constructive entre la commission des pétitions et la Commission, grâce à des réponses rapides et détaillées de la commission, fondées sur des examens approfondis des problèmes soulevés dans	7. rappelle que les pétitions contribuent de manière considérable à l'exercice par la Commission de son rôle de gardienne des traités en offrant aux citoyens un outil supplémentaire pour signaler les violations présumées du droit de l'Union; souligne qu'une coopération constructive entre la commission des pétitions et la Commission, grâce à des réponses rapides et détaillées de la commission, fondées sur des examens approfondis des problèmes soulevés dans

les pétitions, est essentielle pour garantir le bon traitement des pétitions; demande que des mesures continues soient déployées pour améliorer la qualité, la clarté et l'accessibilité des réponses de la commission aux pétitions, notamment en ce qui concerne leur lisibilité, leur pertinence et leur accessibilité pour les citoyens;	les pétitions, est essentielle pour garantir le bon traitement des pétitions; demande que des mesures continues soient déployées pour améliorer la qualité, la clarté et l'accessibilité des réponses de la commission aux pétitions, notamment en ce qui concerne leur lisibilité, leur pertinence et leur accessibilité pour les citoyens; ***invite la Commission à prêter une attention particulière aux pétitions susceptibles de révéler des défaillances répétées en matière d'état de droit, d'indépendance de la justice, de lutte contre la corruption, de protection des lanceurs d'alerte, de liberté de l'information, de migration et de gestion des frontières extérieures;***
	Or. es

Amendement 107
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que les pétitions contribuent de manière considérable à l'exercice par la Commission de son rôle de gardienne des traités en offrant aux citoyens un outil supplémentaire pour signaler les violations présumées du droit de l'Union; souligne qu'une coopération constructive entre la commission des pétitions et la Commission, grâce à des réponses rapides et détaillées de la commission, fondées sur des examens approfondis des problèmes soulevés dans les pétitions, est essentielle pour garantir le bon traitement des pétitions; demande que des mesures continues soient déployées pour améliorer la qualité, la clarté et ***l'accessibilité*** des réponses de la commission aux pétitions***, notamment en ce qui concerne leur lisibilité, leur***	7. rappelle que les pétitions contribuent de manière considérable à l'exercice par la Commission de son rôle de gardienne des traités en offrant aux citoyens un outil supplémentaire pour signaler les violations présumées du droit de l'Union; souligne qu'une coopération constructive entre la commission des pétitions et la Commission, grâce à des réponses rapides et détaillées de la commission, fondées sur des examens approfondis des problèmes soulevés dans les pétitions, est essentielle pour garantir le bon traitement des pétitions; demande que des mesures continues soient déployées pour améliorer la qualité, la clarté et ***l'utilité*** des réponses de la Commission aux pétitions***; estime que les réponses devraient, dans la mesure du possible,***

pertinence et leur accessibilité pour les citoyens;

faire clairement la distinction entre l'évaluation juridique et les considérations politiques, indiquer toute mesure d'exécution en cours ou prévue, le cas échéant, expliquer les raisons pour lesquelles aucune autre mesure n'est envisagée, et fournir aux pétitionnaires des indications sur les prochaines étapes possibles de la procédure et les délais pertinents;

Or. en

Amendement 108
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que les pétitions contribuent de manière considérable à l'exercice par la Commission de son rôle de gardienne des traités en offrant aux citoyens un outil supplémentaire pour signaler les violations présumées du droit de l'Union; souligne qu'une coopération constructive entre la commission des pétitions et la Commission, grâce à des réponses rapides et détaillées de la commission, fondées sur des examens approfondis des problèmes soulevés dans les pétitions, est essentielle pour garantir le bon traitement des pétitions; demande que des mesures continues soient déployées pour améliorer la ***qualité, la clarté et l'accessibilité*** des réponses de la commission aux pétitions, notamment en ce qui concerne leur lisibilité, leur pertinence et leur accessibilité pour les citoyens;	7. rappelle que les pétitions contribuent de manière considérable à l'exercice par la Commission de son rôle de gardienne des traités en offrant aux citoyens un outil supplémentaire pour signaler les violations présumées du droit de l'Union; souligne qu'une coopération constructive entre la commission des pétitions et la Commission, grâce à des réponses rapides et détaillées de la commission, fondées sur des examens approfondis des problèmes soulevés dans les pétitions, est essentielle pour garantir le bon traitement des pétitions; demande que des mesures continues soient déployées pour améliorer la ***rapidité*** des réponses de la commission aux pétitions, notamment en ce qui concerne leur lisibilité, leur pertinence et leur accessibilité pour les citoyens; ***observe que les évaluations de la Commission sont guidées par une perspective institutionnelle fondée sur le droit, ce qui peut parfois donner une impression de distance par rapport aux préoccupations des citoyens; encourage la Commission à réduire cette distance par***

une communication plus claire et davantage axée sur les citoyens;

Or. en

Amendement 109
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que les pétitions contribuent de manière considérable à l'exercice par la Commission de son rôle de gardienne des traités en offrant aux citoyens un outil supplémentaire pour signaler les violations présumées du droit de l'Union; souligne qu'une coopération constructive entre la commission des pétitions et la Commission, grâce à des réponses rapides et détaillées de la commission, fondées sur des examens approfondis des problèmes soulevés dans les pétitions, est essentielle pour garantir le bon traitement des pétitions; demande que des mesures continues soient déployées pour améliorer la qualité, la clarté et l'accessibilité des réponses de la commission aux pétitions, notamment en ce qui concerne leur lisibilité, leur pertinence et leur accessibilité pour les citoyens;	7. rappelle que les pétitions contribuent de manière considérable à l'exercice par la Commission de son rôle de gardienne des traités en offrant aux citoyens un outil supplémentaire pour signaler les violations présumées du droit de l'Union; souligne qu'une coopération constructive entre la commission des pétitions et la Commission, grâce à des réponses rapides et détaillées de la commission, fondées sur des examens approfondis des problèmes soulevés dans les pétitions, est essentielle pour garantir le bon traitement des pétitions; demande que des mesures continues soient déployées pour améliorer la qualité, la clarté et l'accessibilité des réponses de la commission aux pétitions, notamment en ce qui concerne leur lisibilité, leur pertinence et leur accessibilité pour les citoyens; ***regrette que les réponses de la Commission soient souvent trop générales, tardives et n'apportent pas de conclusions juridiques claires aux pétitionnaires;***

Or. en

Amendement 110
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution

Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que les pétitions contribuent ***de manière considérable*** à ***l'exercice par la Commission de son rôle de gardienne des traités en offrant aux citoyens un outil supplémentaire pour signaler les violations présumées*** du droit de l'Union; souligne ***qu'une*** coopération ***constructive*** entre la commission des pétitions et la Commission***, grâce à des réponses rapides et détaillées de la commission, fondées sur des examens approfondis des problèmes soulevés*** dans ***les pétitions, est essentielle pour garantir*** le ***bon*** traitement des pétitions; demande que des mesures continues soient déployées pour améliorer ***la qualité,*** la clarté et l'accessibilité des réponses de la commission aux pétitions***, notamment en ce qui concerne leur lisibilité, leur pertinence et leur accessibilité pour les citoyens***;	7. rappelle que les pétitions contribuent à ***l'identification des questions liées à la mise en œuvre et à l'application*** du droit de l'Union ***en donnant aux citoyens la possibilité d'attirer l'attention sur d'éventuelles violations du droit de l'Union***; souligne ***l'importance de la*** coopération entre la commission des pétitions et la Commission dans le traitement des pétitions ***et la fourniture d'informations sur les questions soulevées par les pétitionnaires***; demande que des mesures continues soient déployées pour améliorer la clarté***, la disponibilité*** et l'accessibilité ***pour les utilisateurs*** des réponses de la commission aux pétitions;

Or. sk

Amendement 111
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 7

Proposition de résolution	*Amendement*
7. rappelle que les pétitions contribuent de manière considérable à l'exercice par la Commission de son rôle de gardienne des traités en offrant aux citoyens un outil supplémentaire pour signaler les violations présumées du droit de l'Union; souligne qu'une coopération constructive entre la commission des pétitions et la Commission, grâce à des réponses rapides et détaillées de la commission***,*** fondées sur des examens	7. rappelle que les pétitions contribuent de manière considérable à l'exercice par la Commission de son rôle de gardienne des traités en offrant aux citoyens un outil supplémentaire pour signaler les violations présumées du droit de l'Union; souligne qu'une coopération constructive entre la commission des pétitions et la Commission, grâce à des réponses rapides et détaillées de la commission ***qui devraient être*** fondées sur

approfondis des problèmes soulevés dans les pétitions, est essentielle pour garantir le bon traitement des pétitions; demande que des mesures continues soient déployées pour améliorer la qualité, la clarté et l'accessibilité des réponses de la commission aux pétitions, notamment en ce qui concerne leur lisibilité, leur pertinence et leur accessibilité pour les citoyens;	des examens approfondis ***et équitables*** des problèmes soulevés dans les pétitions, est essentielle pour garantir le bon traitement des pétitions; demande que des mesures continues soient déployées pour améliorer la qualité, la clarté et l'accessibilité des réponses de la commission aux pétitions, notamment en ce qui concerne leur lisibilité, leur pertinence et leur accessibilité pour les citoyens;

Or. en

Amendement 112
Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. souligne que la commission des pétitions, par son examen des pétitions individuelles, joue un rôle essentiel de vérification de la mise en œuvre adéquate et proportionnée de la législation de l'Union dans les États membres; souligne que les pétitions révèlent souvent des conséquences involontaires de la réglementation de l'Union sur les citoyens, les entreprises et les communautés locales; souligne les préoccupations liées à la concurrence déloyale et à l'insuffisance de la protection et des garanties pour les marchés nationaux, en particulier dans le secteur primaire; invite la Commission à prendre au sérieux les préoccupations exprimées par les pétitionnaires en ce qui concerne les effets pratiques de la législation de l'Union et à engager un véritable dialogue avec toutes les parties prenantes;

Or. en

Amendement 113
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 7 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	7 bis. encourage les institutions, le cas échéant, à informer les pétitionnaires lorsque les questions soulevées dans les pétitions ont contribué au contrôle législatif, aux procédures en manquement, aux initiatives politiques ou à d'autres mesures institutionnelles, ce qui renforcera la confiance des citoyens dans le processus de pétition;

Or. en

Amendement 114
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. se félicite de la poursuite de la coopération entre la commission des pétitions et la Commission en ce qui concerne les procédures en manquement et la mise en œuvre du droit de l'Union; réaffirme l'importance de la transparence en ce qui concerne les procédures en manquement et de la nécessité de fournir aux pétitionnaires des informations claires sur l'état d'avancement des procédures relatives à leurs pétitions; se félicite de l'amélioration apportée à l'initiative de la Commission visant à inclure les pétitions dans son registre public en ligne des décisions en manquement, ainsi que des mesures déployées pour renforcer l'interconnexion entre ce registre public et le portail en ligne des pétitions du Parlement;	8. se félicite de la poursuite de la coopération entre la commission des pétitions et la Commission en ce qui concerne les procédures en manquement et la mise en œuvre du droit de l'Union; réaffirme l'importance de la transparence en ce qui concerne les procédures en manquement et de la nécessité de fournir aux pétitionnaires des informations claires sur l'état d'avancement des procédures relatives à leurs pétitions; se félicite de l'amélioration apportée à l'initiative de la Commission visant à inclure les pétitions dans son registre public en ligne des décisions en manquement, ainsi que des mesures déployées pour renforcer l'interconnexion entre ce registre public et le portail en ligne des pétitions du Parlement; ***estime que les pétitions***

relatives à des manquements persistants au droit de l'Union ne devraient pas rester indéfiniment en marge de la procédure formelle d'infraction et invite la Commission à expliquer clairement aux pétitionnaires les cas dans lesquels elle décide de ne pas ouvrir de procédure d'infraction malgré l'existence d'indices répétés de manquements;

Or. es

Amendement 115
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. se félicite de la poursuite de la coopération entre la commission des pétitions et la Commission en ce qui concerne les procédures en manquement et la mise en œuvre du droit de l'Union; réaffirme l'importance de la transparence en ce qui concerne les procédures en manquement et de la nécessité de fournir aux pétitionnaires des informations claires sur l'état d'avancement des procédures relatives à leurs pétitions; se félicite de l'amélioration apportée à l'initiative de la Commission visant à inclure les pétitions dans son registre public en ligne des décisions en manquement, ainsi que des mesures déployées pour renforcer l'interconnexion entre ce registre public et le portail en ligne des pétitions du Parlement;	8. se félicite de la poursuite de la coopération entre la commission des pétitions et la Commission en ce qui concerne les procédures en manquement et la mise en œuvre du droit de l'Union; réaffirme l'importance de la transparence en ce qui concerne les procédures en manquement et de la nécessité de fournir aux pétitionnaires des informations claires sur l'état d'avancement des procédures relatives à leurs pétitions; ***invite la Commission européenne à accélérer la résolution des procédures ouvertes et à tenir compte plus systématiquement des signaux reçus des pétitions des citoyens lorsqu'elle décide d'engager ou de poursuivre des procédures;*** se félicite de l'amélioration apportée à l'initiative de la Commission visant à inclure les pétitions dans son registre public en ligne des décisions en manquement, ainsi que des mesures déployées pour renforcer l'interconnexion entre ce registre public et le portail en ligne des pétitions du Parlement;

Or. pl

Amendement 116
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. se félicite de la poursuite de la coopération entre la commission des pétitions et la Commission en ce qui concerne les procédures en manquement et la mise en œuvre du droit de l'Union; réaffirme l'importance ***de la*** transparence ***en ce qui concerne les*** procédures en manquement ***et*** de la nécessité de fournir aux pétitionnaires des informations claires sur l'état d'avancement des procédures relatives à leurs pétitions; se félicite de l'amélioration apportée à l'initiative de la Commission visant à inclure les pétitions dans son registre public en ligne des décisions en manquement, ainsi que des mesures déployées pour renforcer l'interconnexion entre ce registre public et le portail en ligne des pétitions du Parlement;	8. se félicite de la poursuite de la coopération entre la commission des pétitions et la Commission en ce qui concerne les procédures en manquement et la mise en œuvre du droit de l'Union; réaffirme l'importance ***d'une pleine*** transparence ***et d'un plein accès du public aux documents relatifs aux procédures EU Pilot et aux*** procédures en manquement***, ainsi que*** de la nécessité de fournir aux pétitionnaires des informations claires sur l'état d'avancement des procédures relatives à leurs pétitions***; estime qu'il est essentiel de réduire considérablement le temps que prend la Commission pour saisir la Cour de justice de l'Union européenne des procédures en manquement***; se félicite de l'amélioration apportée à l'initiative de la Commission visant à inclure les pétitions dans son registre public en ligne des décisions en manquement, ainsi que des mesures déployées pour renforcer l'interconnexion entre ce registre public et le portail en ligne des pétitions du Parlement;

Or. en

Amendement 117
Valentina Palmisano

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. se félicite de la poursuite de la	8. se félicite de la poursuite de la

coopération entre la commission des pétitions et la Commission en ce qui concerne les procédures en manquement et la mise en œuvre du droit de l'Union; réaffirme l'importance de la transparence en ce qui concerne les procédures en manquement et de la nécessité de fournir aux pétitionnaires des informations claires sur l'état d'avancement des procédures relatives à leurs pétitions; se félicite de l'amélioration apportée à l'initiative de la Commission visant à inclure les pétitions dans son registre public en ligne des décisions en manquement, ainsi que des mesures déployées pour renforcer l'interconnexion entre ce registre public et le portail en ligne des pétitions du Parlement;

coopération entre la commission des pétitions et la Commission en ce qui concerne les procédures en manquement et la mise en œuvre du droit de l'Union; réaffirme l'importance de la transparence en ce qui concerne les procédures en manquement et de la nécessité de fournir aux pétitionnaires des informations claires sur l'état d'avancement des procédures relatives à leurs pétitions; se félicite de l'amélioration apportée à l'initiative de la Commission visant à inclure les pétitions dans son registre public en ligne des décisions en manquement, ainsi que des mesures déployées pour renforcer l'interconnexion entre ce registre public et le portail en ligne des pétitions du Parlement; ***souligne que les retards injustifiés dans les procédures en manquement peuvent nuire à la protection efficace des droits des citoyens et à la confiance du public dans l'application du droit de l'Union;***

Or. en

Amendement 118
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***se félicite*** de la poursuite de la coopération entre la commission des pétitions et la Commission en ce qui concerne les procédures en manquement et la mise en œuvre du droit de l'Union; réaffirme l'importance de la transparence en ce qui concerne les procédures en manquement et de la nécessité de fournir aux pétitionnaires des informations claires sur l'état d'avancement des procédures relatives à leurs pétitions; se félicite de l'amélioration apportée à l'initiative de la Commission visant à inclure les pétitions	8. ***prend acte*** de la poursuite de la coopération entre la commission des pétitions et la Commission en ce qui concerne les procédures en manquement et la mise en œuvre du droit de l'Union; réaffirme l'importance de la transparence en ce qui concerne les procédures en manquement et de la nécessité de fournir aux pétitionnaires des informations claires sur l'état d'avancement des procédures relatives à leurs pétitions; ***souligne que la transparence doit inclure des informations claires sur les raisons du***

dans son registre public en ligne des décisions en manquement, ainsi que des mesures déployées pour renforcer l'interconnexion entre ce registre public et le portail en ligne des pétitions du Parlement;

retard ou de la clôture des procédures en manquement; se félicite de l'amélioration apportée à l'initiative de la Commission visant à inclure les pétitions dans son registre public en ligne des décisions en manquement, ainsi que des mesures déployées pour renforcer l'interconnexion entre ce registre public et le portail en ligne des pétitions du Parlement;

Or. en

Amendement 119
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. se félicite de la poursuite de la coopération entre la commission des pétitions et la Commission en ce qui concerne les procédures en manquement et la mise en œuvre du droit de l'Union; réaffirme l'importance de la transparence en ce qui concerne les procédures en manquement et de la nécessité de fournir aux pétitionnaires des informations claires sur l'état d'avancement des procédures relatives à leurs pétitions; se félicite de l'amélioration apportée à l'initiative de la Commission visant à inclure les pétitions dans son registre public en ligne des décisions en manquement, ainsi que des mesures déployées pour renforcer l'interconnexion entre ce registre public et le portail en ligne des pétitions du Parlement;	8. se félicite de la poursuite de la coopération entre la commission des pétitions et la Commission en ce qui concerne les procédures en manquement et la mise en œuvre du droit de l'Union; réaffirme l'importance de la transparence en ce qui concerne les procédures en manquement***, tout en respectant la confidentialité nécessaire au bon déroulement des enquêtes,*** et de la nécessité de fournir aux pétitionnaires des informations claires sur l'état d'avancement des procédures relatives à leurs pétitions; se félicite de l'amélioration apportée à l'initiative de la Commission visant à inclure les pétitions dans son registre public en ligne des décisions en manquement, ainsi que des mesures déployées pour renforcer l'interconnexion entre ce registre public et le portail en ligne des pétitions du Parlement;

Or. en

Amendement 120

Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 8

Proposition de résolution	*Amendement*
8. ***se félicite*** de la poursuite de la coopération entre la commission des pétitions et la Commission en ce qui concerne les procédures en manquement et la mise en œuvre du droit de l'Union; réaffirme l'importance ***de la transparence en ce qui concerne les procédures en manquement et de la nécessité*** de fournir aux pétitionnaires des informations ***claires*** sur l'état d'avancement des procédures ***relatives à*** leurs pétitions; ***se félicite de l'amélioration apportée à l'initiative de*** la Commission visant à ***inclure*** les pétitions ***dans*** son registre public en ligne des décisions en manquement, ainsi que des ***mesures déployées*** pour ***renforcer*** l'interconnexion entre ce registre ***public*** et le portail en ligne des pétitions du Parlement;	8. ***prend acte*** de la poursuite de la coopération entre la commission des pétitions et la Commission en ce qui concerne les procédures en manquement et la mise en œuvre du droit de l'Union; réaffirme l'importance de fournir aux pétitionnaires des informations sur l'état d'avancement des procédures ***en manquement concernant les questions soulevées dans*** leurs pétitions; ***prend acte des mesures prises par*** la Commission visant à ***relier*** les pétitions ***à*** son registre public en ligne des décisions en manquement, ainsi que des ***efforts déployés*** pour ***améliorer*** l'interconnexion entre ce registre et le portail en ligne des pétitions du Parlement;

Or. sk

Amendement 121
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 bis. souligne les principales conclusions du rapport spécial nº 28/2024 de la Cour des comptes européenne intitulé «Respect du droit de l'Union», présenté en commission des pétitions, qui confirment les très longs retards de la Commission, même en violation de son propre référentiel, le manque de clarté juridique sur ses principaux critères de priorité et son grave manque de

transparence dans le traitement des procédures EU Pilot et des procédures d'infraction; prend acte de la nouvelle communication de la Commission intitulée «Un corpus réglementaire de l'UE plus simple, plus clair et mieux mis en œuvre», dans laquelle la Commission reconnaît que l'avancement et la clôture des procédures en manquement pour transposition tardive du droit de l'Union prennent souvent des années, tandis que les cas de transposition incorrecte de directives et de mauvaise application de directives ou de règlements prennent encore plus de temps; se félicite de l'intention de la Commission d'adopter, en tant que premier pas dans la bonne direction, une approche plus stricte à l'encontre des États membres dans tous les types de procédures en manquement et de réduire le nombre de procédures en manquement en suspens depuis longtemps; estime toutefois que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer l'approche stratégique de la Commission en matière de contrôle de l'application du droit de l'Union afin de garantir sa pleine application en temps utile dans l'ensemble de l'Union, ainsi que pour garantir le plein accès du public aux documents et aux informations détaillées sur les échanges entre les services de la Commission de l'Union et les autorités des États membres dans le cadre des procédures en manquement et des procédures EU Pilot;

Or. en

Amendement 122
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 8 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

8 bis. rappelle que la commission des pétitions remplit non seulement une fonction de recours pour les citoyens, mais aussi une fonction importante de contrôle parlementaire en recensant les défaillances dans la mise en œuvre du droit de l'Union;

Or. en

Amendement 123
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 8 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	8 ter. souligne les résultats fructueux de la réunion de la commission interparlementaire consacrée au thème «Strengthening cooperation for a timely and correct enforcement of EU law benefitting EU citizens» (Renforcer la coopération pour une application rapide et correcte du droit de l'Union au bénéfice des citoyens de l'Union); estime qu'il est essentiel d'améliorer de semblables initiatives en créant un forum permanent pour intensifier les efforts et renforcer la transparence et la collaboration avec les commissions parlementaires des États membres afin de contribuer à résoudre les cas de manquement et de faire respecter dans l'ensemble de l'Union les droits des citoyens découlant du droit de l'Union;

Or. en

Amendement 124
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. rappelle que la base de données des pétitions en ligne et le portail en ligne des pétitions constituent des outils essentiels pour le traitement des pétitions et la communication avec les pétitionnaires, permettant aux membres de la commission des pétitions d'accéder à toutes les informations nécessaires pour suivre l'état d'avancement de chaque pétition et être en mesure de prendre des décisions éclairées quant à leur traitement; se félicite de la poursuite de la modernisation du portail en ligne des pétitions en 2025, notamment des mesures visant à améliorer l'inclusivité, l'accessibilité et les performances techniques; prend note de l'introduction d'options non sexistes et de la modernisation de l'infrastructure de la plateforme;	9. rappelle que la base de données des pétitions en ligne et le portail en ligne des pétitions constituent des outils essentiels pour le traitement des pétitions et la communication avec les pétitionnaires, permettant aux membres de la commission des pétitions d'accéder à toutes les informations nécessaires pour suivre l'état d'avancement de chaque pétition et être en mesure de prendre des décisions éclairées quant à leur traitement; se félicite de la poursuite de la modernisation du portail en ligne des pétitions en 2025, notamment des mesures visant à améliorer l'inclusivité, l'accessibilité et les performances techniques; prend note de l'introduction d'options non sexistes et de la modernisation de l'infrastructure de la plateforme; ***souligne la nécessité d'améliorer les délais et les procédures techniques de publication de toutes les informations relatives aux pétitions traitées et examinées au sein de la commission des pétitions dans le cadre de la procédure d'urgence, ainsi qu'en ce qui concerne les mises à jour du statut des pétitions, étant donné que le portail en ligne des pétitions est la seule interface publique disponible pour les pétitionnaires ainsi que pour les citoyens et résidents de l'Union en général;***

Or. en

Amendement 125
Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. rappelle que la base de données des pétitions en ligne et le portail en ligne des pétitions constituent des outils essentiels	9. rappelle que la base de données des pétitions en ligne et le portail en ligne des pétitions constituent des outils essentiels

pour le traitement des pétitions et la communication avec les pétitionnaires, permettant aux membres de la commission des pétitions d'accéder à toutes les informations nécessaires pour suivre l'état d'avancement de chaque pétition et être en mesure de prendre des décisions éclairées quant à leur traitement; se félicite de la poursuite de la modernisation du portail en ligne des pétitions en 2025, notamment des mesures visant à améliorer l'inclusivité, l'accessibilité et les performances techniques; ***prend*** note ***de l'introduction d'options non sexistes et de la modernisation de l'infrastructure de la plateforme***;

pour le traitement des pétitions et la communication avec les pétitionnaires, permettant aux membres de la commission des pétitions d'accéder à toutes les informations nécessaires pour suivre l'état d'avancement de chaque pétition et être en mesure de prendre des décisions éclairées quant à leur traitement; se félicite de la poursuite de la modernisation du portail en ligne des pétitions en 2025, notamment des mesures visant à améliorer l'inclusivité, l'accessibilité et les performances techniques; ***estime que le portail en ligne devrait se concentrer sur l'amélioration de ses fonctionnalités essentielles, y compris les capacités de recherche, l'accessibilité pour les personnes handicapées et la rapidité de publication;*** note ***que toute introduction de nouvelles fonctionnalités devrait être évaluée au regard de leur valeur ajoutée pour les pétitionnaires et ne devrait pas mobiliser des ressources au détriment du traitement des pétitions***;

Or. en

Amendement 126
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. rappelle que la base de données des pétitions en ligne et le portail en ligne des pétitions constituent des outils essentiels pour le traitement des pétitions et la communication avec les pétitionnaires, permettant aux membres de la commission des pétitions d'accéder à toutes les informations nécessaires pour suivre l'état d'avancement de chaque pétition et être en mesure de prendre des décisions éclairées quant à leur traitement; ***se félicite*** de la poursuite de la modernisation du portail en	9. rappelle que la base de données des pétitions en ligne et le portail en ligne des pétitions constituent des outils essentiels pour le traitement des pétitions et la communication avec les pétitionnaires, permettant aux membres de la commission des pétitions d'accéder à toutes les informations nécessaires pour suivre l'état d'avancement de chaque pétition et être en mesure de prendre des décisions éclairées quant à leur traitement; ***prend acte*** de la poursuite de la modernisation du portail en

ligne des pétitions en 2025, notamment des mesures visant à améliorer ***l'inclusivité***, l'accessibilité et les performances ***techniques***; prend note de l'introduction ***d'options non sexistes et de la modernisation*** de l'infrastructure de la plateforme;	ligne des pétitions en 2025, notamment des mesures visant à améliorer ***les fonctionnalités techniques***, l'accessibilité ***pour les utilisateurs*** et les performances ***du système***; prend note de l'introduction ***de nouvelles options pour les utilisateurs dans les formulaires et de la modernisation*** de l'infrastructure de la plateforme;

Or. sk

Amendement 127
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. rappelle que la base de données des pétitions en ligne et le portail en ligne des pétitions constituent des outils essentiels pour le traitement des pétitions et la communication avec les pétitionnaires, permettant aux membres de la commission des pétitions d'accéder à toutes les informations nécessaires pour suivre l'état d'avancement de chaque pétition et être en mesure de prendre des décisions éclairées quant à leur traitement; se félicite de la poursuite de la modernisation du portail en ligne des pétitions en 2025, notamment des mesures visant à améliorer l'inclusivité, l'accessibilité et les performances techniques; prend note de ***l'introduction d'options non sexistes et de*** la modernisation de l'infrastructure de la plateforme;	9. rappelle que la base de données des pétitions en ligne et le portail en ligne des pétitions constituent des outils essentiels pour le traitement des pétitions et la communication avec les pétitionnaires, permettant aux membres de la commission des pétitions d'accéder à toutes les informations nécessaires pour suivre l'état d'avancement de chaque pétition et être en mesure de prendre des décisions éclairées quant à leur traitement; se félicite de la poursuite de la modernisation du portail en ligne des pétitions en 2025, notamment des mesures visant à améliorer l'inclusivité, l'accessibilité et les performances techniques; prend note de la modernisation de l'infrastructure de la plateforme;

Or. en

Amendement 128
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 9

Proposition de résolution	*Amendement*
9. rappelle que la base de données des pétitions en ligne et le portail en ligne des pétitions constituent des outils essentiels pour le traitement des pétitions et la communication avec les pétitionnaires, permettant aux membres de la commission des pétitions d'accéder à toutes les informations nécessaires pour suivre l'état d'avancement de chaque pétition et être en mesure de prendre des décisions éclairées quant à leur traitement; se félicite de la poursuite de la modernisation du portail en ligne des pétitions en 2025, notamment des mesures visant à améliorer ***l'inclusivité,*** l'accessibilité et les performances techniques; prend note de ***l'introduction d'options non sexistes et*** de la modernisation de l'infrastructure de la plateforme;	9. rappelle que la base de données des pétitions en ligne et le portail en ligne des pétitions constituent des outils essentiels pour le traitement des pétitions et la communication avec les pétitionnaires, permettant aux membres de la commission des pétitions d'accéder à toutes les informations nécessaires pour suivre l'état d'avancement de chaque pétition et être en mesure de prendre des décisions éclairées quant à leur traitement; se félicite de la poursuite de la modernisation du portail en ligne des pétitions en 2025, notamment des mesures visant à améliorer l'accessibilité***, la transparence*** et les performances techniques; prend note de ***la poursuite*** de la modernisation de l'infrastructure de la plateforme;

Or. pl

Amendement 129
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	9 bis. encourage la poursuite de l'élaboration de normes de qualité internes pour le traitement des pétitions, notamment en ce qui concerne la cohérence des réponses, le respect des délais et la communication axée sur l'utilisateur;

Or. en

Amendement 130
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution	*Amendement*
10. se félicite de la mise en œuvre par la Commission d'un outil informatique interinstitutionnel permettant le partage d'informations entre le Parlement et la Commission concernant la suite donnée aux pétitions, y compris les procédures en manquement et les échanges avec les autorités nationales; réaffirme l'importance de ces outils pour améliorer la transparence et l'efficacité dans le traitement des pétitions;	10. se félicite de la mise en œuvre par la Commission d'un outil informatique interinstitutionnel permettant le partage d'informations entre le Parlement et la Commission concernant la suite donnée aux pétitions, y compris les procédures en manquement et les échanges avec les autorités nationales; rappelle l'importance de ces outils pour améliorer la transparence et l'efficacité ***et réduire les doublons administratifs inutiles*** dans le traitement des pétitions;

Or. en

Amendement 131
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 10 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	10 bis. se félicite de l'utilisation croissante d'outils numériques dans le cadre de la procédure de pétition et encourage de nouvelles améliorations du portail en ligne des pétitions, y compris des fonctions de recherche améliorées, une meilleure visualisation des données, une meilleure accessibilité pour les personnes handicapées et un suivi plus convivial des pétitions tout au long de la procédure;

Or. en

Amendement 132
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. rappelle ***que*** la coopération avec d'autres commissions parlementaires ***demeure essentielle pour*** le traitement ***exhaustif*** des pétitions; souligne qu'en 2025, la commission des pétitions a adressé 15 demandes d'avis et 1 204 demandes d'information à d'autres commissions parlementaires, contre 30 demandes d'avis et 450 demandes d'information en 2024; ***met ainsi en évidence une baisse de 50 % du*** nombre de demandes d'avis ***et une augmentation significative d'environ 168 % du*** nombre de demandes d'information***, ce qui reflète le besoin croissant d'échanges entre les commissions et de contributions techniques dans le traitement des pétitions***; rappelle que les pétitionnaires sont informés des décisions visant à recueillir l'avis d'autres commissions dans le cadre du traitement de leurs pétitions; ***souligne que les commissions parlementaires devraient redoubler d'efforts pour contribuer activement à l'examen des pétitions en apportant leur expertise pour permettre au*** Parlement ***de répondre de manière plus rapide et plus exhaustive aux préoccupations des citoyens***;	11. rappelle ***l'importance de*** la coopération avec d'autres commissions parlementaires ***dans*** le traitement des pétitions; souligne qu'en 2025, la commission des pétitions a adressé 15 demandes d'avis et 1 204 demandes d'information à d'autres commissions parlementaires, contre 30 demandes d'avis et 450 demandes d'information en 2024; ***constate qu'en 2025, le*** nombre de demandes d'avis ***a diminué et que le*** nombre de demandes d'information ***a considérablement augmenté***; rappelle que les pétitionnaires sont informés des décisions visant à recueillir l'avis d'autres commissions dans le cadre du traitement de leurs pétitions; ***invite à la poursuite de l'échange d'informations et de connaissances spécialisées entre les commissions du*** Parlement ***dans le traitement des pétitions***;

Or. sk

Amendement 133
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. rappelle que la coopération avec d'autres commissions parlementaires demeure essentielle pour le traitement exhaustif des pétitions; souligne qu'en 2025, la commission des pétitions a adressé 15 demandes d'avis et 1 204 demandes d'information à d'autres commissions parlementaires, contre 30 demandes d'avis et 450 demandes d'information en 2024; met ainsi en évidence une baisse de 50 % du nombre de demandes d'avis et une augmentation significative d'environ 168 % du nombre de demandes d'information, ce qui reflète le besoin croissant d'échanges entre les commissions et de contributions techniques dans le traitement des pétitions; rappelle que les pétitionnaires sont informés des décisions visant à recueillir l'avis d'autres commissions dans le cadre du traitement de leurs pétitions; ***souligne que les commissions parlementaires devraient redoubler d'efforts pour contribuer activement à l'examen des pétitions en apportant leur expertise pour permettre au Parlement de répondre de manière plus rapide et plus exhaustive aux préoccupations des citoyens;***	11. rappelle que la coopération avec d'autres commissions parlementaires demeure essentielle pour le traitement exhaustif des pétitions; souligne qu'en 2025, la commission des pétitions a adressé 15 demandes d'avis et 1 204 demandes d'information à d'autres commissions parlementaires, contre 30 demandes d'avis et 450 demandes d'information en 2024; met ainsi en évidence une baisse de 50 % du nombre de demandes d'avis et une augmentation significative d'environ 168 % du nombre de demandes d'information, ce qui reflète le besoin croissant d'échanges entre les commissions et de contributions techniques dans le traitement des pétitions; rappelle que les pétitionnaires sont informés des décisions visant à recueillir l'avis d'autres commissions dans le cadre du traitement de leurs pétitions;

Or. en

Amendement 134
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 11

Proposition de résolution	*Amendement*
11. rappelle que la coopération avec d'autres commissions parlementaires demeure essentielle pour le traitement exhaustif des pétitions; souligne qu'en 2025, la commission des pétitions a adressé 15 demandes d'avis et	11. rappelle que la coopération avec d'autres commissions parlementaires demeure essentielle pour le traitement exhaustif des pétitions; souligne qu'en 2025, la commission des pétitions a adressé 15 demandes d'avis et

1 204 demandes d’information à d’autres commissions parlementaires, contre 30 demandes d’avis et 450 demandes d’information en 2024; met ainsi en évidence une baisse de 50 % du nombre de demandes d’avis et une augmentation significative d’environ 168 % du nombre de demandes d’information, ce qui reflète le besoin croissant d’échanges entre les commissions et de contributions techniques dans le traitement des pétitions; rappelle que les pétitionnaires sont informés des décisions visant à recueillir l’avis d’autres commissions dans le cadre du traitement de leurs pétitions; souligne que les commissions parlementaires devraient redoubler d’efforts pour contribuer activement à l’examen des pétitions en apportant leur expertise pour permettre au Parlement de répondre de manière plus rapide et plus exhaustive aux préoccupations des citoyens;	1 204 demandes d’information à d’autres commissions parlementaires, contre 30 demandes d’avis et 450 demandes d’information en 2024; met ainsi en évidence une baisse de 50 % du nombre de demandes d’avis et une augmentation significative d’environ 168 % du nombre de demandes d’information, ce qui reflète le besoin croissant d’échanges entre les commissions et de contributions techniques dans le traitement des pétitions; rappelle que les pétitionnaires sont informés des décisions visant à recueillir l’avis d’autres commissions dans le cadre du traitement de leurs pétitions; souligne que les commissions parlementaires devraient redoubler d’efforts pour contribuer activement à l’examen des pétitions en apportant leur expertise***, notamment par un retour d’information systématique sur les problèmes récurrents de mise en œuvre recensés dans les pétitions,*** pour permettre au Parlement de répondre de manière plus rapide et plus exhaustive aux préoccupations des citoyens;
	Or. en

Amendement 135
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 12 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 bis. demande une coopération plus étroite entre la commission des pétitions et les mécanismes de résolution des problèmes existants de l’Union, y compris SOLVIT le cas échéant, afin de faciliter la recherche de solutions pratiques pour les citoyens confrontés à des difficultés dans l’application du droit de l’Union, tout en respectant pleinement le rôle institutionnel du Parlement et le droit de

pétition;

Or. en

Amendement 136
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 12 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 ter. souligne que les problèmes récurrents relevés dans les pétitions fournissent des éléments d'information précieux pour le programme pour une meilleure réglementation de l'Union et devraient, le cas échéant, être pris en considération dans les évaluations, les bilans de qualité et les analyses d'impact de la législation de l'Union, renforçant ainsi l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes;

Or. en

Amendement 137
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quater. souligne le rôle unique de la commission des pétitions en tant que principal instrument du Parlement européen pour recenser les préoccupations des citoyens et les difficultés pratiques découlant de la mise en œuvre et de l'application du droit de l'Union, permettant que les enseignements tirés des pétitions soient systématiquement pris en considération dans les futures évaluations de la

législation, les initiatives de simplification et les examens de la mise en œuvre;

Or. en

Amendement 138
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 12 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	12 quinquies. rappelle qu'il incombe à la commission des pétitions de veiller à ce que ses travaux reflètent la diversité des préoccupations qui se posent dans l'ensemble de l'Union et qu'elle devrait éviter de se concentrer de manière disproportionnée sur les questions relatives à un seul État membre lorsque les pétitions reçues ou l'importance des questions soulevées ne le justifient pas objectivement;

Or. en

Amendement 139
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne que les questions environnementales sont restées la principale préoccupation soulevée par les pétitionnaires en 2025, représentant 18,6 % de l'ensemble des pétitions; ***fait observer que les pétitions examinées par la commission concernaient, entre autres, les études d'impact sur l'environnement, la protection de la biodiversité, la gestion des déchets, la contamination par les***	13. souligne que les questions environnementales sont restées la principale préoccupation soulevée par les pétitionnaires en 2025, représentant 18,6 % de l'ensemble des pétitions;

PFAS, la qualité de l'air, la protection de l'eau, la gestion des risques d'inondation, la préservation de la faune sauvage, la protection des populations d'ours bruns, ainsi que les incidences environnementales des projets d'infrastructure et des projets industriels dans plusieurs États membres; souligne en outre le nombre important de plaintes faisant état de violations de la législation environnementale de l'Union dans plusieurs États membres; note que les questions soulevées par les pétitionnaires portent également sur la perte de biodiversité et la nécessité de disposer de règles plus claires et plus efficaces pour garantir la protection de la qualité de l'air; souligne la nécessité pour la Commission, en collaboration avec les États membres, de veiller à la mise en œuvre correcte et efficace de la législation environnementale de l'Union;

Or. en

Amendement 140
Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne que les questions environnementales sont restées la principale préoccupation soulevée par les pétitionnaires en 2025, représentant 18,6 % de l'ensemble des pétitions; fait observer que les pétitions examinées par la commission concernaient, entre autres, les études d'impact sur l'environnement, la protection de la biodiversité, la gestion des déchets, la contamination par les PFAS, la qualité de l'air, la protection de l'eau, la gestion des risques d'inondation, la préservation de la faune sauvage, la protection des populations d'ours bruns,	13. souligne que les questions environnementales sont restées la principale préoccupation soulevée par les pétitionnaires en 2025, représentant 18,6 % de l'ensemble des pétitions; fait observer que les pétitions examinées par la commission concernaient, entre autres, les études d'impact sur l'environnement, la protection de la biodiversité, la gestion des déchets, la contamination par les PFAS, la qualité de l'air, la protection de l'eau, la gestion des risques d'inondation, la préservation de la faune sauvage, la protection des populations d'ours bruns,

ainsi que les incidences environnementales des projets d'infrastructure et des projets industriels dans plusieurs États membres; souligne en outre le nombre important de plaintes faisant état de violations de la législation environnementale de l'Union dans plusieurs États membres; note que les questions soulevées par les pétitionnaires portent également sur la perte de biodiversité et la nécessité de disposer de règles plus claires et plus efficaces pour garantir la protection de la qualité de l'air; souligne la nécessité pour la Commission, en collaboration avec les États membres, de veiller à la mise en œuvre correcte et efficace de la législation environnementale de l'Union;	ainsi que les incidences environnementales des projets d'infrastructure et des projets industriels dans plusieurs États membres; souligne en outre le nombre important de plaintes faisant état de violations de la législation environnementale de l'Union dans plusieurs États membres; note que les questions soulevées par les pétitionnaires portent également sur la perte de biodiversité et la nécessité de disposer de règles plus claires et plus efficaces pour garantir la protection de la qualité de l'air; souligne la nécessité pour la Commission, en collaboration avec les États membres, de veiller à la mise en œuvre correcte et efficace de la législation environnementale de l'Union; ***souligne que la législation environnementale de l'Union doit être fondée sur des données probantes, proportionnée et tenir compte de son incidence sur les agriculteurs, les propriétaires forestiers, les communautés rurales et les PME; rappelle qu'un nombre important de pétitions ont exprimé des préoccupations quant aux conséquences pratiques et à la charge réglementaire du règlement de l'Union sur la déforestation pour les opérateurs économiques, comme l'a confirmé la mission d'information en Autriche;***
	Or. en

Amendement 141
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne que les questions environnementales sont restées la principale préoccupation soulevée par les pétitionnaires en 2025, représentant 18,6 % de l'ensemble des pétitions; fait observer que les pétitions examinées par la	13. souligne que les questions environnementales sont restées la principale préoccupation soulevée par les pétitionnaires en 2025, représentant 18,6 % de l'ensemble des pétitions; fait observer que les pétitions examinées par la

commission concernaient, entre autres, les études d'impact sur l'environnement, la protection de la biodiversité, la gestion des déchets, la contamination par les PFAS, la qualité de l'air, la protection de l'eau, la gestion des risques d'inondation, la préservation de la faune sauvage, la protection des populations d'ours bruns, ainsi que les incidences environnementales des projets d'infrastructure et des projets industriels dans plusieurs États membres; souligne en outre le nombre important de plaintes faisant état de violations de la législation environnementale de l'Union dans plusieurs États membres; note que les questions soulevées par les pétitionnaires portent également sur la perte de biodiversité et la nécessité de disposer de règles plus claires et plus efficaces pour garantir la protection de la qualité de l'air; souligne la nécessité pour la Commission, en collaboration avec les États membres, de veiller à la mise en œuvre correcte et efficace de la législation environnementale de l'Union;

commission concernaient, entre autres, les études d'impact sur l'environnement, la protection de la biodiversité, la gestion des déchets, la contamination par les PFAS, la qualité de l'air, la protection de l'eau, la gestion des risques d'inondation, la préservation de la faune sauvage, la protection des populations d'ours bruns, ainsi que les incidences environnementales des projets d'infrastructure et des projets industriels dans plusieurs États membres; souligne en outre le nombre important de plaintes faisant état de violations de la législation environnementale de l'Union dans plusieurs États membres; note que les questions soulevées par les pétitionnaires portent également sur la perte de biodiversité et la nécessité de disposer de règles plus claires et plus efficaces pour garantir la protection de la qualité de l'air; souligne la nécessité pour la Commission, en collaboration avec les États membres, de veiller à la mise en œuvre correcte et efficace de la législation environnementale de l'Union; ***souligne également que, lorsque les pétitions environnementales concernent des catastrophes naturelles, des inondations, la protection civile, la gestion de l'eau ou la prévention des risques, la commission doit examiner non seulement la dimension environnementale, mais aussi l'éventuelle responsabilité administrative, le manque de planification et la protection effective des victimes;***

Or. es

Amendement 142
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne que les questions	13. souligne que les questions

environnementales sont restées la principale préoccupation soulevée par les pétitionnaires en 2025, représentant 18,6 % de l'ensemble des pétitions; fait observer que les pétitions examinées par la commission concernaient, entre autres, les études d'impact sur l'environnement, la protection de la biodiversité, la gestion des déchets, la ***contamination par les PFAS, la*** qualité de l'air, la protection de l'eau, la gestion des risques d'inondation, la préservation de la faune sauvage, ***la protection des populations d'ours bruns,*** ainsi que les incidences environnementales des projets d'infrastructure et des projets industriels dans plusieurs États membres; souligne en outre le nombre important de plaintes faisant état de violations de la législation environnementale de l'Union dans plusieurs États membres; note que les questions soulevées par les pétitionnaires portent également sur la perte de biodiversité et la nécessité de disposer de règles plus claires et plus efficaces pour garantir la protection de la qualité de l'air; souligne la nécessité pour la Commission, en collaboration avec les États membres, de veiller à la mise en œuvre correcte et efficace de la législation environnementale de l'Union;

environnementales sont restées la principale préoccupation soulevée par les pétitionnaires en 2025, représentant 18,6 % de l'ensemble des pétitions; fait observer que les pétitions examinées par la commission concernaient, entre autres, les études d'impact sur l'environnement, la protection de la biodiversité, la gestion des déchets, la qualité de l'air, la protection de l'eau, la gestion des risques d'inondation, la préservation de la faune sauvage, ainsi que les incidences environnementales des projets d'infrastructure et des projets industriels dans plusieurs États membres***; rappelle, en particulier, les pétitions débattues concernant la dépression isolée à haute altitude subie à Valence, qui ont souligné l'importance d'appliquer pleinement la législation européenne relative aux risques d'inondation, de garantir des protocoles d'urgence efficaces et d'assurer la coordination entre les différentes autorités***; souligne en outre le nombre important de plaintes faisant état de violations de la législation environnementale de l'Union dans plusieurs États membres; note que les questions soulevées par les pétitionnaires portent également sur la perte de biodiversité et la nécessité de disposer de règles plus claires et plus efficaces pour garantir la protection de la qualité de l'air; souligne la nécessité pour la Commission, en collaboration avec les États membres, de veiller à la mise en œuvre correcte et efficace de la législation environnementale de l'Union;

Or. es

Amendement 143
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne que les questions environnementales sont restées la principale préoccupation soulevée par les pétitionnaires en 2025, représentant 18,6 % de l'ensemble des pétitions; fait observer que les pétitions examinées par la commission concernaient, entre autres, les études d'impact sur l'environnement, la protection de la biodiversité, la gestion des déchets, la contamination par les PFAS, la qualité de l'air, la protection de l'eau***, la gestion des risques d'inondation, la préservation de la faune sauvage, la protection des populations d'ours bruns***, ainsi que les incidences environnementales des projets d'infrastructure et des projets industriels dans plusieurs États membres; souligne en outre le nombre important de plaintes faisant état de violations de la législation environnementale de l'Union dans plusieurs États membres; note que ***les questions soulevées par les pétitionnaires portent*** également ***sur la perte de biodiversité et la nécessité de disposer de règles plus claires et plus efficaces pour garantir la protection de la qualité de l'air;*** souligne la nécessité pour la Commission, en collaboration avec les États membres, de veiller à la mise en œuvre correcte et efficace de la législation environnementale de l'Union;	13. souligne que les questions environnementales sont restées la principale préoccupation soulevée par les pétitionnaires en 2025, représentant 18,6 % de l'ensemble des pétitions; fait observer que les pétitions examinées par la commission concernaient, entre autres, les études d'impact sur l'environnement, la protection de la biodiversité, la gestion des déchets, la contamination par les PFAS, la qualité de l'air, la protection de l'eau, ainsi que les incidences environnementales des projets d'infrastructure et des projets industriels dans plusieurs États membres; souligne en outre le nombre important de plaintes faisant état de violations de la législation environnementale de l'Union dans plusieurs États membres; note ***toutefois*** que ***bon nombre de ces pétitions révèlent*** également ***des effets négatifs de la mise en œuvre de la législation environnementale de l'Union pour les citoyens et l'économie, notamment l'augmentation des coûts de l'énergie, les contraintes pesant sur l'agriculture et l'industrie et les charges administratives supplémentaires; souligne que la protection de l'environnement doit respecter le principe de proportionnalité et tenir compte de la nécessité de préserver la compétitivité de l'économie européenne;*** souligne la nécessité pour la Commission, en collaboration avec les États membres, de veiller à la mise en œuvre correcte et efficace de la législation environnementale de l'Union;
	Or. pl

Amendement 144
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 13

Proposition de résolution	*Amendement*
13. souligne que les questions environnementales sont restées la principale préoccupation soulevée par les pétitionnaires en 2025, représentant 18,6 % de l'ensemble des pétitions; fait observer que les pétitions examinées par la commission concernaient, entre autres, les études d'impact sur l'environnement, la protection de la biodiversité, la gestion des déchets, la contamination par les PFAS, la qualité de l'air, la protection de l'eau, la gestion des risques d'inondation, la préservation de la faune sauvage, la protection des populations d'ours bruns, ainsi que les incidences environnementales des projets d'infrastructure et des projets industriels dans plusieurs États membres; souligne en outre le nombre important de plaintes faisant état de violations de la législation environnementale de l'Union dans plusieurs États membres; note que les questions soulevées par les pétitionnaires portent également sur la perte de biodiversité et ***la nécessité de disposer de règles plus claires et plus efficaces pour garantir la*** protection de la qualité de l'air; souligne ***la nécessité pour*** la Commission***, en collaboration avec*** les États membres***, de*** veiller à la mise en œuvre correcte ***et efficace*** de la législation environnementale de l'Union;	13. souligne que les questions environnementales sont restées la principale préoccupation soulevée par les pétitionnaires en 2025, représentant 18,6 % de l'ensemble des pétitions; fait observer que les pétitions examinées par la commission concernaient, entre autres, les études d'impact sur l'environnement, la protection de la biodiversité, la gestion des déchets, la contamination par les PFAS, la qualité de l'air, la protection de l'eau, la gestion des risques d'inondation, la préservation de la faune sauvage, la protection des populations d'ours bruns, ainsi que les incidences environnementales des projets d'infrastructure et des projets industriels dans plusieurs États membres; souligne en outre le nombre important de plaintes faisant état de violations de la législation environnementale de l'Union dans plusieurs États membres; note que les questions soulevées par les pétitionnaires portent également sur la perte de biodiversité et ***sur les questions liées à la mise en œuvre des règles existantes en matière de*** protection de la qualité de l'air; souligne ***que*** la Commission ***et*** les États membres ***devraient*** veiller à la mise en œuvre correcte de la législation environnementale ***en vigueur*** de l'Union;

Or. sk

Amendement 145
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne les discussions menées sur les pétitions attirant l'attention sur les graves problèmes de santé posés par la

contamination par des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), y compris les risques accrus de cancer et de dommages génétiques et immunitaires; regrette que la commission des pétitions ait décidé de clore ces pétitions, bien que les travaux de l'Agence européenne des produits chimiques en vue de rendre son évaluation scientifique finale soient toujours en cours; estime qu'il est de la plus haute importance d'appliquer à l'échelle européenne une interdiction d'utilisation des PFAS dans les produits de la vie quotidienne, ainsi que d'établir des normes plus strictes et de prévoir des fonds suffisants pour les projets de recherche et de développement afin d'aider les entreprises à éliminer les PFAS de leur production au moyen de solutions de remplacement qui ne sont pas nocives pour la santé humaine et l'environnement;

Or. en

Amendement 146
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. se félicite de la modification du statut de protection du loup; rappelle les recommandations formulées par la commission des pétitions à la suite de la mission d'information en Autriche, selon lesquelles l'agriculture traditionnelle à petite échelle et la gestion forestière constituent une part essentielle du patrimoine naturel et culturel de l'Europe et devraient être dûment prises en considération dans l'élaboration des politiques de protection des grands carnivores; souligne que la gestion de la population de loups devrait se fonder sur

les connaissances scientifiques les plus récentes, en tenant compte de la sécurité des résidents, des touristes et du bétail, et que les États membres devraient disposer d'outils appropriés pour gérer activement la population de cette espèce, conformément au principe de subsidiarité;

Or. pl

Amendement 147
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. rappelle la pétition débattue concernant le parc national de Cabañeros (Espagne), qui a mis en évidence la nécessité d'une gestion efficace, de la conservation des habitats et des espèces, du respect de la réglementation de l'Union et de l'adoption de mesures proportionnées et fondées sur des critères scientifiques pour protéger le réseau Natura 2000; rappelle la pétition relative à Gibraltar, débattue en 2025; attire l'attention sur les préoccupations relatives à l'impact environnemental, en particulier sur les écosystèmes marins, la qualité de l'eau, la gestion des déchets et la biodiversité; souligne la nécessité de respecter le droit de l'Union, de renforcer la coopération transfrontière et de surveiller la protection de l'environnement et de la santé des citoyens;

Or. es

Amendement 148
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 13 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 bis. souligne que la protection de l'environnement doit être conciliée avec la compétitivité industrielle, la sécurité énergétique, la production alimentaire et les intérêts économiques légitimes des communautés locales;

Or. en

Amendement 149
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. s'inquiète de l'incidence de l'application du règlement (UE) 2023/1115 relatif aux produits «zéro déforestation» (RDUE), en particulier de la charge administrative supplémentaire pour les propriétaires forestiers, les agriculteurs et les entreprises; rappelle les recommandations formulées par la commission des pétitions à la suite de la mission d'information en Autriche, selon lesquelles il convient d'envisager l'introduction d'une catégorie «sans risque» dans le règlement RDUE pour les États membres non touchés par la déforestation, afin de réduire les charges réglementaires inutiles et de garantir des procédures simplifiées de diligence raisonnable pour les petits propriétaires forestiers; invite la Commission à procéder à une analyse d'impact de l'application du règlement et à présenter des modifications législatives appropriées tenant compte de ces recommandations;

Or. pl

Amendement 150
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 ter. est vivement préoccupé par l'application croissante de deux poids, deux mesures au sein de la commission des pétitions en ce qui concerne le suivi donné aux pétitions en 2025; condamne la clôture de pétitions ou l'absence de débat public sur celles-ci au sein de la commission des pétitions, même lorsqu'elles étaient étayées par des arguments juridiques et analytiques solides et détaillés, ainsi que par des documents qui mettaient clairement en évidence des données et des faits concernant de multiples manquements au droit de l'Union subis par des milliers de citoyens, préjudiciables à leurs conditions socio-économiques et sanitaires ainsi qu'à l'environnement, tandis qu'à l'inverse, certaines autres pétitions, qui ne relevaient manifestement pas du champ d'application du droit de l'Union, ont non seulement été jugées recevables, mais ont également fait l'objet d'un débat public au niveau de la commission;

Or. en

Amendement 151
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 13 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*

13 ter. fait observer que la commission des pétitions a débattu, lors de sa réunion du 23 juin 2025, de la pétition nº 0445/2025, au nom de la plateforme citoyenne «Sí a Almaraz, Sí al Futuro», concernant la fermeture de la centrale nucléaire d'Almaraz, en Espagne; souligne que ce débat a mis en évidence l'importance d'examiner, dans le cadre des compétences de l'Union, les conséquences sociales, économiques, énergétiques et environnementales des décisions nationales en matière de transition énergétique, ainsi que la nécessité de garantir la participation des communautés concernées, la sécurité de l'approvisionnement énergétique et l'emploi local;

Or. es

Amendement 152
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quater. souligne que chaque groupe politique pro-européen au Parlement doit avoir la possibilité de voir inscrire au moins l'une de ses propositions de pétitions relevant des domaines d'activité de l'Union européenne à l'ordre du jour de toute réunion de la commission des pétitions, dans le cadre de la procédure d'urgence ou de la procédure ordinaire, afin d'améliorer le fonctionnement démocratique de la commission;

Or. en

Amendement 153

Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 13 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	13 quinquies. est profondément préoccupé par la violation des dispositions des lignes directrices de la commission des pétitions concernant les pétitions en attente de résolution de procédures en manquement au titre de l'article 258 du traité FUE, en vertu desquelles, si l'objet d'une pétition se rapporte à un stade quelconque d'une procédure en manquement en cours engagée par la Commission contre un État membre, la pétition concernée ne peut être clôturée;

Or. en

Amendement 154
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. rappelle qu'en 2025, la commission des pétitions a continué de recevoir ***des*** pétitions concernant l'état de droit***, la démocratie*** et l'application du droit de l'Union dans plusieurs États membres et pays tiers; note que les pétitions examinées en commission portaient, entre autres, sur des questions liées aux droits fondamentaux, aux systèmes judiciaires, à la transparence, à la liberté d'expression et à la mise en œuvre du droit de l'Union;	14. rappelle qu'en 2025, la commission des pétitions a continué de recevoir ***diverses*** pétitions concernant l'état de droit et l'application du droit de l'Union dans plusieurs États membres et pays tiers; note que les pétitions examinées en commission portaient, entre autres, sur des questions liées aux droits fondamentaux, aux systèmes judiciaires, à la transparence, à la liberté d'expression et à la mise en œuvre du droit de l'Union; ***rappelle que la commission des pétitions a, au cours de l'année 2025, reçu un nombre élevé de pétitions faisant part de préoccupations relatives à des menaces supposées pour l'état de droit en Espagne; prend acte des différents débats tenus au cours de***

l'année 2025 concernant l'état de droit, la séparation des pouvoirs, l'indépendance de la justice, la corruption gouvernementale et le rôle du procureur général en Espagne; rappelle également la pétition relative aux restrictions à la liberté de la presse en Espagne, au pluralisme de l'information et à l'indépendance des médias publics;

Or. es

Amendement 155
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. rappelle qu'en 2025, la commission des pétitions a continué de recevoir des pétitions concernant l'état de droit, la démocratie et l'application du droit de l'Union dans plusieurs États membres et pays tiers; note que ***les*** pétitions ***examinées en commission*** portaient, entre autres, sur ***des questions liées aux*** droits fondamentaux, ***aux*** systèmes judiciaires, ***à*** la transparence, ***à*** la liberté d'expression et ***à*** la mise en œuvre du droit de l'Union;	14. rappelle qu'en 2025, la commission des pétitions a continué de recevoir des pétitions concernant l'état de droit, la démocratie et l'application du droit de l'Union dans plusieurs États membres et pays tiers; note que ***ces*** pétitions portaient, entre autres, sur ***les*** droits fondamentaux, ***les*** systèmes judiciaires, la transparence, la liberté d'expression***, la liberté de la presse, l'indépendance de la justice, les pressions exercées sur les juges, la corruption, la protection des lanceurs d'alerte*** et la mise en œuvre ***effective*** du droit de l'Union; ***souligne que la commission des pétitions doit traiter ces questions avec une rigueur particulière et sans appliquer une approche de type «deux poids, deux mesures» sur le plan politique;***

Or. es

Amendement 156
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution

Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. rappelle qu'en 2025, la commission des pétitions a continué de recevoir des pétitions concernant l'état de droit, la démocratie et l'application du droit de l'Union dans plusieurs États membres et pays tiers; note que les pétitions examinées en commission portaient, entre autres, sur des questions liées ***aux droits fondamentaux***, aux systèmes judiciaires***, à la transparence, à la liberté d'expression et à la mise en œuvre*** du droit de l'Union;	14. rappelle qu'en 2025, la commission des pétitions a continué de recevoir des pétitions concernant l'état de droit, la démocratie et l'application du droit de l'Union dans plusieurs États membres et pays tiers; note que les pétitions examinées en commission portaient, entre autres, sur des questions liées ***au fonctionnement des institutions publiques***, aux systèmes judiciaires ***et à l'application*** du droit de l'Union;

Or. sk

Amendement 157
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Paragraphe 14

Proposition de résolution	*Amendement*
14. rappelle qu'en 2025, la commission des pétitions a continué de recevoir des pétitions concernant l'état de droit***, la démocratie*** et l'application du droit de l'Union dans plusieurs États membres et pays tiers; note que les pétitions examinées en commission portaient, entre autres, sur des questions liées aux droits fondamentaux, aux systèmes judiciaires, à la transparence, à la liberté d'expression et à la mise en œuvre du droit de l'Union;	14. rappelle qu'en 2025, la commission des pétitions a continué de recevoir des pétitions concernant l'état de droit et l'application du droit de l'Union dans plusieurs États membres et pays tiers; note que les pétitions examinées en commission portaient, entre autres, sur des questions liées aux droits fondamentaux, aux systèmes judiciaires, à la transparence, à la liberté d'expression et à la mise en œuvre du droit de l'Union;

Or. en

Amendement 158
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 14 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	14 bis. condamne toute tentative des gouvernements de porter atteinte à l'indépendance de la justice, au pluralisme des médias ou à la liberté d'expression;

Or. en

Amendement 159
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne que la commission a également examiné des pétitions portant sur les services financiers, les droits de propriété, les transports et les droits numériques; constate une augmentation significative, en 2025, du nombre de pétitions relatives aux droits des consommateurs et à la justice; note que les pétitions examinées en commission portaient notamment sur les droits des passagers dans le secteur du transport aérien, les clauses contractuelles abusives, la protection des mineurs en ligne, l'intelligence artificielle, la vie privée et la vérification d'identité sur les plateformes de médias sociaux;	15. souligne que la commission a également examiné des pétitions portant sur les services financiers, les droits de propriété, les transports et les droits numériques; constate une augmentation significative, en 2025, du nombre de pétitions relatives aux droits des consommateurs et à la justice; note que les pétitions examinées en commission portaient notamment sur les droits des passagers dans le secteur du transport aérien, les clauses contractuelles abusives, la protection des mineurs en ligne, l'intelligence artificielle, la vie privée et la vérification d'identité sur les plateformes de médias sociaux; ***rappelle également les pétitions relatives à la liaison ferroviaire transfrontalière passant par les Pyrénées centrales et souligne que l'Union doit promouvoir des réseaux transeuropéens de transport qui renforcent la compétitivité, éliminent les goulets d'étranglement, achèvent les liaisons manquantes du réseau transeuropéen de transport et favorisent la structuration territoriale ainsi que les connexions entre États membres;***

Or. es

Amendement 160
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne que la commission a également examiné des pétitions portant sur les services financiers, les droits de propriété, les transports et les droits numériques; constate une augmentation significative, en 2025, du nombre de pétitions relatives aux droits des consommateurs et à la justice; note que les pétitions examinées en commission portaient notamment sur les droits des passagers dans le secteur du transport aérien, les clauses contractuelles abusives, la protection des mineurs en ligne, l'intelligence artificielle, la vie privée et la vérification d'identité sur les plateformes de médias sociaux;	15. souligne que la commission a également examiné des pétitions portant sur les services financiers, les droits de propriété, les transports et les droits numériques; constate une augmentation significative, en 2025, du nombre de pétitions relatives aux droits des consommateurs et à la justice; note que les pétitions examinées en commission portaient notamment sur ***la connectivité transfrontalière, la sécurité routière,*** les droits des passagers dans le secteur du transport aérien, ***les droits de propriété intellectuelle,*** les clauses contractuelles abusives, ***l'état de droit en Espagne,*** la protection des mineurs en ligne, ***la réglementation de*** l'intelligence artificielle, la vie privée et la vérification d'identité sur les plateformes de médias sociaux;

Or. en

Amendement 161
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 15

Proposition de résolution	*Amendement*
15. souligne que la commission a également examiné des pétitions portant sur les services financiers, les droits de propriété, les transports et les droits	15. souligne que la commission a également examiné des pétitions portant sur les services financiers, les droits de propriété, les transports et les droits

numériques; constate une augmentation significative, en 2025, du nombre de pétitions relatives aux droits des consommateurs et à la justice; note que les pétitions examinées en commission portaient notamment sur les droits des passagers dans le secteur du transport aérien, les clauses contractuelles abusives, la protection des mineurs en ligne, l'intelligence artificielle, la vie privée et la vérification d'identité sur les plateformes de médias sociaux;	numériques; constate une augmentation significative, en 2025, du nombre de pétitions relatives aux droits des consommateurs et à la justice; note que les pétitions examinées en commission portaient notamment sur les droits des passagers dans le secteur du transport aérien, les clauses contractuelles abusives, la protection des mineurs en ligne, l'intelligence artificielle, ***la transparence des algorithmes, la prise de décision automatisée,*** la vie privée et la vérification d'identité sur les plateformes de médias sociaux;
	Or. en

Amendement 162
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. souligne la nécessité de mieux protéger les droits des utilisateurs de l'internet, y compris les joueurs qui utilisent des services numériques, des plateformes en ligne et des jeux en ligne; attire l'attention sur les problèmes liés au manque de transparence des conditions générales, au blocage unilatéral des comptes, à la perte d'accès à des contenus numériques achetés, aux mécanismes de micropaiement et à l'insuffisance des voies de recours pour les consommateurs; invite la Commission à évaluer l'efficacité de la législation existante de l'Union à cet égard et à formuler des propositions visant à améliorer la transparence, les possibilités de recours et la protection effective des utilisateurs de services numériques;
	Or. pl

Amendement 163
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. rappelle la pétition nº 0206/2025 sur le renforcement des droits des passagers aériens; se félicite de la clôture de ce dossier et souligne l'importance que le résultat final renforce effectivement les droits des passagers aériens et garantisse une application cohérente des règles dans toute l'Union;

Or. es

Amendement 164
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 15 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	15 bis. rappelle la nécessité de préserver la liberté d'expression, y compris dans l'environnement numérique, et d'éviter des restrictions disproportionnées du discours licite;

Or. en

Amendement 165
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne qu'un grand nombre de	16. souligne qu'un grand nombre de

pétitions en 2025 portaient sur la protection des droits des enfants dans l'environnement numérique, notamment la sécurité en ligne, la protection des mineurs contre le contenu préjudiciable et l'utilisation de mécanismes de vérification de l'âge sur les plateformes en ligne; rappelle que les discussions dans ce domaine ont porté sur la mise en œuvre et l'application de la législation pertinente de l'Union, ainsi que sur la nécessité de garantir un niveau élevé de protection des mineurs tout en préservant les droits fondamentaux, la vie privée et la protection des données; note en outre que la commission des pétitions a examiné, en 2025, plusieurs pétitions concernant la situation du logement dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment les questions liées à l'accessibilité financière, à l'accès à un logement convenable, aux expulsions, aux droits de propriété et à l'incidence sociale de la hausse des coûts du logement; ***note que les discussions menées dans ce domaine ont porté sur les conséquences de la pénurie de logements pour les groupes vulnérables ou marginalisés et les jeunes, ainsi que sur la mise en œuvre des politiques et initiatives pertinentes de l'Union dans le domaine du logement; souligne que l'accès à un logement abordable, convenable et économe en énergie devient de plus en plus une préoccupation majeure pour les citoyens de toute l'Union et préconise un soutien accru aux politiques visant à lutter contre le manque d'accessibilité financière au logement, le sans-abrisme et l'exclusion en matière de logement;***	pétitions en 2025 portaient sur la protection des droits des enfants dans l'environnement numérique, notamment la sécurité en ligne, la protection des mineurs contre le contenu préjudiciable et l'utilisation de mécanismes de vérification de l'âge sur les plateformes en ligne; rappelle que les discussions dans ce domaine ont porté sur la mise en œuvre et l'application de la législation pertinente de l'Union, ainsi que sur la nécessité de garantir un niveau élevé de protection des mineurs tout en préservant les droits fondamentaux, la vie privée et la protection des données; note en outre que la commission des pétitions a examiné, en 2025, plusieurs pétitions concernant la situation du logement dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment les questions liées à l'accessibilité financière, à l'accès à un logement convenable, aux expulsions, aux droits de propriété et à l'incidence sociale de la hausse des coûts du logement;

Or. en

Amendement 166
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne qu'un grand nombre de pétitions en 2025 portaient sur la protection des droits des enfants dans l'environnement numérique, notamment la sécurité en ligne, la protection des mineurs contre le contenu préjudiciable et l'utilisation de mécanismes de vérification de l'âge sur les plateformes en ligne; rappelle que les discussions dans ce domaine ont porté sur la mise en œuvre et l'application de la législation pertinente de l'Union, ainsi que sur la nécessité de garantir un niveau élevé de protection des mineurs tout en préservant les droits fondamentaux, la vie privée et la protection des données; note en outre que la commission des pétitions a examiné, en 2025, plusieurs pétitions concernant la situation du logement dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment les questions liées à l'accessibilité financière, à l'accès à un logement convenable, aux expulsions, aux droits de propriété et à l'incidence sociale de la hausse des coûts du logement; note que les discussions menées dans ce domaine ont porté sur les conséquences de la pénurie de logements pour les groupes vulnérables ou marginalisés et les jeunes, ainsi que sur la mise en œuvre des politiques et initiatives pertinentes de l'Union dans le domaine du logement; souligne que l'accès à un logement abordable, convenable et économe en énergie devient de plus en plus une préoccupation majeure pour les citoyens de toute l'Union et préconise un soutien accru aux politiques visant à lutter contre le manque d'accessibilité financière au logement, le sans-abrisme et l'exclusion en matière de logement;	16. souligne qu'un grand nombre de pétitions en 2025 portaient sur la protection des droits des enfants dans l'environnement numérique, notamment la sécurité en ligne, la protection des mineurs contre le contenu préjudiciable et l'utilisation de mécanismes de vérification de l'âge sur les plateformes en ligne; rappelle que les discussions dans ce domaine ont porté sur la mise en œuvre et l'application de la législation pertinente de l'Union, ainsi que sur la nécessité de garantir un niveau élevé de protection des mineurs tout en préservant les droits fondamentaux, la vie privée et la protection des données; note en outre que la commission des pétitions a examiné, en 2025, plusieurs pétitions concernant la situation du logement dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment les questions liées à l'accessibilité financière, à l'accès à un logement convenable, aux expulsions, ***à la sécurité juridique en matière de logement,*** aux droits de propriété***, y compris les effets que les retards judiciaires et administratifs peuvent avoir sur les petits propriétaires, les familles, les jeunes et les communautés locales, ainsi qu'à la récupération effective des biens immobiliers occupés sans titre valable,*** et à l'incidence sociale de la hausse des coûts du logement; note que les discussions menées dans ce domaine ont porté sur les conséquences de la pénurie de logements pour les groupes vulnérables ou marginalisés et les jeunes, ainsi que sur la mise en œuvre des politiques et initiatives pertinentes de l'Union dans le domaine du logement; souligne que l'accès à un logement abordable, convenable et économe en énergie devient de plus en plus une préoccupation majeure pour les citoyens de toute l'Union et préconise un soutien accru aux politiques visant à lutter contre le manque d'accessibilité financière

au logement, le sans-abrisme et l'exclusion en matière de logement;

Or. es

Amendement 167
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne qu'un grand nombre de pétitions en 2025 portaient sur la protection des droits des enfants dans l'environnement numérique, notamment la sécurité en ligne, la protection des mineurs contre le contenu préjudiciable et l'utilisation de mécanismes de vérification de l'âge sur les plateformes en ligne; rappelle que les discussions dans ce domaine ont porté sur la mise en œuvre et l'application de la législation pertinente de l'Union, ainsi que sur la nécessité de garantir un niveau élevé de protection des mineurs tout en préservant les droits fondamentaux, la vie privée et la protection des données; note en outre que la commission des pétitions a examiné, en 2025, plusieurs pétitions concernant la situation du logement dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment les questions liées à l'accessibilité financière, à l'accès à un logement convenable, aux expulsions, aux droits de propriété et à l'incidence sociale de la hausse des coûts du logement; note que ***les discussions menées*** dans ce domaine ***ont porté sur les conséquences de la pénurie de logements pour les groupes vulnérables ou marginalisés et les jeunes, ainsi que sur la mise en œuvre des politiques et initiatives pertinentes de l'Union dans le domaine du logement***; souligne que l'accès à un logement abordable***, convenable et économe en énergie*** devient de plus en	16. souligne qu'un grand nombre de pétitions en 2025 portaient sur la protection des droits des enfants dans l'environnement numérique, notamment la sécurité en ligne, la protection des mineurs contre le contenu préjudiciable et l'utilisation de mécanismes de vérification de l'âge sur les plateformes en ligne; rappelle que les discussions dans ce domaine ont porté sur la mise en œuvre et l'application de la législation pertinente de l'Union, ainsi que sur la nécessité de garantir un niveau élevé de protection des mineurs tout en préservant les droits fondamentaux, la vie privée et la protection des données; note en outre que la commission des pétitions a examiné, en 2025, plusieurs pétitions concernant la situation du logement dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment les questions liées à l'accessibilité financière, à l'accès à un logement convenable, aux expulsions, aux droits de propriété et à l'incidence sociale de la hausse des coûts du logement; note que ***la crise de l'accessibilité du logement est aggravée dans de nombreux États membres par une combinaison de facteurs, notamment la pression migratoire et les effets de certaines réglementations de l'Union ayant une incidence sur les coûts de la construction et de l'énergie; estime que les solutions*** dans ce domaine ***devraient en premier lieu s'appuyer sur les***

plus une préoccupation majeure pour les citoyens de toute l'Union et préconise un soutien accru aux politiques visant à lutter contre le manque d'accessibilité financière au logement, le sans-abrisme et l'exclusion en matière de logement;

compétences et les capacités des États membres et que les mesures au niveau de l'Union devraient se limiter à la suppression des véritables obstacles transfrontaliers et à l'échange de bonnes pratiques; souligne que l'accès à un logement abordable devient de plus en plus une préoccupation majeure pour les citoyens de toute l'Union et préconise un soutien accru aux politiques visant à lutter contre le manque d'accessibilité financière au logement, le sans-abrisme et l'exclusion en matière de logement;

Or. pl

Amendement 168
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne qu'un grand nombre de pétitions en 2025 portaient sur la protection des droits des enfants dans l'environnement numérique, notamment la sécurité en ligne, la protection des mineurs contre le contenu préjudiciable et l'utilisation de mécanismes de vérification de l'âge sur les plateformes en ligne; rappelle que les discussions dans ce domaine ont porté sur la mise en œuvre et l'application de la législation pertinente de l'Union, ainsi que sur la nécessité de garantir un niveau élevé de protection des mineurs tout en préservant les droits fondamentaux, la vie privée et la protection des données; note en outre que la commission des pétitions a examiné, en 2025, plusieurs pétitions concernant la situation du logement dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment les questions liées à l'accessibilité financière, à l'accès à un logement convenable, aux expulsions, aux droits de propriété et à	16. souligne qu'un grand nombre de pétitions en 2025 portaient sur la protection des droits des enfants dans l'environnement numérique, notamment la sécurité en ligne, la protection des mineurs contre le contenu préjudiciable et l'utilisation de mécanismes de vérification de l'âge sur les plateformes en ligne; rappelle que les discussions dans ce domaine ont porté sur la mise en œuvre et l'application de la législation pertinente de l'Union, ainsi que sur la nécessité de garantir un niveau élevé de protection des mineurs tout en préservant les droits fondamentaux, la vie privée et la protection des données; note en outre que la commission des pétitions a examiné, en 2025, plusieurs pétitions concernant la situation du logement dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment les questions liées à l'accessibilité financière, à l'accès à un logement convenable, aux expulsions, aux droits de propriété et à

l’incidence sociale de la hausse des coûts du logement; note que les discussions menées dans ce domaine ont porté sur les conséquences de la pénurie de logements pour les groupes vulnérables ou marginalisés et les jeunes, ainsi que sur la mise en œuvre des politiques et initiatives pertinentes de l’Union dans le domaine du logement; souligne que l’accès à un logement abordable, convenable et économe en énergie devient de plus en plus une préoccupation majeure pour les citoyens de toute l’Union et préconise un soutien accru aux politiques visant à lutter contre le manque d’accessibilité financière au logement, le sans-abrisme et l’exclusion en matière de logement;

l’incidence sociale de la hausse des coûts du logement; note que les discussions menées dans ce domaine ont porté sur les conséquences de la pénurie de logements pour les groupes vulnérables ou marginalisés et les jeunes, ainsi que sur la mise en œuvre des politiques et initiatives pertinentes de l’Union dans le domaine du logement; souligne que l’accès à un logement abordable, convenable et économe en énergie devient de plus en plus une préoccupation majeure pour les citoyens de toute l’Union et préconise un soutien accru aux politiques visant à lutter contre le manque d’accessibilité financière au logement, le sans-abrisme et l’exclusion en matière de logement; ***rappelle l’audition publique de la commission des pétitions sur la suspension des procédures d’expulsion et d’occupation illégale, ainsi que les pétitions débattues concernant l’occupation illégale de logements en Espagne;***

Or. es

Amendement 169
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne qu’un grand nombre de pétitions en 2025 portaient sur la protection des droits des enfants dans l’environnement numérique, notamment la sécurité en ligne, la protection des mineurs contre le contenu préjudiciable et l’utilisation de mécanismes de vérification de l’âge sur les plateformes en ligne; rappelle que les discussions dans ce domaine ont porté sur la mise en œuvre et l’application de la législation pertinente de l’Union, ainsi que sur la nécessité de garantir un niveau élevé de protection des	16. souligne qu’un grand nombre de pétitions en 2025 portaient sur la protection des droits des enfants dans l’environnement numérique, notamment la sécurité en ligne, la protection des mineurs contre le contenu préjudiciable et l’utilisation de mécanismes de vérification de l’âge sur les plateformes en ligne; rappelle que les discussions dans ce domaine ont porté sur la mise en œuvre et l’application de la législation pertinente de l’Union, ainsi que sur la nécessité de garantir un niveau élevé de protection des

mineurs tout en préservant les droits fondamentaux, la vie privée et la protection des données; note en outre que la commission des pétitions a examiné, en 2025, plusieurs pétitions concernant la situation du logement dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment les questions liées à l'accessibilité financière, à l'accès à un logement convenable, aux expulsions, aux droits de propriété et à l'incidence sociale de la hausse des coûts du logement; note que les discussions menées dans ce domaine ont porté sur les conséquences de la pénurie de logements pour les groupes vulnérables ou marginalisés et les jeunes, ainsi que sur la mise en œuvre des politiques et initiatives pertinentes de l'Union dans le domaine du logement; souligne que l'accès à un logement abordable, convenable et économe en énergie devient de plus en plus une préoccupation majeure pour les citoyens de toute l'Union et préconise un soutien accru aux politiques visant à lutter contre le manque d'accessibilité financière au logement, le sans-abrisme et l'exclusion en matière de logement;	mineurs tout en préservant les droits fondamentaux, la vie privée et la protection des données; note en outre que la commission des pétitions a examiné, en 2025, plusieurs pétitions concernant la situation du logement dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment les questions liées à l'accessibilité financière, ***y compris au moyen de mesures visant à faciliter une offre de logements durable, à réduire les obstacles administratifs inutiles, à encourager les investissements et à utiliser efficacement les instruments financiers existants de l'Union,*** à l'accès à un logement convenable, aux expulsions, aux droits de propriété et à l'incidence sociale de la hausse des coûts du logement; note que les discussions menées dans ce domaine ont porté sur les conséquences de la pénurie de logements pour les groupes vulnérables ou marginalisés et les jeunes, ainsi que sur la mise en œuvre des politiques et initiatives pertinentes de l'Union dans le domaine du logement; souligne que l'accès à un logement abordable, convenable et économe en énergie devient de plus en plus une préoccupation majeure pour les citoyens de toute l'Union et préconise un soutien accru aux politiques visant à lutter contre le manque d'accessibilité financière au logement, le sans-abrisme et l'exclusion en matière de logement;
	Or. en

Amendement 170
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne qu'un grand nombre de pétitions en 2025 portaient sur la protection des droits des enfants dans	16. souligne qu'un grand nombre de pétitions en 2025 portaient sur la protection des droits des enfants dans

l'environnement numérique, notamment la sécurité en ligne, la protection des mineurs contre le contenu préjudiciable et l'utilisation de mécanismes de vérification de l'âge sur les plateformes en ligne; rappelle que les discussions dans ce domaine ont porté sur la mise en œuvre et ***l'application*** de la législation pertinente de l'Union, ainsi que sur la nécessité de garantir un niveau élevé de protection des mineurs tout en préservant les droits fondamentaux, la vie privée et la protection des données; note en outre que la commission des pétitions a examiné***,*** ***en 2025,*** plusieurs pétitions concernant ***la situation du*** logement ***dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment les questions liées à l'accessibilité financière, à l'accès à un logement convenable, aux expulsions, aux droits*** de propriété ***et à l'incidence sociale de la hausse des coûts du logement***; note que les discussions ***menées dans ce domaine*** ont porté sur les ***conséquences de la pénurie de logements pour les groupes vulnérables ou marginalisés et les jeunes, ainsi que sur la mise en œuvre des politiques et initiatives pertinentes*** de l'Union ***dans le domaine du logement***; souligne ***que l'accès à un logement abordable, convenable et économe en énergie devient de plus en plus une préoccupation majeure pour les citoyens de toute l'Union et préconise un soutien accru aux politiques visant à lutter contre le manque d'accessibilité financière*** au logement***, le sans-abrisme et l'exclusion en matière de logement***;	l'environnement numérique, notamment la sécurité en ligne, la protection des mineurs contre le contenu préjudiciable et l'utilisation de mécanismes de vérification de l'âge sur les plateformes en ligne; rappelle que les discussions dans ce domaine ont porté sur ***l'application,*** la mise en œuvre et ***le respect*** de la législation pertinente de l'Union, ainsi que sur la nécessité de garantir un niveau élevé de protection des mineurs tout en préservant les droits fondamentaux, la vie privée et la protection des données; relève en outre que la commission des pétitions a examiné plusieurs pétitions concernant ***des questions liées au*** logement, ***en accordant une attention particulière aux problèmes de l'occupation illégale (squat), de la longueur des procédures d'expulsion ainsi que de la protection et de l'application effective du droit*** de propriété***, en tant que droit fondamental et composante essentielle de l'état de droit***; note que les discussions ont ***également*** porté sur les ***difficultés juridiques et pratiques rencontrées par les propriétaires immobiliers pour exercer et faire respecter leurs droits, tout en examinant la mise en œuvre des mesures nationales pertinentes et leur interaction avec le droit*** de l'Union; souligne ***l'importance de garantir la sécurité juridique, une protection juridictionnelle effective, l'exécution en temps opportun des décisions judiciaires et le respect du droit de propriété, tout en continuant à examiner les pétitions portant sur des questions liées*** au logement ***relevant du champ d'application du droit de l'Union***;
	Or. en

Amendement 171
Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne qu'un grand nombre de pétitions en 2025 portaient sur la protection des droits des enfants dans l'environnement numérique, notamment la sécurité en ligne, la protection des mineurs contre le contenu préjudiciable et l'utilisation de mécanismes de vérification de l'âge sur les plateformes en ligne; rappelle que les discussions dans ce domaine ont porté sur la mise en œuvre et l'application de la législation pertinente de l'Union, ainsi que sur la nécessité de garantir un niveau élevé de protection des mineurs tout en préservant les droits fondamentaux, la vie privée et la protection des données; note en outre que la commission des pétitions a examiné, en 2025, plusieurs pétitions concernant la situation du logement dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment les questions liées à l'accessibilité financière, à l'accès à un logement convenable, aux expulsions, aux droits de propriété et à l'incidence sociale de la hausse des coûts du logement; note que les discussions menées dans ce domaine ont porté sur les conséquences de la pénurie de logements pour les groupes vulnérables ou marginalisés et les jeunes, ainsi que sur la mise en œuvre des politiques et initiatives pertinentes de l'Union dans le domaine du logement; souligne que l'accès à un logement abordable***, convenable et économe en énergie*** devient de plus en plus une préoccupation majeure pour les citoyens de toute l'Union ***et préconise un soutien accru aux politiques visant à lutter contre le manque d'accessibilité financière au*** logement***, le sans-abrisme et l'exclusion en matière de logement***;	16. souligne qu'un grand nombre de pétitions en 2025 portaient sur la protection des droits des enfants dans l'environnement numérique, notamment la sécurité en ligne, la protection des mineurs contre le contenu préjudiciable et l'utilisation de mécanismes de vérification de l'âge sur les plateformes en ligne; rappelle que les discussions dans ce domaine ont porté sur la mise en œuvre et l'application de la législation pertinente de l'Union, ainsi que sur la nécessité de garantir un niveau élevé de protection des mineurs tout en préservant les droits fondamentaux, la vie privée et la protection des données; note en outre que la commission des pétitions a examiné, en 2025, plusieurs pétitions concernant la situation du logement dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment les questions liées à l'accessibilité financière, à l'accès à un logement convenable, aux expulsions, aux droits de propriété et à l'incidence sociale de la hausse des coûts du logement; note que les discussions menées dans ce domaine ont porté sur les conséquences de la pénurie de logements pour les groupes vulnérables ou marginalisés et les jeunes, ainsi que sur la mise en œuvre des politiques et initiatives pertinentes de l'Union dans le domaine du logement; souligne que l'accès à un logement abordable devient de plus en plus une préoccupation majeure pour les citoyens de toute l'Union***; rappelle que la politique du*** logement ***est avant tout une compétence nationale; souligne qu'il importe de préserver les droits de propriété et de veiller à ce que les cadres réglementaires n'aggravent pas par inadvertance les pénuries de logements***;

Or. en

Amendement 172
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution	*Amendement*
16. souligne qu'un grand nombre de pétitions en 2025 portaient sur la protection des droits des enfants dans l'environnement numérique, notamment la sécurité en ligne, la protection des mineurs contre le contenu préjudiciable et l'utilisation de mécanismes de vérification de l'âge sur les plateformes en ligne; rappelle que les discussions dans ce domaine ont porté sur la mise en œuvre et l'application de la législation pertinente de l'Union, ainsi que sur la nécessité de garantir un niveau élevé de protection des mineurs tout en préservant les droits fondamentaux, la vie privée et la protection des données; note en outre que la commission des pétitions a examiné, en 2025, plusieurs pétitions concernant la situation du logement dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment les questions liées à l'accessibilité financière, à l'accès à un logement convenable, aux expulsions, aux droits de propriété et à l'incidence sociale de la hausse des coûts du logement; note que les discussions menées dans ce domaine ont porté sur les conséquences de la pénurie de logements pour les groupes ***vulnérables ou marginalisés et les jeunes***, ainsi que sur la mise en œuvre des politiques et initiatives pertinentes de l'Union dans le domaine du logement; souligne que l'accès à un logement abordable, convenable et économe en énergie devient de plus en plus une préoccupation majeure pour les citoyens de toute l'Union et préconise un soutien accru aux politiques visant à lutter contre le manque d'accessibilité financière au logement, le sans-abrisme et l'exclusion en matière de logement;	16. souligne qu'un grand nombre de pétitions en 2025 portaient sur la protection des droits des enfants dans l'environnement numérique, notamment la sécurité en ligne, la protection des mineurs contre le contenu préjudiciable et l'utilisation de mécanismes de vérification de l'âge sur les plateformes en ligne; rappelle que les discussions dans ce domaine ont porté sur la mise en œuvre et l'application de la législation pertinente de l'Union, ainsi que sur la nécessité de garantir un niveau élevé de protection des mineurs tout en préservant les droits fondamentaux, la vie privée et la protection des données; note en outre que la commission des pétitions a examiné, en 2025, plusieurs pétitions concernant la situation du logement dans l'ensemble de l'Union européenne, notamment les questions liées à l'accessibilité financière, à l'accès à un logement convenable, aux expulsions, aux droits de propriété et à l'incidence sociale de la hausse des coûts du logement; note que les discussions menées dans ce domaine ont porté sur les conséquences de la pénurie de logements pour les ***différents*** groupes ***de la population***, ainsi que sur la mise en œuvre des politiques et initiatives pertinentes de l'Union dans le domaine du logement; souligne que l'accès à un logement abordable, convenable et économe en énergie devient de plus en plus une préoccupation majeure pour les citoyens de toute l'Union et préconise un soutien accru aux politiques visant à lutter contre le manque d'accessibilité financière au logement, le sans-abrisme et l'exclusion en matière de logement;

Or. sk

Amendement 173
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. constate que la commission des pétitions a également examiné des pétitions portant sur des questions liées au marché du travail et à l'emploi, notamment les conditions de travail des postiers, en mettant particulièrement l'accent sur la santé et la sécurité au travail, la charge de travail et le statut professionnel; ***souligne l'importance de*** conditions de travail équitables***, de la négociation collective, de salaires adéquats et de mesures efficaces en matière de santé et de sécurité au travail, conformément au pilier européen des droits sociaux***; rappelle que le pilier européen des droits sociaux ***constitue l'une des pierres angulaires de la politique de l'Union*** dans ce domaine; note que des pétitions ont également été reçues concernant le travail indépendant et l'entrepreneuriat dans l'Union, abordant des questions liées aux charges administratives et à l'accès au financement pour les petites entreprises et les travailleurs indépendants; note, par ailleurs, que la commission a examiné des pétitions concernant la reconnaissance des qualifications professionnelles entre les États membres, soulignant des préoccupations relatives aux procédures administratives, à la mobilité transfrontière et à la mise en œuvre effective de la législation européenne pertinente visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre au sein du marché intérieur;	17. constate que la commission des pétitions a également examiné des pétitions portant sur des questions liées au marché du travail et à l'emploi, notamment les conditions de travail des postiers, en mettant particulièrement l'accent sur la santé et la sécurité au travail, la charge de travail et le statut professionnel; ***reconnaît qu'il importe de garantir des*** conditions de travail ***sûres et*** équitables***, tout en maintenant un environnement économique compétitif, propice à l'innovation et résilient qui soutienne l'emploi durable et la croissance économique dans l'ensemble de l'Union***; rappelle que le pilier européen des droits sociaux ***fournit un cadre important*** dans ce domaine***, tout en respectant pleinement les compétences des États membres***; note que des pétitions ont également été reçues concernant le travail indépendant et l'entrepreneuriat dans l'Union, abordant des questions liées aux charges administratives et à l'accès au financement pour les petites entreprises et les travailleurs indépendants***, et demande une nouvelle réduction des charges administratives et un meilleur accès au financement afin de soutenir l'entrepreneuriat et l'emploi indépendant dans l'ensemble de l'Union***; note, par ailleurs, que la commission a examiné des pétitions concernant la reconnaissance des qualifications professionnelles entre les États membres, soulignant des préoccupations relatives aux procédures administratives, à la mobilité transfrontière

et à la mise en œuvre effective de la législation européenne pertinente visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre au sein du marché intérieur; ***; relève en outre que la commission a examiné des pétitions concernant l'augmentation de la violence à l'encontre des policiers et la nécessité de renforcer la protection juridique, professionnelle et opérationnelle des policiers, du personnel militaire, des agents pénitentiaires, des agents des douanes et des garde-frontières, des médecins de terrain et des médecins urgentistes, y compris en envisageant la reconnaissance de ces professions comme des professions à haut risque; souligne qu'il importe de garantir des normes de protection et de sécurité appropriées pour les travailleurs exerçant des fonctions à haut risque;***

Or. en

Amendement 174
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. constate que la commission des pétitions a également examiné des pétitions portant sur des questions liées au marché du travail et à l'emploi, notamment les conditions de travail des postiers, en mettant particulièrement l'accent sur la santé et la sécurité au travail, la charge de travail et le statut professionnel; souligne l'importance de conditions de travail équitables, de la négociation collective, de salaires adéquats et de mesures efficaces en matière de santé et de sécurité au travail, conformément au pilier européen des droits sociaux; rappelle que le pilier européen des droits sociaux constitue l'une des pierres angulaires de la politique de l'Union dans	17. constate que la commission des pétitions a également examiné des pétitions portant sur des questions liées au marché du travail et à l'emploi, notamment les conditions de travail des postiers, en mettant particulièrement l'accent sur la santé et la sécurité au travail, la charge de travail et le statut professionnel; souligne l'importance de conditions de travail équitables, de la négociation collective, de salaires adéquats et de mesures efficaces en matière de santé et de sécurité au travail, ***en particulier dans les services essentiels, les forces de sécurité, les services d'assistance aux citoyens, les services d'urgence et les zones soumises à une***

ce domaine; note que des pétitions ont également été reçues concernant le travail indépendant et l'entrepreneuriat dans l'Union, abordant des questions liées aux charges administratives et à l'accès au financement pour les petites entreprises et les travailleurs indépendants; note, par ailleurs, que la commission a examiné des pétitions concernant la reconnaissance des qualifications professionnelles entre les États membres, soulignant des préoccupations relatives aux procédures administratives, à la mobilité transfrontière et à la mise en œuvre effective de la législation européenne pertinente visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre au sein du marché intérieur;

pression frontalière ou territoriale particulière, conformément au pilier européen des droits sociaux; rappelle que le pilier européen des droits sociaux constitue l'une des pierres angulaires de la politique de l'Union dans ce domaine; note que des pétitions ont également été reçues concernant le travail indépendant et l'entrepreneuriat dans l'Union, abordant des questions liées aux charges administratives***, à la fragmentation réglementaire, à l'insécurité juridique et aux coûts réglementaires qui touchent tout particulièrement les indépendants, les petites entreprises et les travailleurs mobiles,*** et à l'accès au financement pour les petites entreprises et les travailleurs indépendants; note, par ailleurs, que la commission a examiné des pétitions concernant la reconnaissance des qualifications professionnelles entre les États membres, soulignant des préoccupations relatives aux procédures administratives, à la mobilité transfrontière et à la mise en œuvre effective de la législation européenne pertinente visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre au sein du marché intérieur;

Or. es

Amendement 175
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. constate que la commission des pétitions a également examiné des pétitions portant sur des questions liées au marché du travail et à l'emploi***, notamment les conditions de travail des postiers, en mettant particulièrement l'accent sur la santé et la sécurité au travail, la charge de travail et le statut professionnel***; ***souligne***	17. constate que la commission des pétitions a également examiné des pétitions portant sur des questions liées au marché du travail et à l'emploi; ***rappelle que la réglementation du marché du travail reste dans une large mesure une compétence nationale***; rappelle que le pilier européen des droits sociaux constitue l'une des

l'importance de conditions de travail équitables, de la négociation collective, de salaires adéquats et de mesures efficaces en matière de santé et de sécurité au travail, conformément au pilier européen des droits sociaux; rappelle que le pilier européen des droits sociaux constitue l'une des pierres angulaires de la politique de l'Union dans ce domaine; note que des pétitions ont également été reçues concernant le travail indépendant et l'entrepreneuriat dans l'Union, abordant des questions liées aux charges administratives et à l'accès au financement pour les petites entreprises et les travailleurs indépendants; note, par ailleurs, que la commission a examiné des pétitions concernant la reconnaissance des qualifications professionnelles entre les États membres, soulignant des préoccupations relatives aux procédures administratives, à la mobilité transfrontière et à la mise en œuvre effective de la législation européenne pertinente visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre au sein du marché intérieur;

pierres angulaires de la politique de l'Union dans ce domaine; note que des pétitions ont également été reçues concernant le travail indépendant et l'entrepreneuriat dans l'Union, abordant des questions liées aux charges administratives et à l'accès au financement pour les petites entreprises et les travailleurs indépendants; note, par ailleurs, que la commission a examiné des pétitions concernant la reconnaissance des qualifications professionnelles entre les États membres, soulignant des préoccupations relatives aux procédures administratives, à la mobilité transfrontière et à la mise en œuvre effective de la législation européenne pertinente visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre au sein du marché intérieur;

Or. en

Amendement 176
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. constate que la commission des pétitions a également examiné des pétitions portant sur des questions liées au marché du travail et à l'emploi, notamment les conditions de travail des postiers, en mettant particulièrement l'accent sur la santé et la sécurité au travail, la charge de travail et le statut professionnel; souligne l'importance de conditions de travail ***équitables, de la négociation collective, de***	17. constate que la commission des pétitions a également examiné des pétitions portant sur des questions liées au marché du travail et à l'emploi, notamment les conditions de travail des postiers, en mettant particulièrement l'accent sur la santé et la sécurité au travail, la charge de travail et le statut professionnel; souligne l'importance de conditions de travail ***adéquates, de la protection*** de ***la*** santé et

salaires adéquats et de mesures efficaces en matière de santé et de sécurité au travail, conformément ***au pilier européen des droits sociaux***; ***rappelle que le pilier européen des droits sociaux constitue l'une des pierres angulaires de la politique de l'Union dans ce domaine***; note que des pétitions ont également été reçues concernant le travail indépendant et l'entrepreneuriat dans l'Union, abordant des questions liées aux charges administratives et à l'accès au financement pour les petites entreprises et les travailleurs indépendants; note, par ailleurs, que la commission a examiné des pétitions concernant la reconnaissance des qualifications professionnelles entre les États membres, soulignant des préoccupations relatives aux procédures administratives, à la mobilité transfrontière et à la mise en œuvre effective de la législation européenne pertinente visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre au sein du marché intérieur;

de ***la*** sécurité au travail ***et du dialogue social***, conformément ***à la législation des États membres et de l'Union***; note que des pétitions ont également été reçues concernant le travail indépendant et l'entrepreneuriat dans l'Union, abordant des questions liées aux charges administratives et à l'accès au financement pour les petites entreprises et les travailleurs indépendants; note, par ailleurs, que la commission a examiné des pétitions concernant la reconnaissance des qualifications professionnelles entre les États membres, soulignant des préoccupations relatives aux procédures administratives, à la mobilité transfrontière et à la mise en œuvre effective de la législation européenne pertinente visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre au sein du marché intérieur;

Or. sk

Amendement 177
Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 17

Proposition de résolution	*Amendement*
17. constate que la commission des pétitions a également examiné des pétitions portant sur des questions liées au marché du travail et à l'emploi, notamment les conditions de travail des postiers, en mettant particulièrement l'accent sur la santé et la sécurité au travail, la charge de travail et le statut professionnel; souligne l'importance de conditions de travail équitables***, de la négociation collective, de salaires adéquats*** et de mesures efficaces en matière de santé et de sécurité au travail,	17. constate que la commission des pétitions a également examiné des pétitions portant sur des questions liées au marché du travail et à l'emploi, notamment les conditions de travail des postiers, en mettant particulièrement l'accent sur la santé et la sécurité au travail, la charge de travail et le statut professionnel; souligne l'importance de conditions de travail équitables et de mesures efficaces en matière de santé et de sécurité au travail, ***tout en respectant les modèles nationaux***

conformément au pilier européen des droits sociaux; rappelle que le pilier européen des droits sociaux constitue l'une des pierres angulaires de la politique de l'Union dans ce domaine; note que des pétitions ont également été reçues concernant le travail indépendant et l'entrepreneuriat dans l'Union, abordant des questions liées aux charges administratives et à l'accès au financement pour les petites entreprises et les travailleurs indépendants; note, par ailleurs, que la commission a examiné des pétitions concernant la reconnaissance des qualifications professionnelles entre les États membres, soulignant des préoccupations relatives aux procédures administratives, à la mobilité transfrontière et à la mise en œuvre effective de la législation européenne pertinente visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre au sein du marché intérieur;

de marché du travail et les traditions de dialogue social; note que des pétitions ont également été reçues concernant le travail indépendant et l'entrepreneuriat dans l'Union, abordant des questions liées aux charges administratives et à l'accès au financement pour les petites entreprises et les travailleurs indépendants; note, par ailleurs, que la commission a examiné des pétitions concernant la reconnaissance des qualifications professionnelles entre les États membres, soulignant des préoccupations relatives aux procédures administratives, à la mobilité transfrontière et à la mise en œuvre effective de la législation européenne pertinente visant à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre au sein du marché intérieur;

Or. en

Amendement 178
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. salue le travail continu accompli au sein de la commission des pétitions pour remédier aux violations graves et persistantes de la directive 1999/70/CE du Conseil sur le travail à durée déterminée; se félicite de l'arrêt de la CJUE dans l'affaire C-155/25, qui confirme les lacunes structurelles existantes en Italie, dont le système juridique ne prévoit pas de mesures adéquates pour prévenir et sanctionner l'utilisation abusive des contrats à durée déterminée dans le secteur public; souligne que cet arrêt de la CJUE a pleinement confirmé le recours

en manquement engagé par la Commission, à la suite d'une longue procédure en manquement fondée sur les activités précédentes de la commission des pétitions; invite les autorités italiennes à mettre en œuvre dans les meilleurs délais l'arrêt évoqué de la CJUE et à réviser, en priorité, leur cadre juridique pertinent, afin de l'aligner sur le droit du travail de l'Union et de fournir des protections adéquates contre la discrimination des travailleurs et l'utilisation abusive des contrats à durée déterminée;

Or. en

Amendement 179
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. fait observer que des pétitions ont également été reçues et débattues au cours de l'année 2025 concernant la situation des travailleurs indépendants et des entrepreneurs en Espagne, ainsi que la transposition en Espagne de la directive (UE) 2020/285 relative au régime commun de TVA, dont l'absence d'application effective risque d'alourdir les charges fiscales et administratives pesant sur les travailleurs indépendants et les petites entreprises; souligne que les travailleurs indépendants et les petites et moyennes entreprises constituent l'épine dorsale de l'économie européenne, de l'emploi et de la cohésion territoriale;

Or. es

Amendement 180
Valentina Palmisano

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. rappelle les préoccupations exprimées dans les pétitions présentées au Parlement européen concernant les restrictions imposées à la culture et à la commercialisation du chanvre industriel dans certains États membres; souligne qu'il importe de garantir la sécurité juridique pour les opérateurs de ce secteur et invite la Commission à continuer de suivre la situation afin de veiller à ce que les mesures nationales restent pleinement compatibles avec la législation de l'Union régissant le chanvre industriel, le marché intérieur et la politique agricole commune;

Or. en

Amendement 181
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. relève qu'un nombre important de pétitions continuent de mettre en évidence des obstacles qui entravent l'exercice par les citoyens de leurs droits à la libre circulation, notamment des difficultés liées à la reconnaissance des qualifications professionnelles, à la coordination de la sécurité sociale, à l'accès aux services publics et aux procédures administratives transfrontalières; encourage la Commission et les États membres à poursuivre la simplification de ces procédures;

Or. en

Amendement 182
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 17 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 bis. souligne que la déréglementation, la simplification administrative et la réduction des formalités administratives inutiles sont essentielles pour rétablir la compétitivité des entreprises européennes, en particulier des PME, et pour promouvoir la croissance économique et la création d'emplois dans l'ensemble de l'Union;

Or. en

Amendement 183
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. salue les activités menées au sein de la commission des pétitions dans le cadre du traitement des pétitions dénonçant le fait que, dans certains cas, la législation nationale sur le «cannabidiol» (CBD) a été adoptée en violation des dispositions du droit de l'Union ainsi que de la jurisprudence de la CJUE, notamment de l'arrêt de la Cour du 19 novembre 2020 (affaire C-663/18), qui a jugé que le CBD n'est pas un stupéfiant et que les restrictions doivent être fondées sur des preuves scientifiques, tout en réaffirmant que le CBD ne peut être traité comme une substance illégale

étant donné qu'il n'a pas d'effets psychotropes ou nocifs sur la santé;

Or. en

Amendement 184
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 17 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	17 ter. constate que les pétitions concernent souvent des situations transfrontalières dans lesquelles les citoyens sont confrontés à des pratiques administratives différentes d'un État membre à l'autre; souligne l'importance d'améliorer la coopération administrative et d'une application cohérente du droit de l'Union dans l'ensemble du marché intérieur;

Or. en

Amendement 185
Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. rappelle que la commission des pétitions a examiné des pétitions concernant l'organisation et la gestion des concours de l'Office européen de sélection du personnel (EPSO), dans lesquelles les pétitionnaires ont fait part de leurs préoccupations quant à la transparence, aux lacunes techniques, à la communication avec les candidats, à l'égalité de traitement et au déroulement général des procédures de sélection; constate que les pétitionnaires	18. rappelle que la commission des pétitions a examiné des pétitions concernant l'organisation et la gestion des concours de l'Office européen de sélection du personnel (EPSO), dans lesquelles les pétitionnaires ont fait part de leurs préoccupations quant à la transparence, aux lacunes techniques, à la communication avec les candidats, à l'égalité de traitement et au déroulement général des procédures de sélection; constate que les pétitionnaires

ont fait état de difficultés liées au fonctionnement des systèmes d'évaluation en ligne, à des retards procéduraux et à l'accessibilité des informations au cours des procédures de concours; rappelle que, en réponse à ces préoccupations, la commission des pétitions a adopté, le 4 novembre 2025, une proposition de résolution sur la mauvaise gestion organisationnelle des concours de l'EPSO; souligne le soutien unanime exprimé au sein de la commission en faveur de la résolution et insiste sur l'importance de garantir des procédures de recrutement transparentes, équitables, accessibles et fiables au sein des institutions de l'Union;	ont fait état de difficultés liées au fonctionnement des systèmes d'évaluation en ligne, à des retards procéduraux et à l'accessibilité des informations au cours des procédures de concours; rappelle que, en réponse à ces préoccupations, la commission des pétitions a adopté, le 4 novembre 2025, une proposition de résolution sur la mauvaise gestion organisationnelle des concours de l'EPSO; souligne le soutien unanime exprimé au sein de la commission en faveur de la résolution et insiste sur l'importance de garantir des procédures de recrutement transparentes, équitables, accessibles et fiables au sein des institutions de l'Union; ***souligne que cette résolution, rapportée par le président Bogdan Rzońca, a été adoptée à l'unanimité, ce qui démontre la capacité de la commission des pétitions à parvenir à un large consensus sur les questions de responsabilité institutionnelle et de bonne administration;***

Or. en

Amendement 186
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. rappelle que la commission des pétitions a examiné des pétitions concernant l'organisation et la gestion des concours de l'Office européen de sélection du personnel (EPSO), dans lesquelles les pétitionnaires ont fait part de leurs préoccupations quant à la transparence, aux lacunes techniques, à la communication avec les candidats, à l'égalité de traitement et au déroulement général des procédures de sélection; constate que les pétitionnaires ont fait état de difficultés liées au	18. rappelle que la commission des pétitions a examiné des pétitions concernant l'organisation et la gestion des concours de l'Office européen de sélection du personnel (EPSO), dans lesquelles les pétitionnaires ont fait part de leurs préoccupations quant à la transparence, ***à la traçabilité des décisions,*** aux lacunes techniques, à la communication avec les candidats, à l'égalité de traitement***, à l'égalité réelle des chances entre les candidats de tous les États membres*** et au

fonctionnement des systèmes d'évaluation en ligne, à des retards procéduraux et à l'accessibilité des informations au cours des procédures de concours; rappelle que, en réponse à ces préoccupations, la commission des pétitions a adopté, le 4 novembre 2025, une proposition de résolution sur la mauvaise gestion organisationnelle des concours de l'EPSO; souligne le soutien unanime exprimé au sein de la commission en faveur de la résolution et insiste sur l'importance de garantir des procédures de recrutement transparentes, équitables, accessibles et fiables au sein des institutions de l'Union;	déroulement général des procédures de sélection; constate que les pétitionnaires ont fait état de difficultés liées au fonctionnement des systèmes d'évaluation en ligne, à des retards procéduraux et à l'accessibilité des informations au cours des procédures de concours; rappelle que, en réponse à ces préoccupations, la commission des pétitions a adopté, le 4 novembre 2025, une proposition de résolution sur la mauvaise gestion organisationnelle des concours de l'EPSO; souligne le soutien unanime exprimé au sein de la commission en faveur de la résolution et insiste sur l'importance de garantir des procédures de recrutement transparentes, équitables, accessibles et fiables au sein des institutions de l'Union;

Or. es

Amendement 187
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. rappelle que la commission des pétitions a examiné des pétitions concernant l'organisation et la gestion des concours de l'Office européen de sélection du personnel (EPSO), dans lesquelles les pétitionnaires ont fait part de leurs préoccupations quant à la transparence, aux lacunes techniques, à la communication avec les candidats, à l'égalité de traitement et au déroulement général des procédures de sélection; constate que les pétitionnaires ont fait état de difficultés liées au fonctionnement des systèmes d'évaluation en ligne, à des retards procéduraux et à l'accessibilité des informations au cours des procédures de concours; rappelle que, en réponse à ces préoccupations, la commission des pétitions a adopté, le	18. rappelle que la commission des pétitions a examiné des pétitions concernant l'organisation et la gestion des concours de l'Office européen de sélection du personnel (EPSO), dans lesquelles les pétitionnaires ont fait part de leurs préoccupations quant à la transparence, aux lacunes techniques, à la communication avec les candidats, à l'égalité de traitement et au déroulement général des procédures de sélection; constate que les pétitionnaires ont fait état de difficultés liées au fonctionnement des systèmes d'évaluation en ligne, à des retards procéduraux et à l'accessibilité des informations au cours des procédures de concours; rappelle que, en réponse à ces préoccupations, la commission des pétitions a adopté, le

4 novembre 2025, une proposition de résolution sur la mauvaise gestion organisationnelle des concours de l'EPSO; souligne le soutien unanime exprimé au sein de la commission en faveur de la résolution et insiste sur l'importance de garantir des procédures de recrutement transparentes, équitables, accessibles et fiables au sein des institutions de l'Union;	4 novembre 2025, une proposition de résolution sur la mauvaise gestion organisationnelle des concours de l'EPSO; souligne le soutien unanime exprimé au sein de la commission en faveur de la résolution et insiste sur l'importance de garantir des procédures de recrutement transparentes, équitables, accessibles et fiables au sein des institutions de l'Union***, notamment au moyen d'aménagements raisonnables en faveur des personnes handicapées***;
	Or. en

Amendement 188
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 18

Proposition de résolution	*Amendement*
18. rappelle que la commission des pétitions a examiné des pétitions concernant l'organisation et la gestion des concours de l'Office européen de sélection du personnel (EPSO), dans lesquelles les pétitionnaires ont fait part de leurs préoccupations quant à la transparence, aux lacunes techniques, à la communication avec les candidats, à l'égalité de traitement et au déroulement général des procédures de sélection; constate que les pétitionnaires ont fait état de difficultés liées au fonctionnement des systèmes d'évaluation en ligne, à des retards procéduraux et à l'accessibilité des informations au cours des procédures de concours; rappelle que, en réponse à ces préoccupations, la commission des pétitions a adopté, le 4 novembre 2025, une proposition de résolution sur la mauvaise gestion organisationnelle des concours de l'EPSO; souligne ***le soutien unanime exprimé au sein de la commission en faveur de la résolution et insiste sur*** l'importance de	18. rappelle que la commission des pétitions a examiné des pétitions concernant l'organisation et la gestion des concours de l'Office européen de sélection du personnel (EPSO), dans lesquelles les pétitionnaires ont fait part de leurs préoccupations quant à la transparence, aux lacunes techniques, à la communication avec les candidats, à l'égalité de traitement et au déroulement général des procédures de sélection; constate que les pétitionnaires ont fait état de difficultés liées au fonctionnement des systèmes d'évaluation en ligne, à des retards procéduraux et à l'accessibilité des informations au cours des procédures de concours; rappelle que, en réponse à ces préoccupations, la commission des pétitions a adopté, le 4 novembre 2025, une proposition de résolution sur la mauvaise gestion organisationnelle des concours de l'EPSO; souligne l'importance de garantir des procédures de recrutement transparentes, équitables, accessibles et fiables au sein

garantir des procédures de recrutement transparentes, équitables, accessibles et fiables au sein des institutions de l'Union;	des institutions de l'Union;

Or. sk

Amendement 189
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. constate l'augmentation significative du nombre de pétitions concernant les relations extérieures, le droit international humanitaire et les conflits armés, ce qui témoigne de l'inquiétude croissante du public face aux grands bouleversements géopolitiques; constate que les pétitions examinées en commission ont soulevé des préoccupations concernant la protection des droits de l'homme, le respect du droit international humanitaire, la gouvernance démocratique, l'état de droit ainsi que les conséquences humanitaires des conflits armés et de l'instabilité politique sur les populations civiles; note que plusieurs pétitionnaires ont également appelé l'Union à accorder une attention accrue aux questions liées à l'aide humanitaire, à la protection des groupes vulnérables et à la promotion des droits fondamentaux et des principes démocratiques dans les pays tiers;	***supprimé***

Or. en

Amendement 190
Valentina Palmisano

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. constate l'augmentation significative du nombre de pétitions concernant les relations extérieures, le droit international humanitaire et les conflits armés, ce qui témoigne de l'inquiétude croissante du public face aux grands bouleversements géopolitiques; constate que les pétitions examinées en commission ont soulevé des préoccupations concernant la protection des droits de l'homme, le respect du droit international humanitaire, la gouvernance démocratique, l'état de droit ainsi que les conséquences humanitaires des conflits armés et de l'instabilité politique sur les populations civiles; note que plusieurs pétitionnaires ont également appelé l'Union à accorder une attention accrue aux questions liées à l'aide humanitaire, à la protection des groupes vulnérables et à la promotion des droits fondamentaux et des principes démocratiques dans les pays tiers;	19. constate l'augmentation significative du nombre de pétitions concernant les relations extérieures, le droit international humanitaire et les conflits armés, ce qui témoigne de l'inquiétude croissante du public face aux grands bouleversements géopolitiques; constate que les pétitions examinées en commission ont soulevé des préoccupations concernant la protection des droits de l'homme, le respect du droit international humanitaire, la gouvernance démocratique, l'état de droit ainsi que les conséquences humanitaires des conflits armés et de l'instabilité politique sur les populations civiles; note que plusieurs pétitionnaires ont également appelé l'Union à accorder une attention accrue aux questions liées à l'aide humanitaire, à la protection des groupes vulnérables et à la promotion des droits fondamentaux et des principes démocratiques dans les pays tiers; ***regrette que les pétitions présentées par des citoyens de l'Union concernant des violations présumées du droit humanitaire international et des droits fondamentaux dans le contexte du conflit à Gaza aient été déclarées irrecevables; souligne que le droit de pétition devant le Parlement européen est un instrument démocratique essentiel permettant aux citoyens de faire part de leurs préoccupations quant à l'action extérieure de l'Union et au respect du droit international; insiste sur le fait que le rejet de ces pétitions sans autre examen risque de saper la confiance des citoyens dans l'engagement de l'Union en faveur des droits de l'homme et des valeurs consacrées à l'article 2 du traité sur l'Union européenne;***
	Or. en

Amendement 191

Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. constate l'augmentation significative du nombre de pétitions concernant les relations extérieures, le droit international humanitaire et les conflits armés, ce qui témoigne de l'inquiétude croissante du public face aux grands bouleversements géopolitiques; ***constate que les pétitions examinées en commission ont soulevé des préoccupations concernant la protection des droits de l'homme, le respect du droit international humanitaire, la gouvernance démocratique, l'état de droit ainsi que les conséquences humanitaires des conflits armés et de l'instabilité politique sur les populations civiles; note que plusieurs pétitionnaires ont également appelé l'Union à accorder une attention accrue aux questions liées à l'aide humanitaire, à la protection des groupes vulnérables et à la promotion des droits fondamentaux et des principes démocratiques dans les pays tiers;***	19. constate l'augmentation significative du nombre de pétitions concernant les relations extérieures***, le droit international***, le droit international humanitaire et les conflits armés, ce qui témoigne de l'inquiétude croissante du public face aux grands bouleversements géopolitiques;

Or. es

Amendement 192
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. constate l'augmentation significative du nombre de pétitions concernant les relations extérieures, le droit international humanitaire et les conflits armés, ce qui témoigne de l'inquiétude croissante du public face aux grands	19. constate l'augmentation significative du nombre de pétitions concernant les relations extérieures, le droit international humanitaire et les conflits armés, ce qui témoigne de l'inquiétude croissante du public face aux grands

bouleversements géopolitiques; constate que les pétitions examinées en commission ont soulevé des préoccupations concernant la protection des droits de l'homme, le respect du droit international humanitaire, la gouvernance démocratique, l'état de droit ainsi que les conséquences humanitaires des conflits armés et de l'instabilité politique sur les populations civiles; note que plusieurs pétitionnaires ont également appelé l'Union à accorder une attention accrue aux questions liées à l'aide humanitaire, à la protection des groupes vulnérables et à la promotion des droits fondamentaux et des principes démocratiques dans les pays tiers;

bouleversements géopolitiques; constate que les pétitions examinées en commission ont soulevé des préoccupations concernant la protection des droits de l'homme, le respect du droit international humanitaire, la gouvernance démocratique, l'état de droit ainsi que les conséquences humanitaires des conflits armés et de l'instabilité politique sur les populations civiles; note que plusieurs pétitionnaires ont également appelé l'Union à accorder une attention accrue aux questions liées à l'aide humanitaire, à la protection des groupes vulnérables et à la promotion des droits fondamentaux et des principes démocratiques dans les pays tiers; ***souligne que les pétitions qui concernent des pays voisins de l'Union ou des territoires sous occupation, ainsi que des violations du droit international, les flux migratoires, la coopération frontalière ou des accords avec des pays tiers, peuvent avoir une incidence directe sur les droits des citoyens et des résidents de l'Union et doivent être examinées lorsqu'il existe un lien manifeste avec des compétences de l'Union;***

Or. es

Amendement 193
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. constate l'augmentation significative du nombre de pétitions concernant les relations extérieures, le droit international humanitaire et les conflits armés***, ce qui témoigne de l'inquiétude croissante du public face aux grands bouleversements géopolitiques***; constate que les pétitions examinées en commission ***ont soulevé des préoccupations***	19. constate l'augmentation significative du nombre de pétitions concernant les relations extérieures, le droit international humanitaire et les conflits armés; constate que les pétitions examinées en commission ***portaient, entre autres, sur des questions liées à*** la protection des droits de l'homme, ***au*** respect du droit international humanitaire, ***à*** la gouvernance

concernant la protection des droits de l'homme, ***le*** respect du droit international humanitaire, la gouvernance démocratique, l'état de droit ainsi ***que les*** conséquences humanitaires des conflits armés et de l'instabilité politique sur les populations civiles; note que plusieurs pétitionnaires ont ***également appelé l'Union à accorder une attention accrue aux*** questions liées à l'aide humanitaire, à la protection des groupes vulnérables et à la ***promotion des droits fondamentaux et des principes démocratiques*** dans les pays tiers;

démocratique, ***à*** l'état de droit ainsi ***qu'aux*** conséquences humanitaires des conflits armés et de l'instabilité politique sur les populations civiles; note ***en outre*** que plusieurs pétitionnaires ont ***attiré l'attention sur des*** questions liées à l'aide humanitaire, à la protection des groupes vulnérables et à la ***situation*** dans les pays tiers;

Or. sk

Amendement 194
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. constate l'augmentation significative du nombre de pétitions concernant les relations extérieures, le droit international ***humanitaire*** et les conflits armés, ce qui témoigne de l'inquiétude croissante du public face aux grands bouleversements géopolitiques; constate que les pétitions examinées en commission ont soulevé des préoccupations concernant la protection des droits de l'homme, le respect du droit international ***humanitaire***, la gouvernance démocratique***,*** l'état de droit ***ainsi que les conséquences humanitaires des conflits armés et de l'instabilité politique sur les populations civiles***; note que plusieurs pétitionnaires ont également appelé l'Union à accorder une attention accrue ***aux questions liées à l'aide humanitaire,*** à la protection des groupes vulnérables et à la promotion des droits fondamentaux et des principes démocratiques dans les pays tiers;	19. constate l'augmentation significative du nombre de pétitions concernant les relations extérieures, le droit international et les conflits armés, ce qui témoigne de l'inquiétude croissante du public face aux grands bouleversements géopolitiques ***et des intérêts stratégiques et de sécurité de l'Union***; constate que les pétitions examinées en commission ont soulevé des préoccupations concernant la protection des droits de l'homme, le respect du droit international, la gouvernance démocratique ***et*** l'état de droit; note que plusieurs pétitionnaires ont également appelé l'Union à accorder une attention accrue à la protection des groupes vulnérables et à la promotion des droits fondamentaux et des principes démocratiques dans les pays tiers;

Or. en

Amendement 195
Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 19

Proposition de résolution	*Amendement*
19. constate l'augmentation ***significative*** du nombre de pétitions concernant les relations extérieures***, le droit international humanitaire et les conflits armés, ce qui témoigne de l'inquiétude croissante du public face aux grands bouleversements géopolitiques***; constate que les pétitions examinées en commission ont soulevé des préoccupations concernant ***la protection des droits de l'homme, le respect du droit international humanitaire, la gouvernance démocratique, l'état de droit ainsi que les conséquences humanitaires des conflits armés et de l'instabilité politique sur les populations civiles***; note que plusieurs pétitionnaires ont également appelé l'Union à accorder une attention accrue aux questions liées à l'aide humanitaire, à la protection des groupes vulnérables et à la promotion des droits fondamentaux et des principes démocratiques dans les pays tiers;	19. constate l'augmentation du nombre de pétitions concernant les relations extérieures; constate que les pétitions examinées en commission ont soulevé des préoccupations concernant ***diverses évolutions géopolitiques; rappelle que les relations extérieures et la politique étrangère relèvent principalement de la compétence des États membres et du Conseil, et que le rôle principal de la commission des pétitions est d'examiner les pétitions relevant des domaines d'activité de l'Union***; note que plusieurs pétitionnaires ont également appelé l'Union à accorder une attention accrue aux questions liées à l'aide humanitaire, à la protection des groupes vulnérables et à la promotion des droits fondamentaux et des principes démocratiques dans les pays tiers;

Or. en

Amendement 196
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. rappelle, en particulier, les

pétitions débattues concernant la situation politique au Venezuela à la suite de l'élection présidentielle de 2024, qui ont mis en évidence les préoccupations de citoyens européens concernant la démocratie, les droits fondamentaux, la liberté d'expression et la situation de la diaspora vénézuélienne;

Or. es

Amendement 197
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 19 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	19 bis. souligne que l'aide humanitaire ne devrait jamais être utilisée pour encourager la migration illégale ni pour financer des organisations qui portent atteinte à la souveraineté, à la sécurité, aux valeurs et au patrimoine chrétien de l'Europe;

Or. en

Amendement 198
Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 20

Proposition de résolution	*Amendement*
20. ***rappelle que la commission des pétitions a examiné une pétition concernant la mémoire et la reconnaissance des victimes de la période communiste d'après-guerre en Slovénie, en mettant l'accent sur les questions liées à la mémoire historique, à l'accès aux archives et à la nécessité d'une***	20. ***souligne*** que, le 24 juin 2025, la commission des pétitions a adopté une proposition de résolution sur la préservation de la mémoire des victimes de la période communiste d'après-guerre en Slovénie***, rapportée par le président Bogdan Rzońca***; ***rappelle que cette résolution a ensuite été adoptée en***

reconnaissance appropriée des violations passées des droits de l'homme; note que, le 24 juin 2025, la commission des pétitions a adopté une proposition de résolution sur la préservation de la mémoire des victimes de la période communiste d'après-guerre en Slovénie; ***note*** que la résolution ***aborde des questions liées à la mémoire historique, à la préservation des preuves documentaires et à l'importance de veiller à ce que*** la mémoire des ***victimes soit dûment préservée dans le cadre des valeurs de l'Union,*** notamment ***le respect de la dignité humaine, des droits fondamentaux et de l'état de droit***;

plénière le 8 juillet 2025 par 357 voix pour, 266 voix contre et 16 abstentions; souligne que la résolution ***invite les autorités slovènes à continuer d'enquêter sur plus de 750 charniers dissimulés, à procéder à des enterrements dignes des victimes et à rétablir une journée nationale de commémoration des victimes des violences communistes; souligne que*** la mémoire des ***crimes commis par tous les régimes totalitaires,*** notamment ***le communisme, devrait faire partie de la mémoire collective de l'Europe***;

Or. en

Amendement 199
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. prend acte du fait que, à la suite des pétitions relatives aux exigences linguistiques imposées aux entreprises en matière de signalétique commerciale, de documentation et de service à la clientèle en Catalogne (Espagne), la commission des pétitions a organisé un atelier réunissant des experts de différents domaines juridiques afin d'examiner les préoccupations concernant la compatibilité de la législation de la communauté autonome concernée avec le droit de l'Union; constate en outre que cet atelier a notamment porté sur des questions liées à la non-discrimination, à la proportionnalité, à la protection des consommateurs et à la libre circulation des marchandises et des services dans l'Union européenne, en mettant en évidence le rôle de la commission des

pétitions dans la facilitation d'un contrôle parlementaire éclairé sur des questions touchant à l'application du droit de l'Union;

Or. es

Amendement 200
Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	20 bis. relève que, le 16 juillet 2025, la commission des pétitions a organisé un atelier sur la liberté linguistique des citoyens et des entreprises en ce qui concerne les politiques linguistiques en Catalogne; note que l'atelier a traité de l'application de la législation relative aux langues régionales au regard des principes de l'Union, notamment de la non-discrimination, de la protection des consommateurs et de la libre circulation des biens et des services; souligne qu'il importe de veiller à ce que les politiques linguistiques régionales respectent les principes de proportionnalité et de sécurité juridique au sein du marché intérieur;

Or. en

Amendement 201
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. constate que la commission des pétitions a examiné une pétition	***supprimé***

concernant la participation de la Hongrie au Parquet européen ainsi que des questions liées à la coopération judiciaire en matière de protection des intérêts financiers de l'Union; note, par ailleurs, que cette pétition a soulevé des questions concernant la portée et les conditions de la participation de la Hongrie au cadre du Parquet européen ainsi que les implications de cette participation pour l'efficacité des mécanismes de lutte contre la fraude et la corruption au niveau de l'Union; rappelle que, en réponse aux préoccupations soulevées, la commission a organisé, le 24 septembre 2025, une audition publique consacrée au cadre juridique régissant l'adhésion au Parquet européen, au renforcement de la coopération et aux conséquences d'une non-participation au système du Parquet européen; note en outre que l'audition a porté sur la coopération entre les autorités nationales chargées des poursuites et le Parquet européen, ainsi que sur les implications plus larges pour la protection du budget de l'Union et l'application effective du droit pénal dans les affaires portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union;

Or. en

Amendement 202
Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. constate que la commission des pétitions a examiné une pétition concernant la participation de la Hongrie au Parquet européen ***ainsi que des questions liées à la coopération judiciaire en matière de protection des intérêts financiers de l'Union; note, par ailleurs, que cette***	21. constate que la commission des pétitions a examiné une pétition concernant la participation de la Hongrie au Parquet européen; rappelle que ***le Parquet européen a été créé dans le cadre d'un*** renforcement de la coopération ***et que la participation reste une décision***

pétition a soulevé des questions concernant la portée et les conditions de la participation de la Hongrie au cadre du Parquet européen ainsi que les implications de cette participation pour l'efficacité des mécanismes de lutte contre la fraude et la corruption au niveau de l'Union; rappelle que***, en réponse aux préoccupations soulevées, la commission a organisé, le 24 septembre 2025, une audition publique consacrée au cadre juridique régissant l'adhésion au Parquet européen, au*** renforcement de la coopération ***et aux conséquences d'une non-participation au système du Parquet européen; note en outre que l'audition a porté sur la coopération entre les autorités nationales chargées des poursuites et le Parquet européen, ainsi que sur les implications plus larges pour la protection du budget de l'Union et l'application effective du droit pénal dans les affaires portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union***;	***souveraine de chaque État membre conformément aux traités***;

Or. en

Amendement 203
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. constate que la commission des pétitions a examiné une pétition concernant la participation de la Hongrie au Parquet européen ainsi que des questions liées à la coopération judiciaire en matière de protection des intérêts financiers de l'Union; note, par ailleurs, que cette pétition a soulevé des questions concernant la portée et les conditions de la participation de la Hongrie au cadre du Parquet européen ainsi que les implications de cette participation pour l'efficacité des	21. constate que la commission des pétitions a examiné une pétition concernant la participation de la Hongrie au Parquet européen ainsi que des questions liées à la coopération judiciaire en matière de protection des intérêts financiers de l'Union; note, par ailleurs, que cette pétition a soulevé des questions concernant la portée et les conditions de la participation de la Hongrie au cadre du Parquet européen ainsi que les implications de cette participation pour l'efficacité des

mécanismes de lutte contre la fraude et la corruption au niveau de l'Union; rappelle que, en réponse aux préoccupations soulevées, la commission a organisé, le 24 septembre 2025, une audition publique consacrée au cadre juridique régissant l'adhésion au Parquet européen, au renforcement de la coopération et aux conséquences d'une non-participation au système du Parquet européen; note en outre que l'audition a porté sur la coopération entre les autorités nationales chargées des poursuites et le Parquet européen, ainsi que sur les implications plus larges pour la protection du budget de l'Union et l'application effective du droit pénal dans les affaires portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union;	mécanismes de lutte contre la fraude et la corruption au niveau de l'Union; rappelle que, en réponse aux préoccupations soulevées, la commission a organisé, le 24 septembre 2025, une audition publique consacrée au cadre juridique régissant l'adhésion au Parquet européen, au renforcement de la coopération et aux conséquences d'une non-participation au système du Parquet européen; note en outre que l'audition a porté sur la coopération entre les autorités nationales chargées des poursuites et le Parquet européen, ainsi que sur les implications plus larges pour la protection du budget de l'Union***, en particulier lorsqu'il existe des préoccupations concernant les marchés publics, les fonds européens, la reconstruction après une situation d'urgence, les projets à forte incidence territoriale ou l'absence de contrôle effectif de la part des autorités compétentes,*** et l'application effective du droit pénal dans les affaires portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union; ***estime que la coopération avec le Parquet européen et la lutte contre la corruption portant atteinte aux fonds ou aux intérêts financiers de l'Union doivent être évaluées selon les mêmes critères dans tous les États membres, en évitant les approches sélectives ou motivées par des affinités politiques;***
	Or. es

Amendement 204
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. constate que la commission des pétitions a examiné une pétition concernant la participation de la Hongrie au Parquet	21. constate que la commission des pétitions a examiné une pétition concernant la participation de la Hongrie au Parquet

européen ainsi que des questions liées à la coopération judiciaire en matière de protection des intérêts financiers de l'Union; note***, par ailleurs,*** que cette pétition a soulevé des questions concernant la portée et les conditions de la participation ***de la Hongrie*** au cadre du Parquet européen ainsi que ***les implications de cette participation pour l'efficacité des mécanismes de lutte contre la fraude et la corruption au niveau*** de l'Union; rappelle que, en réponse aux préoccupations soulevées, la commission a organisé, le 24 septembre 2025, une audition publique consacrée au cadre juridique régissant l'adhésion au Parquet européen, au renforcement de la coopération et aux conséquences d'une non-participation au système du Parquet européen; note en outre que l'audition a porté sur la coopération entre les autorités nationales chargées des poursuites et le Parquet européen, ainsi que sur ***les implications plus larges pour*** la protection ***du budget de l'Union et l'application effective du droit pénal dans les affaires portant atteinte aux*** intérêts financiers de l'Union;

européen ainsi que des questions liées à la coopération judiciaire en matière de protection des intérêts financiers de l'Union; note que cette pétition ***concernait*** la portée et les conditions de la participation ***des États membres*** au cadre du Parquet européen ainsi que ***des questions liées à la coopération en matière de protection des intérêts financiers*** de l'Union; rappelle que, en réponse aux préoccupations soulevées, la commission a organisé, le 24 septembre 2025, une audition publique consacrée au cadre juridique régissant l'adhésion au Parquet européen, au renforcement de la coopération et aux conséquences d'une non-participation au système du Parquet européen; note en outre que l'audition a porté sur la coopération entre les autorités nationales chargées des poursuites et le Parquet européen, ainsi que sur ***des questions liées à*** la protection ***des*** intérêts financiers de l'Union;

Or. sk

Amendement 205
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Paragraphe 21

Proposition de résolution	*Amendement*
21. constate que la commission des pétitions a examiné une pétition concernant la participation de la Hongrie au Parquet européen ainsi que des questions liées à la coopération judiciaire en matière de protection des intérêts financiers de l'Union; note, par ailleurs, que cette pétition a soulevé des questions concernant la portée et les conditions de la	21. constate que la commission des pétitions a examiné une pétition concernant la participation de la Hongrie au Parquet européen ainsi que des questions liées à la coopération judiciaire en matière de protection des intérêts financiers de l'Union; note, par ailleurs, que cette pétition a soulevé des questions concernant la portée et les conditions de la

participation de la Hongrie au cadre du Parquet européen ainsi que les implications de cette participation pour l'efficacité des mécanismes de lutte contre la fraude et la corruption au niveau de l'Union; rappelle que, en réponse aux préoccupations soulevées, la commission a organisé, le 24 septembre 2025, une audition publique consacrée au cadre juridique régissant l'adhésion au Parquet européen, au renforcement de la coopération et aux ***conséquences d'une non-participation*** au système du Parquet européen; note en outre que l'audition a porté sur la coopération entre les autorités nationales chargées des poursuites et le Parquet européen, ainsi que sur les implications plus larges pour la protection du budget de l'Union et l'application effective du droit pénal dans les affaires portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union;	participation de la Hongrie au cadre du Parquet européen ainsi que les implications de cette participation pour l'efficacité des mécanismes de lutte contre la fraude et la corruption au niveau de l'Union ***et au niveau national***; rappelle que, en réponse aux préoccupations soulevées, la commission a organisé, le 24 septembre 2025, une audition publique consacrée au cadre juridique régissant l'adhésion au Parquet européen, au renforcement de la coopération et aux ***avantages de la participation*** au système du Parquet européen; note en outre que l'audition a porté sur la coopération entre les autorités nationales chargées des poursuites et le Parquet européen, ainsi que sur les implications plus larges pour la protection du budget de l'Union et l'application effective du droit pénal dans les affaires portant atteinte aux intérêts financiers de l'Union; ***note que le nouveau gouvernement hongrois a officiellement présenté sa demande d'adhésion au Parquet européen;***
	Or. en

Amendement 206
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	21 bis. rappelle que les États membres restent souverains pour décider de participer ou non à des mécanismes de coopération renforcée tels que le Parquet européen, conformément aux traités; relève qu'en 2025, trois États membres ont choisi de ne pas participer au Parquet européen;
	Or. en

Amendement 207
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 22

Proposition de résolution	*Amendement*
22. souligne le rôle spécifique que joue la commission des pétitions au sein du cadre institutionnel de l'Union européenne pour ***soutenir et*** suivre la mise en œuvre de la CNUDPH; rappelle que les personnes handicapées continuent de se heurter à des obstacles ***importants*** dans ***de nombreux*** domaines de la vie ***et souligne la nécessité d'une mise en œuvre intégrale de la CNUDPH dans tous les États membres***; rappelle l'atelier annuel de la commission sur les droits des personnes handicapées, qui s'est tenu le 2 décembre 2025 dans le cadre de la semaine des droits des personnes handicapées du Parlement européen, et qui s'est concentré sur trois thèmes principaux, à savoir l'accessibilité, l'éducation ***inclusive*** et ***les parcours vers*** l'emploi, et a examiné les conclusions des pétitions dans ces domaines; ***souligne l'importante contribution apportée par*** la commission des pétitions ***à la protection des droits des personnes handicapées, notamment par l'examen*** des pétitions concernant les obstacles à l'accessibilité dans les espaces publics et numériques, les ***lacunes des systèmes éducatifs inclusifs*** et les difficultés d'accès aux perspectives d'emploi ***et aux aménagements raisonnables***; constate que les pétitions reçues en 2025 ont également mis en évidence des ***besoins persistants concernant l'application effective*** des normes d'accessibilité, la disponibilité des technologies d'assistance, ***la reconnaissance*** et la mise en œuvre ***concrète*** des droits découlant de la CNUDPH ***dans l'ensemble des États***	22. souligne le rôle spécifique que joue la commission des pétitions au sein du cadre institutionnel de l'Union européenne pour suivre la mise en œuvre de la CNUDPH; rappelle que les personnes handicapées continuent de se heurter à des obstacles dans ***différents*** domaines de la vie; rappelle l'atelier annuel de la commission sur les droits des personnes handicapées, qui s'est tenu le 2 décembre 2025 dans le cadre de la semaine des droits des personnes handicapées du Parlement européen, et qui s'est concentré sur trois thèmes principaux, à savoir l'accessibilité, l'éducation et ***l'accès à*** l'emploi, et a examiné les conclusions des pétitions dans ces domaines; ***constate que*** la commission des pétitions ***a examiné*** des pétitions concernant les obstacles à l'accessibilité dans les espaces publics et numériques, les ***problèmes dans le domaine de l'éducation*** et les difficultés d'accès aux perspectives d'emploi; constate que les pétitions reçues en 2025 ont également mis en évidence des ***questions liées à la mise en œuvre*** des normes d'accessibilité, ***à*** la disponibilité des technologies d'assistance, ***à*** la mise en œuvre des droits découlant de la CNUDPH ***et à*** la coordination entre les autorités nationales ***compétentes***; constate que le nombre de pétitions relatives aux questions liées au handicap a considérablement augmenté en 2025 par rapport aux années précédentes;

membres, ainsi que l'amélioration de la coordination entre les autorités nationales ***afin de garantir une participation égale à la société***; constate que le nombre de pétitions relatives aux questions liées au handicap a considérablement augmenté en 2025 par rapport aux années précédentes;

Or. sk

Amendement 208
Valentina Palmisano

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne que l'égalité d'accès à des soins de santé abordables, à des services de santé mentale et à des soins de longue durée reste un enjeu social majeur dans toute l'Union et devrait continuer à constituer une priorité de l'action de l'Union; constate que la santé est restée l'un des principaux sujets de préoccupation des pétitionnaires en 2025; note en particulier que la commission des pétitions a examiné et débattu des pétitions concernant l'accès aux traitements et la nécessité de mécanismes de financement renforcés destinés à aider les patients atteints de maladies rares, ainsi que de mesures visant à surmonter les obstacles administratifs, sociaux et financiers auxquels sont confrontés les aidants informels de personnes atteintes de maladies chroniques; note en outre que certaines pétitions ont appelé à un renforcement du soutien et des investissements au niveau de l'Union en faveur des politiques de prévention du suicide, des actions de sensibilisation et des services de santé mentale, ainsi que des pétitions concernant la protection du droit à l'éducation des nourrissons et des jeunes	23. souligne que l'égalité d'accès à des soins de santé abordables, à des services de santé mentale et à des soins de longue durée reste un enjeu social majeur dans toute l'Union et devrait continuer à constituer une priorité de l'action de l'Union; constate que la santé est restée l'un des principaux sujets de préoccupation des pétitionnaires en 2025; note en particulier que la commission des pétitions a examiné et débattu des pétitions concernant l'accès aux traitements et la nécessité de mécanismes de financement renforcés destinés à aider les patients atteints de maladies rares, ainsi que de mesures visant à surmonter les obstacles administratifs, sociaux et financiers auxquels sont confrontés les aidants informels de personnes atteintes de maladies chroniques; note en outre que certaines pétitions ont appelé à un renforcement du soutien et des investissements au niveau de l'Union en faveur des politiques de prévention du suicide, des actions de sensibilisation et des services de santé mentale, ainsi que des pétitions concernant la protection du droit à l'éducation des nourrissons et des jeunes

enfants autistes, y compris les questions liées au diagnostic précoce, à la disponibilité d'un soutien spécialisé et aux cadres d'éducation inclusive; constate que, d'une manière plus générale, les pétitions dans le domaine de la santé ont également mis en évidence des préoccupations concernant les inégalités d'accès aux services de santé entre les États membres, ainsi que la nécessité de garantir un accès rapide, abordable et non discriminatoire aux traitements médicaux et aux services d'accompagnement au sein de l'Union;

enfants autistes, y compris les questions liées au diagnostic précoce, à la disponibilité d'un soutien spécialisé et aux cadres d'éducation inclusive; constate que, d'une manière plus générale, les pétitions dans le domaine de la santé ont également mis en évidence des préoccupations concernant les inégalités d'accès aux services de santé entre les États membres, ainsi que la nécessité de garantir un accès rapide, abordable et non discriminatoire aux traitements médicaux et aux services d'accompagnement au sein de l'Union; ***souligne qu'il incombe à la commission des pétitions de respecter les principes d'égalité et de non-discrimination; déplore que très peu de pétitions relatives aux discriminations fondées sur le genre, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou autres, l'appartenance à une minorité nationale, la naissance, l'âge ou l'orientation sexuelle soient parvenues jusqu'à la commission; insiste en outre sur le fait qu'environ 50 millions de femmes âgées de 18 à 74 ans dans l'Union ont subi des violences physiques (y compris des menaces) ou des violences sexuelles à l'âge adulte;***

Or. en

Amendement 209
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne que l'égalité d'accès à des soins de santé abordables, à des services de santé mentale ***et à*** des soins de longue durée reste un enjeu social majeur dans toute l'Union et devrait continuer à	23. souligne que l'égalité d'accès à des soins de santé abordables, à des services de santé mentale***, au diagnostic de certaines maladies telles que la maladie coeliaque, à des qualifications professionnelles et***

constituer une priorité de l'action de l'Union; constate que la santé est restée l'un des principaux sujets de préoccupation des pétitionnaires en 2025; note en particulier que la commission des pétitions a examiné et débattu des pétitions concernant l'accès aux traitements et la nécessité de mécanismes de financement renforcés destinés à aider les patients atteints de maladies rares, ainsi que de mesures visant à surmonter les obstacles administratifs, sociaux et financiers auxquels sont confrontés les aidants informels de personnes atteintes de maladies chroniques; note en outre que certaines pétitions ont appelé à un renforcement du soutien et des investissements au niveau de l'Union en faveur des politiques de prévention du suicide, des actions de sensibilisation et des services de santé mentale, ainsi que des pétitions concernant la protection du droit à l'éducation des nourrissons et des jeunes enfants autistes, y compris les questions liées au diagnostic précoce, à la disponibilité d'un soutien spécialisé et aux cadres d'éducation inclusive; constate que, d'une manière plus générale, les pétitions dans le domaine de la santé ont également mis en évidence des préoccupations concernant les inégalités d'accès aux services de santé entre les États membres, ainsi que la nécessité de garantir un accès rapide, abordable et non discriminatoire aux traitements médicaux et aux services d'accompagnement au sein de l'Union;

aux conditions générales de soins offertes par le secteur de la santé ainsi qu'à des soins de longue durée reste un enjeu social majeur dans toute l'Union et devrait continuer à constituer une priorité de l'action de l'Union***; fait observer que, si ces questions relèvent fondamentalement de la compétence des États membres, l'Union européenne peut jouer un rôle crucial dans le partage de bonnes pratiques et le renforcement de la coopération***; constate que la santé est restée l'un des principaux sujets de préoccupation des pétitionnaires en 2025; note en particulier que la commission des pétitions a examiné et débattu des pétitions concernant l'accès aux traitements et la nécessité de mécanismes de financement renforcés destinés à aider les patients atteints de maladies rares, ***, d'une meilleure reconnaissance de l'endométriose, de son diagnostic rapide et d'un accès au traitement approprié pour les personnes qui en souffrent,*** ainsi que de mesures visant à surmonter les obstacles administratifs, sociaux et financiers auxquels sont confrontés les aidants informels de personnes atteintes de maladies chroniques; note en outre que certaines pétitions ont appelé à un renforcement du soutien et des investissements au niveau de l'Union en faveur des politiques de prévention du suicide, des actions de sensibilisation et des services de santé mentale, ainsi que des pétitions concernant la protection du droit à l'éducation des nourrissons et des jeunes enfants autistes, y compris les questions liées au diagnostic précoce, à la disponibilité d'un soutien spécialisé et aux cadres d'éducation inclusive; constate que, d'une manière plus générale, les pétitions dans le domaine de la santé ont également mis en évidence des préoccupations concernant les inégalités d'accès aux services de santé entre les États membres, ainsi que la nécessité de garantir un accès rapide, abordable et non discriminatoire aux traitements médicaux et aux services

d’accompagnement au sein de l’Union;

Or. en

Amendement 210
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne que ***l’égalité d’accès*** à des soins de santé ***abordables***, à des services de santé mentale et à des soins de longue durée ***reste un enjeu social majeur dans toute l’Union et devrait continuer à constituer une priorité de l’action de l’Union***; constate que la santé est restée l’un des principaux sujets de préoccupation des pétitionnaires en 2025; note en particulier que la commission des pétitions a examiné et débattu des pétitions concernant l’accès aux traitements et ***la nécessité de mécanismes de financement renforcés destinés à aider les*** patients atteints de maladies rares, ainsi que ***de mesures visant à surmonter les*** obstacles administratifs, sociaux et financiers auxquels sont confrontés les aidants informels de personnes atteintes de maladies chroniques; note en outre que ***certaines*** pétitions ***ont appelé à un renforcement du soutien et des investissements au niveau de l’Union en faveur des politiques de*** prévention du suicide, ***des actions de sensibilisation et des*** services de santé mentale***, ainsi que des pétitions concernant*** la protection du droit à l’éducation des nourrissons et des jeunes enfants autistes, y compris ***les questions liées au*** diagnostic précoce***, à*** la disponibilité d’un soutien spécialisé ***et aux cadres d’éducation inclusive***; constate que, d’une manière plus générale, les pétitions dans le domaine de la santé ont également mis en évidence des ***préoccupations***	23. souligne que ***l’accès*** à des soins de santé, à des services de santé mentale et à des soins de longue durée ***figure parmi les questions importantes soulevées par les pétitionnaires***; constate que la santé est restée l’un des principaux sujets de préoccupation des pétitionnaires en 2025; note en particulier que la commission des pétitions a examiné et débattu des pétitions concernant l’accès aux traitements et ***le soutien aux*** patients atteints de maladies rares, ainsi que ***des questions liées aux*** obstacles administratifs, sociaux et financiers auxquels sont confrontés les aidants informels de personnes atteintes de maladies chroniques; note en outre que ***les*** pétitions ***portaient sur des questions liées à la*** prévention du suicide, ***aux*** services de santé mentale ***et à*** la protection du droit à l’éducation des nourrissons et des jeunes enfants autistes, y compris ***le*** diagnostic précoce ***et*** la disponibilité d’un soutien spécialisé; constate que, d’une manière plus générale, les pétitions dans le domaine de la santé ont également mis en évidence des ***différences dans l’accès*** aux services de santé ***dans*** les ***différents*** États membres;

concernant les inégalités d'accès aux services de santé ***entre*** les États membres***, ainsi que la nécessité de garantir un accès rapide, abordable et non discriminatoire aux traitements médicaux et aux services d'accompagnement au sein de l'Union***;

Or. sk

Amendement 211
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne que l'égalité d'accès à des soins de santé abordables, à des services de santé mentale et à des soins de longue durée reste un enjeu social majeur dans toute l'Union et devrait continuer à constituer une priorité de l'action de l'Union; constate que la santé est restée l'un des principaux sujets de préoccupation des pétitionnaires en 2025; note en particulier que la commission des pétitions a examiné et débattu des pétitions concernant l'accès aux traitements et la nécessité de mécanismes de financement renforcés destinés à aider les patients atteints de maladies rares, ainsi que de mesures visant à surmonter les obstacles administratifs, sociaux et financiers auxquels sont confrontés les aidants informels de personnes atteintes de maladies chroniques; note en outre que certaines pétitions ont appelé à un renforcement du soutien et des investissements au niveau de l'Union en faveur des politiques de prévention du suicide, des actions de sensibilisation et des services de santé mentale, ainsi que des pétitions concernant la protection du droit à l'éducation des nourrissons et des jeunes enfants autistes, y compris les questions liées au diagnostic précoce, à la	23. souligne que l'égalité d'accès à des soins de santé abordables, à des services de santé mentale et à des soins de longue durée reste un enjeu social majeur dans toute l'Union ***et devrait continuer à constituer une priorité de l'action de l'Union, en tenant compte du fait que la santé reste une compétence des États membres***; constate que la santé est restée l'un des principaux sujets de préoccupation des pétitionnaires en 2025; note en particulier que la commission des pétitions a examiné et débattu des pétitions concernant l'accès aux traitements et la nécessité de mécanismes de financement renforcés destinés à aider les patients atteints de maladies rares, ainsi que de mesures visant à surmonter les obstacles administratifs, sociaux et financiers auxquels sont confrontés les aidants informels de personnes atteintes de maladies chroniques; note en outre que certaines pétitions ont appelé à un renforcement du soutien et des investissements au niveau de l'Union en faveur des politiques de prévention du suicide, des actions de sensibilisation et des services de santé mentale, ainsi que des pétitions concernant la protection du droit à l'éducation des nourrissons et des jeunes

disponibilité d'un soutien spécialisé et aux cadres d'éducation inclusive; constate que, d'une manière plus générale, les pétitions dans le domaine de la santé ont également mis en évidence des préoccupations concernant les inégalités d'accès aux services de santé entre les États membres, ainsi que la nécessité de garantir un accès rapide, abordable et non discriminatoire aux traitements médicaux et aux services d'accompagnement au sein de l'Union;	enfants autistes, y compris les questions liées au diagnostic précoce, à la disponibilité d'un soutien spécialisé et aux cadres d'éducation inclusive; constate que, d'une manière plus générale, les pétitions dans le domaine de la santé ont également mis en évidence des préoccupations concernant les inégalités d'accès aux services de santé entre les États membres, ainsi que la nécessité de garantir un accès rapide, abordable et non discriminatoire aux traitements médicaux et aux services d'accompagnement au sein de l'Union; ***rappelle, de même, la pétition débattue concernant les conditions de travail des médecins à Ceuta et Melilla, qui a mis en évidence la pénurie de personnel, la surcharge de travail et les difficultés à attirer des praticiens, avec des répercussions sur les soins de santé;***

Or. es

Amendement 212
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne que l'égalité d'accès à des soins de santé abordables, à des services de santé mentale et à des soins de longue durée reste un enjeu social majeur dans toute l'Union et devrait continuer à constituer une priorité de l'action de l'Union; constate que la santé est restée l'un des principaux sujets de préoccupation des pétitionnaires en 2025; note en particulier que la commission des pétitions a examiné et débattu des pétitions concernant l'accès aux traitements et la nécessité de mécanismes de financement renforcés destinés à aider les patients atteints de maladies rares, ainsi que de mesures visant à surmonter les obstacles	23. souligne que l'égalité d'accès à des soins de santé abordables***, dispensés en temps utile et territorialement équilibrés, en particulier dans les zones rurales, les régions insulaires, les zones frontalières et les territoires touchés par la pression démographique ou le manque de professionnels***, à des services de santé mentale et à des soins de longue durée reste un enjeu social majeur dans toute l'Union et devrait continuer à constituer une priorité de l'action de l'Union; constate que la santé est restée l'un des principaux sujets de préoccupation des pétitionnaires en 2025; note en particulier que la commission des pétitions a examiné

administratifs, sociaux et financiers auxquels sont confrontés les aidants informels de personnes atteintes de maladies chroniques; note en outre que certaines pétitions ont appelé à un renforcement du soutien et des investissements au niveau de l'Union en faveur des politiques de prévention du suicide, des actions de sensibilisation et des services de santé mentale, ainsi que des pétitions concernant la protection du droit à l'éducation des nourrissons et des jeunes enfants autistes, y compris les questions liées au diagnostic précoce, à la disponibilité d'un soutien spécialisé et aux cadres d'éducation inclusive; constate que, d'une manière plus générale, les pétitions dans le domaine de la santé ont également mis en évidence des préoccupations concernant les inégalités d'accès aux services de santé entre les États membres, ainsi que la nécessité de garantir un accès rapide, abordable et non discriminatoire aux traitements médicaux et aux services d'accompagnement au sein de l'Union;	et débattu des pétitions concernant l'accès aux traitements et la nécessité de mécanismes de financement renforcés destinés à aider les patients atteints de maladies rares, ainsi que de mesures visant à surmonter les obstacles administratifs, sociaux et financiers auxquels sont confrontés les aidants informels de personnes atteintes de maladies chroniques; note en outre que certaines pétitions ont appelé à un renforcement du soutien et des investissements au niveau de l'Union en faveur des politiques de prévention du suicide, des actions de sensibilisation et des services de santé mentale, ainsi que des pétitions concernant la protection du droit à l'éducation des nourrissons et des jeunes enfants autistes, y compris les questions liées au diagnostic précoce, à la disponibilité d'un soutien spécialisé et aux cadres d'éducation inclusive; constate que, d'une manière plus générale, les pétitions dans le domaine de la santé ont également mis en évidence des préoccupations concernant les inégalités d'accès aux services de santé entre les États membres, ainsi que la nécessité de garantir un accès rapide, abordable et non discriminatoire aux traitements médicaux et aux services d'accompagnement au sein de l'Union;

Or. es

Amendement 213
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*
23. souligne que l'égalité d'accès à des soins de santé abordables, à des services de santé mentale et à des soins de longue durée reste un enjeu social majeur dans toute l'Union et devrait continuer à	23. souligne que l'égalité d'accès à des soins de santé abordables, à des services de santé mentale et à des soins de longue durée reste un enjeu social majeur dans toute l'Union et devrait continuer à

constituer une priorité de l'action de l'Union; constate que la santé est restée l'un des principaux sujets de préoccupation des pétitionnaires en 2025; note en particulier que la commission des pétitions a examiné et débattu des pétitions concernant l'accès aux traitements et la nécessité de mécanismes de financement renforcés destinés à aider les patients atteints de maladies rares, ainsi que de mesures visant à surmonter les obstacles administratifs, sociaux et financiers auxquels sont confrontés les aidants informels de personnes atteintes de maladies chroniques; note en outre que certaines pétitions ont appelé à un renforcement du soutien et des investissements au niveau de l'Union en faveur des politiques de prévention du suicide, des actions de sensibilisation et des services de santé mentale, ainsi que des pétitions concernant la protection du droit à l'éducation des nourrissons et des jeunes enfants autistes, y compris les questions liées au diagnostic précoce, à la disponibilité d'un soutien spécialisé et aux cadres d'éducation inclusive; ***constate que, d'une manière plus générale, les pétitions dans le domaine de la*** santé ***ont également mis en évidence des préoccupations concernant les inégalités d'accès aux services de santé entre les*** États membres***, ainsi que la nécessité de garantir un accès rapide, abordable et non discriminatoire aux traitements médicaux et aux services d'accompagnement au sein de l'Union***;	constituer une priorité de l'action de l'Union; constate que la santé est restée l'un des principaux sujets de préoccupation des pétitionnaires en 2025; note en particulier que la commission des pétitions a examiné et débattu des pétitions concernant l'accès aux traitements et la nécessité de mécanismes de financement renforcés destinés à aider les patients atteints de maladies rares, ainsi que de mesures visant à surmonter les obstacles administratifs, sociaux et financiers auxquels sont confrontés les aidants informels de personnes atteintes de maladies chroniques; note en outre que certaines pétitions ont appelé à un renforcement du soutien et des investissements au niveau de l'Union en faveur des politiques de prévention du suicide, des actions de sensibilisation et des services de santé mentale, ainsi que des pétitions concernant la protection du droit à l'éducation des nourrissons et des jeunes enfants autistes, y compris les questions liées au diagnostic précoce, à la disponibilité d'un soutien spécialisé et aux cadres d'éducation inclusive; ***souligne que les systèmes de soins de*** santé ***restent principalement de la responsabilité des*** États membres;

Or. en

Amendement 214
Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 23

Proposition de résolution	*Amendement*

23. souligne que ***l'égalité d'accès à des*** soins de santé ***abordables***, ***à des*** services de santé mentale et ***à des*** soins de longue durée reste ***un enjeu social majeur dans*** toute l'Union ***et devrait continuer à constituer une priorité de l'action de l'Union***; constate que la santé est restée l'un des principaux sujets de préoccupation des pétitionnaires en 2025; note en particulier que la commission des pétitions a examiné et débattu des pétitions concernant l'accès aux traitements et la nécessité de mécanismes de financement renforcés destinés à aider les patients atteints de maladies rares, ainsi que de mesures visant à surmonter les obstacles administratifs, sociaux et financiers auxquels sont confrontés les aidants informels de personnes atteintes de maladies chroniques; note en outre que certaines pétitions ont appelé à un renforcement du soutien et des investissements au niveau de l'Union en faveur des politiques de prévention du suicide, des actions de sensibilisation et des services de santé mentale, ainsi que des pétitions concernant la protection du droit à l'éducation des nourrissons et des jeunes enfants autistes, y compris les questions liées au diagnostic précoce, à la disponibilité d'un soutien spécialisé et aux cadres d'éducation inclusive; constate que, d'une manière plus générale, les pétitions dans le domaine de la santé ont également mis en évidence des préoccupations concernant les inégalités d'accès aux services de santé entre les États membres, ainsi que la nécessité de garantir un accès rapide, abordable et non discriminatoire aux traitements médicaux et aux services d'accompagnement au sein de l'Union;	23. souligne que ***l'accès aux*** soins de santé, ***aux*** services de santé mentale et ***aux*** soins de longue durée reste ***une préoccupation majeure pour les citoyens de*** toute l'Union***; rappelle que l'organisation et les prestations de services de santé relèvent de la compétence des États membres***; constate que la santé est restée l'un des principaux sujets de préoccupation des pétitionnaires en 2025; note en particulier que la commission des pétitions a examiné et débattu des pétitions concernant l'accès aux traitements et la nécessité de mécanismes de financement renforcés destinés à aider les patients atteints de maladies rares, ainsi que de mesures visant à surmonter les obstacles administratifs, sociaux et financiers auxquels sont confrontés les aidants informels de personnes atteintes de maladies chroniques; note en outre que certaines pétitions ont appelé à un renforcement du soutien et des investissements au niveau de l'Union en faveur des politiques de prévention du suicide, des actions de sensibilisation et des services de santé mentale, ainsi que des pétitions concernant la protection du droit à l'éducation des nourrissons et des jeunes enfants autistes, y compris les questions liées au diagnostic précoce, à la disponibilité d'un soutien spécialisé et aux cadres d'éducation inclusive; constate que, d'une manière plus générale, les pétitions dans le domaine de la santé ont également mis en évidence des préoccupations concernant les inégalités d'accès aux services de santé entre les États membres, ainsi que la nécessité de garantir un accès rapide, abordable et non discriminatoire aux traitements médicaux et aux services d'accompagnement au sein de l'Union;
	Or. en

Amendement 215

Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. constate que les pétitions examinées en 2025 portaient sur des questions liées aux relations commerciales internationales, notamment des préoccupations concernant les accords commerciaux avec les États-Unis et l'application de droits de douane, ainsi que les déséquilibres perçus dans les relations commerciales avec certains pays partenaires asiatiques; note que les pétitionnaires ont soulevé des questions concernant l'incidence de ces dynamiques commerciales sur les producteurs européens, les secteurs d'importance stratégique et les consommateurs au sein de l'Union; souligne la nécessité de garantir une approche équitable et fondée sur des règles en matière de commerce international, tout en tenant compte à la fois des intérêts économiques de l'Union et des préoccupations légitimes exprimées par les producteurs et les consommateurs européens; souligne que la politique commerciale de l'Union devrait contribuer au respect de normes élevées en matière de travail, d'environnement et de droits de l'homme, et favoriser la création d'emplois de qualité au sein de l'Union;	24. constate que les pétitions examinées en 2025 portaient sur des questions liées aux relations commerciales internationales, notamment des préoccupations concernant les accords commerciaux avec les États-Unis et l'application de droits de douane, ainsi que les déséquilibres perçus dans les relations commerciales avec certains pays partenaires asiatiques; note que les pétitionnaires ont soulevé des questions concernant l'incidence de ces dynamiques commerciales sur les producteurs européens, les secteurs d'importance stratégique et les consommateurs au sein de l'Union; souligne la nécessité de garantir une approche équitable et fondée sur des règles en matière de commerce international, tout en tenant compte à la fois des intérêts économiques de l'Union et des préoccupations légitimes exprimées par les producteurs et les consommateurs européens; souligne que la politique commerciale de l'Union devrait contribuer au respect de normes élevées en matière de travail, d'environnement et de droits de l'homme, et favoriser la création d'emplois de qualité au sein de l'Union; ***souligne que cette politique ne doit pas se faire au détriment des agriculteurs, de l'industrie et des PME européens, qui sont exposés à la concurrence de pays tiers qui ne répondent pas à des normes comparables; attire l'attention sur la pratique consistant à étiqueter les produits provenant de pays tiers d'une manière susceptible d'induire les consommateurs en erreur quant à leur origine européenne et demande l'application stricte de règles d'étiquetage transparentes afin que la protection de la concurrence loyale et des intérêts des producteurs de l'Union soit effectivement***

garantie;

Or. pl

Amendement 216
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. constate que les pétitions examinées en 2025 portaient sur des questions liées aux relations commerciales internationales, notamment des préoccupations concernant les accords commerciaux avec les États-Unis et l'application de droits de douane, ainsi que les déséquilibres perçus dans les relations commerciales avec certains pays partenaires asiatiques; note que les pétitionnaires ont soulevé des questions concernant l'incidence de ces dynamiques commerciales sur les producteurs européens, les secteurs d'importance stratégique et les consommateurs au sein de l'Union; souligne la nécessité de garantir une approche équitable et fondée sur des règles en matière de commerce international, tout en tenant compte à la fois des intérêts économiques de l'Union et des préoccupations légitimes exprimées par les producteurs et les consommateurs européens; souligne que la politique commerciale de l'Union devrait contribuer au respect de normes élevées en matière de travail, d'environnement et de droits de l'homme, et favoriser la création d'emplois de qualité au sein de l'Union;	24. constate que les pétitions examinées en 2025 portaient sur des questions liées aux relations commerciales internationales, notamment des préoccupations concernant les accords commerciaux avec les États-Unis et l'application de droits de douane, ainsi que les déséquilibres perçus dans les relations commerciales avec certains pays partenaires asiatiques; note que les pétitionnaires ont soulevé des questions concernant l'incidence de ces dynamiques commerciales sur les producteurs européens, les secteurs d'importance stratégique et les consommateurs au sein de l'Union; souligne la nécessité de garantir une approche équitable et fondée sur des règles en matière de commerce international, tout en tenant compte à la fois des intérêts économiques de l'Union et des préoccupations légitimes exprimées par les producteurs et les consommateurs européens; souligne que la politique commerciale de l'Union devrait contribuer au respect de normes élevées en matière de travail, d'environnement et de droits de l'homme, et favoriser la création d'emplois de qualité au sein de l'Union; ***rappelle également la pétition relative à l'accord agricole UE-Maroc et souligne que la politique commerciale de l'Union doit respecter pleinement le droit international, protéger les agriculteurs européens contre la concurrence déloyale, garantir la traçabilité et assurer des***

contrôles effectifs;

Or. es

Amendement 217
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. constate que les pétitions examinées en 2025 portaient sur des questions liées aux relations commerciales internationales, notamment des préoccupations concernant les accords commerciaux avec les États-Unis et l'application de droits de douane, ainsi que les déséquilibres perçus dans les relations commerciales avec certains pays partenaires asiatiques; note que les pétitionnaires ont soulevé des questions concernant l'incidence de ces dynamiques commerciales sur les producteurs européens, les secteurs d'importance stratégique et les consommateurs au sein de l'Union; souligne la nécessité de garantir une approche équitable ***et*** fondée sur des règles ***en matière*** de ***commerce international***, tout en tenant compte à la fois des intérêts économiques de l'Union et des préoccupations légitimes exprimées par les producteurs et les consommateurs européens; souligne que la politique commerciale de l'Union devrait contribuer au respect de normes élevées en matière de travail, d'environnement et de droits de l'homme, et favoriser la création d'emplois de qualité au sein de l'Union;	24. constate que les pétitions examinées en 2025 portaient sur des questions liées aux relations commerciales internationales, notamment des préoccupations concernant les accords commerciaux avec les États-Unis et l'application de droits de douane***, en particulier leurs répercussions sur le secteur agroalimentaire, les producteurs ruraux, l'industrie de transformation, les PME exportatrices et les consommateurs***, ainsi que les déséquilibres perçus dans les relations commerciales avec certains pays partenaires asiatiques; note que les pétitionnaires ont soulevé des questions concernant l'incidence de ces dynamiques commerciales sur les producteurs européens, les secteurs d'importance stratégique et les consommateurs au sein de l'Union; souligne la nécessité de garantir une approche équitable***,*** fondée sur des règles***, sur une réciprocité réelle, sur des analyses d'impact préalables et sur des mécanismes*** de ***sauvegarde pour les secteurs productifs les plus exposés***, tout en tenant compte à la fois des intérêts économiques de l'Union et des préoccupations légitimes exprimées par les producteurs et les consommateurs européens; souligne que la politique commerciale de l'Union devrait contribuer au respect de normes élevées en matière de travail, d'environnement et de droits de l'homme, et favoriser la création d'emplois

de qualité au sein de l’Union;

Or. es

Amendement 218
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. constate que les pétitions examinées en 2025 portaient sur des questions liées aux relations commerciales internationales, notamment des préoccupations concernant les accords commerciaux avec les États-Unis et l’application de droits de douane, ainsi que les déséquilibres perçus dans les relations commerciales avec certains pays partenaires asiatiques; note que les pétitionnaires ont soulevé des questions concernant l’incidence de ces dynamiques commerciales sur les producteurs européens, les secteurs d’importance stratégique et les consommateurs au sein de l’Union; souligne la nécessité de ***garantir une approche équitable et fondée sur des règles en matière de commerce international, tout en tenant compte à la fois des intérêts économiques de l’Union et des préoccupations légitimes exprimées par les producteurs et les*** consommateurs ***européens***; ***souligne que la politique commerciale de l’Union devrait contribuer au respect de normes élevées en matière de travail, d’environnement et de droits de l’homme, et favoriser la création d’emplois de qualité au sein de l’Union;***	24. constate que les pétitions examinées en 2025 portaient sur des questions liées aux relations commerciales internationales, notamment des préoccupations concernant les accords commerciaux avec les États-Unis et l’application de droits de douane, ainsi que les déséquilibres perçus dans les relations commerciales avec certains pays partenaires asiatiques; note que les pétitionnaires ont soulevé des questions concernant l’incidence de ces dynamiques commerciales sur les producteurs européens, les secteurs d’importance stratégique et les consommateurs au sein de l’Union; souligne la nécessité de ***tenir compte, dans la politique commerciale de l’Union, de l’incidence des relations commerciales internationales sur la compétitivité de l’économie européenne, des industries stratégiques, de l’emploi et des*** consommateurs***;***

Or. sk

Amendement 219

Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. constate que les pétitions examinées en 2025 portaient sur des questions liées aux relations commerciales internationales, notamment des préoccupations concernant les accords commerciaux avec les États-Unis et l'application de droits de douane, ainsi que les déséquilibres perçus dans les relations commerciales avec certains pays partenaires asiatiques; note que les pétitionnaires ont soulevé des questions concernant l'incidence de ces dynamiques commerciales sur les producteurs européens, les secteurs d'importance stratégique et les consommateurs au sein de l'Union; souligne la nécessité de ***garantir*** une approche équitable et fondée sur des règles en matière de commerce international, tout en tenant compte à la fois des intérêts économiques de l'Union et des préoccupations légitimes exprimées par les producteurs et les consommateurs européens; souligne que la politique commerciale de l'Union devrait ***contribuer au respect de*** normes élevées en matière de travail, d'environnement et de droits de l'homme, et favoriser la création d'emplois de qualité au sein de l'Union;	24. constate que les pétitions examinées en 2025 portaient sur des questions liées aux relations commerciales internationales, notamment des préoccupations concernant les accords commerciaux avec les États-Unis***,*** ***Mercosur*** et l'application de droits de douane, ainsi que les déséquilibres perçus dans les relations commerciales avec certains pays partenaires asiatiques; note que les pétitionnaires ont soulevé des questions concernant l'incidence de ces dynamiques commerciales sur les producteurs européens, les secteurs d'importance stratégique et les consommateurs au sein de l'Union; souligne la nécessité de ***veiller à ce que la politique de l'Union reste*** une approche équitable***, ouverte*** et fondée sur des règles en matière de commerce international, tout en tenant compte à la fois des intérêts économiques de l'Union et des préoccupations légitimes exprimées par les producteurs et les consommateurs européens***, et contribue à des chaînes d'approvisionnement plus résilientes et diversifiées***; souligne que la politique commerciale de l'Union devrait ***promouvoir des*** normes élevées en matière de travail, d'environnement et de droits de l'homme, et favoriser la création d'emplois de qualité ***et la compétitivité*** au sein de l'Union;

Or. en

Amendement 220
Diego Solier

Proposition de résolution

Paragraphe 24

Proposition de résolution	*Amendement*
24. constate que les pétitions examinées en 2025 portaient sur des questions liées aux relations commerciales internationales, notamment des préoccupations concernant les accords commerciaux avec les États-Unis et l'application de droits de douane, ainsi que les déséquilibres perçus dans les relations commerciales avec certains pays partenaires asiatiques; note que les pétitionnaires ont soulevé des questions concernant l'incidence de ces dynamiques commerciales sur les producteurs européens, les secteurs d'importance stratégique et les consommateurs au sein de l'Union; souligne la nécessité de garantir une approche équitable et fondée sur des règles en matière de commerce international, tout en tenant compte à la fois des intérêts économiques de l'Union et des préoccupations légitimes exprimées par les producteurs et les consommateurs européens; souligne que la politique commerciale de l'Union devrait contribuer ***au respect de normes élevées en matière de travail, d'environnement et de droits de l'homme, et favoriser la création d'emplois de qualité au sein de l'Union***;	24. constate que les pétitions examinées en 2025 portaient sur des questions liées aux relations commerciales internationales, notamment des préoccupations concernant les accords commerciaux avec les États-Unis et l'application de droits de douane, ainsi que les déséquilibres perçus dans les relations commerciales avec certains pays partenaires asiatiques; note que les pétitionnaires ont soulevé des questions concernant l'incidence de ces dynamiques commerciales sur les producteurs européens, les secteurs d'importance stratégique et les consommateurs au sein de l'Union; souligne la nécessité de garantir une approche équitable et fondée sur des règles en matière de commerce international, tout en tenant compte à la fois des intérêts économiques de l'Union et des préoccupations légitimes exprimées par les producteurs et les consommateurs européens; souligne que la politique commerciale de l'Union devrait contribuer ***à préserver la compétitivité des producteurs européens, soutenir l'autonomie stratégique et assurer des conditions de concurrence équitables aux entreprises européennes, en particulier aux PME, sur les marchés internationaux***;

Or. en

Amendement 221
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. attire l'attention sur les cas de

tromperie des consommateurs, où une origine européenne des produits leur est suggérée alors que ces derniers sont en réalité fabriqués en dehors de l'Union européenne; souligne que les consommateurs devraient disposer d'informations claires, précises et non trompeuses sur le pays d'origine des produits, en particulier dans des secteurs tels que les produits pour enfants, les chaussures et d'autres biens de consommation; invite la Commission à évaluer les règles existantes en matière d'indication de l'origine des produits et à présenter des propositions visant à renforcer la transparence du marché, la protection des consommateurs et la loyauté de la concurrence pour les producteurs qui fabriquent leurs produits dans l'Union européenne;

Or. pl

Amendement 222
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 24 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	24 bis. souligne que les futurs accords commerciaux doivent garantir une réciprocité totale et des normes sanitaires, environnementales et de travail équivalentes pour les produits importés afin d'éviter une concurrence déloyale pour les agriculteurs, les pêcheurs et les producteurs européens; rappelle les vives préoccupations exprimées à plusieurs reprises par les pétitionnaires à propos de l'accord UE-Mercosur;

Or. en

Amendement 223
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 26

Proposition de résolution	*Amendement*
26. encourage la poursuite de la coopération entre la commission des pétitions et la Médiatrice européenne dans les domaines liés à la transparence, à la bonne administration et à la protection des droits des citoyens; ***souligne l'importance d'un suivi efficace des recommandations*** de la Médiatrice ***par les*** institutions et organes de l'Union; ***se félicite*** de la poursuite de la contribution régulière de la Médiatrice européenne aux travaux de la commission des pétitions tout au long de l'année;	26. encourage la poursuite de la coopération entre la commission des pétitions et la Médiatrice européenne dans les domaines liés à la transparence, à la bonne administration et à la protection des droits des citoyens; ***prend acte des recommandations*** de la Médiatrice ***européenne aux*** institutions et organes de l'Union ***dans les domaines relevant de sa compétence***; ***prend acte*** de la poursuite de la contribution régulière de la Médiatrice européenne aux travaux de la commission des pétitions tout au long de l'année;

Or. sk

Amendement 224
Ana Miranda Paz

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. souligne qu'il est primordial de prendre des décisions de suivi cohérentes en maintenant ouvertes et en menant de nouvelles initiatives au niveau de la commission sur les pétitions concernant des questions liées à des cas non résolus de mauvaise administration relevés par le Médiateur européen afin d'aider, de la meilleure manière possible, les citoyens concernés et de renforcer le soutien au rôle du Médiateur européen;

Or. en

Amendement 225
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	26 bis. souligne la nécessité d'une transparence totale en ce qui concerne le financement des organisations non gouvernementales, en particulier celles qui participent au lobbying environnemental, et invite la Commission à veiller à ce que les fonds de l'Union ne soient pas utilisés pour financer des activités de plaidoyer politique ou influencer les processus législatifs;

Or. en

Amendement 226
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. constate qu'en 2025, la commission des pétitions a organisé quatre missions d'information, en Autriche, au Portugal et à deux reprises en Espagne, concernant des questions soulevées dans des pétitions relatives à la protection de l'environnement, aux droits du travail, à la gestion des migrations, au logement et à la protection civile; souligne l'importance des missions d'information comme moyen de recueillir des informations de première main auprès des pétitionnaires, des autorités et des parties prenantes;	27. constate qu'en 2025, la commission des pétitions a organisé quatre missions d'information, en Autriche, au Portugal et à deux reprises en Espagne, concernant des questions soulevées dans des pétitions relatives à la protection de l'environnement, aux droits du travail, à la gestion des migrations, au logement et à la protection civile; souligne l'importance des missions d'information comme moyen de recueillir des informations de première main auprès des pétitionnaires, des autorités et des parties prenantes; ***demande que, dans le choix des futures visites d'information de la commission des pétitions, un meilleur équilibre géographique entre les États membres soit respecté, afin que les activités de la***

commission des pétitions sur le terrain reflètent de manière équilibrée la diversité des situations et des problèmes signalés par les citoyens dans l'ensemble de l'Union européenne;

Or. pl

Amendement 227
Valentina Palmisano

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. constate qu'en 2025, la commission des pétitions a organisé quatre missions d'information, en Autriche, au Portugal et à deux reprises en Espagne, concernant des questions soulevées dans des pétitions relatives à la protection de l'environnement, aux droits du travail, à la gestion des migrations, au logement et à la protection civile; souligne l'importance des missions d'information comme moyen de recueillir des informations de première main auprès des pétitionnaires, des autorités et des parties prenantes;	27. ***27.*** constate qu'en 2025, la commission des pétitions a organisé quatre missions d'information, en Autriche, au Portugal et à deux reprises en Espagne, concernant des questions soulevées dans des pétitions relatives à la protection de l'environnement, aux droits du travail, à la gestion des migrations, au logement et à la protection civile; souligne l'importance des missions d'information comme moyen de recueillir des informations de première main auprès des pétitionnaires, des autorités et des parties prenantes; ***souligne en outre la nécessité de veiller à une répartition géographique équilibrée des activités et des missions d'information de la commission, correspondant à la diversité des préoccupations et des réalités de tous les États membres et ne se concentrant pas excessivement sur des régions spécifiques;***

Or. en

Amendement 228
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. constate qu'en 2025, la commission des pétitions a organisé quatre missions d'information, en Autriche, au Portugal et à deux reprises en Espagne, concernant des questions soulevées dans des pétitions relatives à la protection de l'environnement, aux droits du travail, à la gestion des migrations, au logement et à la protection civile; souligne l'importance des missions d'information comme moyen de recueillir des informations de première main auprès des pétitionnaires, des autorités et des parties prenantes;	27. constate qu'en 2025, la commission des pétitions a organisé quatre missions d'information, en Autriche, au Portugal et à deux reprises en Espagne, concernant des questions soulevées dans des pétitions relatives à la protection de l'environnement, aux droits du travail, à la gestion des migrations, au logement et à la protection civile; souligne l'importance des missions d'information comme moyen de recueillir des informations de première main auprès des pétitionnaires, des autorités et des parties prenantes; ***souligne que, étant donné que l'Espagne a été l'État membre le plus concerné par les pétitions en 2025 et que le Portugal a enregistré une augmentation significative du nombre de pétitions le concernant, les missions dans ces États doivent garantir un examen pluraliste, transparent et équilibré, sans exclusions politiques;***

Or. es

Amendement 229
Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. constate qu'en 2025, la commission des pétitions a organisé quatre missions d'information, en Autriche, au Portugal et à deux reprises en Espagne, concernant des questions soulevées dans des pétitions relatives à la protection de l'environnement, aux droits du travail, à la ***gestion des migrations***, au logement et à la protection civile; souligne l'importance des missions d'information comme moyen de recueillir des informations de première main auprès des pétitionnaires, des	27. constate qu'en 2025, la commission des pétitions a organisé quatre missions d'information, en Autriche, au Portugal et à deux reprises en Espagne, concernant des questions soulevées dans des pétitions relatives à la protection de l'environnement, aux droits du travail, à la ***migration irrégulière et à la sécurité aux frontières***, au logement et à la protection civile; souligne l'importance des missions d'information comme moyen de recueillir des informations de première main auprès

autorités et des parties prenantes;	des pétitionnaires, des autorités et des parties prenantes; ***note que la mission d'information aux îles Canaries a mis en lumière les problèmes posés par les arrivées irrégulières de migrants, notamment le rôle des réseaux de passeurs et la pression exercée sur les installations d'accueil et les communautés locales;***

Or. en

Amendement 230
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Paragraphe 27

Proposition de résolution	*Amendement*
27. constate qu'en 2025, la commission des pétitions a organisé quatre missions d'information, en Autriche, au Portugal et à deux reprises en Espagne, concernant des questions soulevées dans des pétitions relatives à la protection de l'environnement, aux droits du travail, à la ***gestion des migrations***, au logement et à la protection civile; souligne l'importance des missions d'information comme moyen de recueillir des informations de première main auprès des pétitionnaires, des autorités et des parties prenantes;	27. constate qu'en 2025, la commission des pétitions a organisé quatre missions d'information, en Autriche, au Portugal et à deux reprises en Espagne, concernant des questions soulevées dans des pétitions relatives à la protection de l'environnement, ***à l'agriculture,*** aux droits du travail, à la ***crise migratoire sur fond de migration irrégulière***, au logement et à la protection civile; souligne l'importance des missions d'information comme moyen de recueillir des informations de première main auprès des pétitionnaires, des autorités et des parties prenantes;

Or. en

Amendement 231
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. rappelle la mission d'information de la commission des pétitions aux îles Canaries, qui s'est déroulée du 15 au 17 septembre 2025 dans le but d'évaluer sur le terrain les défis auxquels les îles Canaries sont confrontées en raison des arrivées de migrants illégaux, y compris la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants, et la promotion d'une coopération plus étroite avec les pays tiers – tant les pays d'origine que les pays de transit – dans tous les domaines; se félicite des réunions qui ont été organisées avec des citoyens concernés, des responsables politiques, les forces de l'ordre et des membres du pouvoir judiciaire en vue de recueillir le plus d'informations possible, qui leur ont permis d'obtenir une vision de première main des différents défis engendrés par la pression migratoire qui touche la région, ainsi que de la situation des migrants, en particulier les mineurs étrangers non accompagnés, dans les îles Canaries; souligne, dans ce contexte, la nécessité d'une réponse européenne ferme et juste, fondée sur une solidarité effective et un partage équitable des responsabilités, sur la mise à disposition de ressources humaines et matérielles suffisantes pour améliorer les capacités d'accueil temporaire, sur la vérification systématique de l'identité, sur des contrôles de sécurité et de l'âge, sur la protection des personnes vulnérables et sur le retour effectif de ceux qui n'ont pas le droit de rester dans l'Union; met en avant la recommandation nº 7 du rapport de la mission aux Canaries, dans laquelle il est rappelé que le pacte sur la migration et l'asile est contraignant pour tous les États membres dans tous ses éléments; attire également l'attention sur la recommandation nº 13 du rapport de la mission aux Canaries, exprimant la préoccupation des participants concernant les mesures nationales de

vaste portée en matière migratoire adoptées sans débat ni consensus parlementaire, qui, lorsqu'elles ne sont pas correctement coordonnées à l'échelle de l'Union, peuvent affaiblir la confiance mutuelle entre les États membres, nuire au bon fonctionnement de l'espace Schengen et aggraver la pression sur des services publics déjà saturés;

Or. es

Amendement 232
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 bis. insiste sur le fait que les missions d'information doivent servir à donner la parole aux pétitionnaires et à clarifier des questions d'intérêt public, en particulier lorsqu'elles portent sur des catastrophes, des défaillances de la protection civile, la gestion migratoire, les droits fondamentaux, la corruption ou des cas présumés de mauvaise administration; estime que l'exclusion de députés démocratiquement élus pour des motifs purement politiques peut nuire à la crédibilité de la commission et à la confiance des citoyens dans la procédure de pétition;

Or. es

Amendement 233
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. rappelle la mission d'information de la commission des pétitions à Barbate et Algésiras, qui s'est déroulée du 26 au 28 mai 2025 dans le but d'évaluer les défis liés à l'activité criminelle, notamment en ce qui concerne l'augmentation de la violence contre les agents de police, la lutte contre le trafic de stupéfiants et leurs répercussions générales sur la sécurité publique et l'économie locale; cette mission a permis à ses membres de prendre connaissance de première main des dangers auxquels sont confrontées la police et les autres autorités dans la lutte contre la criminalité organisée et des causes de cette criminalité, ainsi que d'apporter un soutien essentiel aux familles des agents de police décédés; rappelle que la pétition examinée demandait la reconnaissance du métier de policier comme profession à risque dans l'Union et l'inclusion des attaques contre des agents de police parmi les formes graves de criminalité revêtant une dimension transfrontière, conformément à l'article 83 du traité FUE;

Or. es

Amendement 234
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 27 ter (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 ter. demande que toute décision refusant la participation d'un député à une mission d'information, en particulier lorsqu'il s'agit d'un député élu dans l'État membre faisant l'objet de la mission, soit motivée par écrit, indique la base juridique applicable, explique la

manière dont l'équilibre politique a été respecté et prévoie un mécanisme clair de réexamen;

Or. es

Amendement 235
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 27 quater (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	27 quater. estime que le principe d'équilibre politique ne doit pas être interprété exclusivement comme un équilibre entre groupes politiques, mais aussi comme une garantie de pluralisme démocratique réel, incluant les députés non inscrits lorsque ceux-ci représentent des citoyens directement concernés par les pétitions examinées ou par la mission d'information correspondante;

Or. es

Amendement 236
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 28

Proposition de résolution	*Amendement*
28. rappelle les travaux de la commission concernant l'éducation, les environnements numériques et la protection des mineurs en ligne; rappelle l'audition conjointe de la commission des pétitions et de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, qui s'est tenue le 4 novembre 2025, sur la protection des enfants et des adolescents dans les	28. rappelle les travaux de la commission concernant l'éducation, les environnements numériques et la protection des mineurs en ligne; rappelle l'audition conjointe de la commission des pétitions et de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, qui s'est tenue le 4 novembre 2025, sur la protection des enfants et des adolescents dans les

environnements numériques, et au cours de laquelle ont été examinées des questions liées à la sécurité en ligne, ***les*** responsabilités des plateformes numériques, ***les*** mécanismes de vérification et de confirmation de l'âge, l'exposition des mineurs à des contenus préjudiciables ou inappropriés, ainsi ***que*** la mise en œuvre ***et l'application effectives*** de la législation européenne pertinente***, notamment en ce qui concerne la responsabilité des plateformes et les mesures d'atténuation des risques***; ***souligne*** que les échanges avec les parties prenantes, les autorités compétentes et les experts ont ***mis en évidence la nécessité d'adopter une approche cohérente et centrée sur l'enfant en matière de réglementation numérique, garantissant à la fois un niveau élevé de*** protection des mineurs ***et le maintien d'espaces numériques sûrs et fiables pour l'éducation et les interactions sociales***;

environnements numériques, et au cours de laquelle ont été examinées des questions liées à la sécurité en ligne, ***aux*** responsabilités des plateformes numériques, ***aux*** mécanismes de vérification et de confirmation de l'âge, ***à*** l'exposition des mineurs à des contenus préjudiciables ou inappropriés, ainsi ***qu'à*** la mise en œuvre de la législation européenne pertinente; ***constate*** que les échanges avec les parties prenantes, les autorités compétentes et les experts ***ont porté sur les questions liées à la*** protection des mineurs ***dans l'environnement numérique et sur les mesures visant à réduire les risques auxquels sont exposés les utilisateurs mineurs***;

Or. sk

Amendement 237
Juan Carlos Girauta Vidal, Pál Szekeres

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne que les ICE constituent des instruments primordiaux pour une citoyenneté active et la participation publique; se félicite de la poursuite des travaux de la commission dans le cadre des initiatives citoyennes européennes, notamment des auditions organisées en 2025 sur les initiatives «Politique de cohésion pour l'égalité des régions et le maintien des cultures régionales» et «My Voice, My Choice: pour un avortement sans danger et accessible»; rappelle le rôle joué par la commission des pétitions dans la facilitation du dialogue entre les	***supprimé***

organisateurs d'ICE, le Parlement et la Commission;

Or. en

Amendement 238
Marcin Sypniewski

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne que les ICE constituent des instruments primordiaux pour une citoyenneté active et la participation publique; se félicite de la poursuite des travaux de la commission dans le cadre des initiatives citoyennes européennes, notamment des auditions organisées en 2025 sur les initiatives ***«Politique de cohésion pour l'égalité des régions et le maintien des cultures régionales» et «My Voice, My Choice: pour un avortement sans danger et accessible»***; rappelle le rôle joué par la commission des pétitions dans la facilitation du dialogue entre les organisateurs d'ICE, le Parlement et la Commission;	29. souligne que les ICE constituent des instruments primordiaux pour une citoyenneté active et la participation publique; se félicite de la poursuite des travaux de la commission dans le cadre des initiatives citoyennes européennes, notamment des auditions organisées en 2025 sur les initiatives ***européennes; souligne que les décisions relatives à l'enregistrement, à la recevabilité et au traitement ultérieur des ICE doivent être fondées sur des critères juridiques clairs et uniformément appliqués et ne peuvent être arbitraires ni conduire à un traitement sélectif des initiatives, dont les objectifs s'inscrivent dans le cadre des traités; invite la Commission européenne à respecter pleinement l'esprit et la lettre de la législation relative à l'ICE, notamment en justifiant ses décisions de manière transparente et détaillée auprès des organisateurs et de l'opinion publique***; rappelle le rôle joué par la commission des pétitions dans la facilitation du dialogue entre les organisateurs d'ICE, le Parlement et la Commission;

Or. pl

Amendement 239
Diego Solier

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne que les ICE constituent des instruments primordiaux pour une citoyenneté active et la participation publique; se félicite de la poursuite des travaux de la commission dans le cadre des initiatives citoyennes européennes, notamment des auditions organisées en 2025 sur les initiatives «Politique de cohésion pour l'égalité des régions et le maintien des cultures régionales» ***et*** «My Voice, My Choice: pour un avortement sans danger et accessible»; rappelle le rôle joué par la commission des pétitions dans la facilitation du dialogue entre les organisateurs d'ICE, le Parlement et la Commission;	29. souligne que les ICE constituent des instruments primordiaux pour une citoyenneté active et la participation publique; se félicite de la poursuite des travaux de la commission dans le cadre des initiatives citoyennes européennes, notamment des auditions organisées en 2025 sur l'initiative «Politique de cohésion pour l'égalité des régions et le maintien des cultures régionales»***; note que la commission a également été associée à l'audition sur l'initiative*** «My Voice, My Choice: pour un avortement sans danger et accessible» ***organisée par la commission FEMM; rappelle que la politique de santé, y compris la santé sexuelle et génésique, relève principalement de la compétence des États membres***; rappelle le rôle joué par la commission des pétitions dans la facilitation du dialogue entre les organisateurs d'ICE, le Parlement et la Commission;

Or. en

Amendement 240
Elena Nevado del Campo

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne que les ICE constituent des instruments primordiaux pour une citoyenneté active et la participation publique; se félicite de la poursuite des travaux de la commission dans le cadre des initiatives citoyennes européennes***, notamment des auditions organisées en 2025 sur les initiatives «Politique de***	29. souligne que les ICE constituent des instruments primordiaux pour une citoyenneté active et la participation publique; se félicite de la poursuite des travaux de la commission dans le cadre des initiatives citoyennes européennes; rappelle le rôle joué par la commission des pétitions dans la facilitation du dialogue entre les

cohésion pour l'égalité des régions et le maintien des cultures régionales» et «My Voice, My Choice: pour un avortement sans danger et accessible»; rappelle le rôle joué par la commission des pétitions dans la facilitation du dialogue entre les organisateurs d'ICE, le Parlement et la Commission;

organisateurs d'ICE, le Parlement et la Commission;

Or. es

Amendement 241
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 29

Proposition de résolution	*Amendement*
29. souligne que l'ICE est un instrument ***primordial pour une citoyenneté active et la*** participation ***publique***; ***se félicite*** de la poursuite des travaux de la commission dans le cadre des initiatives citoyennes européennes, notamment des auditions organisées en 2025 sur les initiatives ***«Politique de cohésion pour l'égalité des régions et le maintien des cultures régionales» et «My Voice, My Choice***: ***pour un avortement sans danger et accessible»***; rappelle le rôle joué par la commission des pétitions dans la facilitation du dialogue entre les organisateurs d'ICE, le Parlement et la Commission;	29. souligne que l'ICE est un instrument ***de*** participation ***citoyenne et d'engagement du public***; ***prend acte*** de la poursuite des travaux de la commission dans le cadre des initiatives citoyennes européennes, notamment des auditions organisées en 2025 sur les initiatives ***qui ont satisfait aux conditions prévues par la législation de l'Union européenne***: rappelle le rôle joué par la commission des pétitions dans la facilitation du dialogue entre les organisateurs d'ICE, le Parlement et la Commission;

Or. sk

Amendement 242
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 29 bis (nouveau)

Proposition de résolution	*Amendement*
	29 bis. souligne le rôle unique de la commission des pétitions en tant que canal direct du Parlement européen pour répondre aux préoccupations et aux attentes des citoyens; souligne que, dans le contexte de la prochaine initiative «omnibus» citoyenne, la commission des pétitions devrait être pleinement associée à la préparation et à la mise en œuvre de l'initiative, afin de garantir que les expériences des citoyens, telles qu'elles sont exprimées dans les pétitions, soient systématiquement prises en considération lors de l'identification des charges administratives inutiles et des difficultés de mise en œuvre;

Or. en

Amendement 243
Alexandra Mehnert

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. ***constate que, dans le prolongement d'une*** pétition adressée à la commission des pétitions ***soulignant la nécessité de mieux reconnaître et soutenir les petits commerçants au sein du marché intérieur,*** la Commission ***a élaboré et lancé*** l'initiative «Capitales européennes du petit commerce de détail»***;*** rappelle que, le 3 juillet 2025, des représentants de la Commission ont participé ***au*** lancement officiel ***de l'initiative***, marquant ainsi une étape importante dans sa mise en œuvre ***et sa visibilité*** au niveau de l'Union; ***note*** que cette initiative ***vise à promouvoir le rôle des petites entreprises de vente au détail dans les économies urbaines et locales, à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les villes et à renforcer la résilience***	30. ***rappelle que l'initiative «Capitales européennes du petit commerce de détail» trouve son origine dans une*** pétition adressée à la commission des pétitions***, qui a reçu le soutien unanime de la commission et a contribué à l'adoption de la résolution du Parlement européen de janvier 2023 appelant à la mise en place d'une telle initiative; relève qu'à la suite du soutien du Parlement, la commission des budgets a obtenu l'inclusion d'une action préparatoire dans le budget 2024 de l'Union, dotée d'une enveloppe de 3 millions d'EUR, ce qui a permis à*** la Commission ***européenne d'élaborer et de mettre en œuvre l'initiative; se félicite du lancement officiel de*** l'initiative «Capitales européennes du petit commerce

et la compétitivité du secteur; estime que cette évolution illustre la manière dont la procédure de pétition ***peut contribuer à mettre en évidence des besoins politiques concrets et à traduire les préoccupations*** des citoyens ***en suite à donner au niveau*** de l'Union, renforçant ainsi la valeur ajoutée de la commission des pétitions au sein du cadre institutionnel;

de détail» ***et*** rappelle que, le 3 juillet 2025, des représentants de la Commission ont participé ***à son*** lancement officiel, marquant ainsi une étape importante dans sa mise en œuvre au niveau de l'Union; ***note que le premier appel à candidatures pour le prix 2026 a été lancé en 2025; souligne*** que cette initiative ***illustre l'incidence concrète du droit*** de pétition***, en montrant comment les pétitions*** des citoyens ***peuvent façonner le programme politique de l'Union, conduire à un suivi parlementaire, budgétaire et politique concret et contribuer au développement d'initiatives*** de l'Union, renforçant ainsi la valeur ajoutée de la commission des pétitions au sein du cadre institutionnel ***de l'Union***;

Or. en

Amendement 244
Alvise Pérez

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. constate que, dans le prolongement d'une pétition adressée à la commission des pétitions soulignant la nécessité de mieux reconnaître et soutenir les petits commerçants au sein du marché intérieur, la Commission a élaboré et lancé l'initiative «Capitales européennes du petit commerce de détail»; rappelle que, le 3 juillet 2025, des représentants de la Commission ont participé au lancement officiel de l'initiative, marquant ainsi une étape importante dans sa mise en œuvre et sa visibilité au niveau de l'Union; note que cette initiative vise à promouvoir le rôle des petites entreprises de vente au détail dans les économies urbaines et locales, à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les villes et à renforcer la résilience et	30. constate que, dans le prolongement d'une pétition adressée à la commission des pétitions soulignant la nécessité de mieux reconnaître et soutenir les petits commerçants au sein du marché intérieur, la Commission a élaboré et lancé l'initiative «Capitales européennes du petit commerce de détail»; rappelle que, le 3 juillet 2025, des représentants de la Commission ont participé au lancement officiel de l'initiative, marquant ainsi une étape importante dans sa mise en œuvre et sa visibilité au niveau de l'Union; note que cette initiative vise à promouvoir le rôle des petites entreprises de vente au détail dans les économies urbaines et locales, à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les villes et à renforcer la résilience et

la compétitivité du secteur; estime que cette évolution illustre la manière dont la procédure de pétition peut contribuer à mettre en évidence des besoins politiques concrets et à traduire les préoccupations des citoyens en suite à donner au niveau de l'Union, renforçant ainsi la valeur ajoutée de la commission des pétitions au sein du cadre institutionnel;	la compétitivité du secteur; estime que cette évolution illustre la manière dont la procédure de pétition peut contribuer à mettre en évidence des besoins politiques concrets et à traduire les préoccupations des citoyens en suite à donner au niveau de l'Union, renforçant ainsi la valeur ajoutée de la commission des pétitions au sein du cadre institutionnel; ***souligne que la procédure de pétition doit également servir à détecter les obstacles administratifs, les charges réglementaires et les décisions publiques qui portent préjudice aux petits commerces, aux indépendants et aux PME, en particulier lorsque ces charges découlent d'une application disproportionnée ou confuse du droit de l'Union;***
	Or. es

Amendement 245
Michał Kobosko, Jana Toom

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. constate que, dans le prolongement d'une pétition adressée à la commission des pétitions soulignant la nécessité de mieux reconnaître et soutenir les petits commerçants au sein du marché intérieur, la Commission a élaboré et lancé l'initiative «Capitales européennes du petit commerce de détail»; rappelle que, le 3 juillet 2025, des représentants de la Commission ont participé au lancement officiel de l'initiative, marquant ainsi une étape importante dans sa mise en œuvre et sa visibilité au niveau de l'Union; note que cette initiative vise à promouvoir le rôle des petites entreprises de vente au détail dans les économies urbaines et locales, à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les villes et à renforcer la résilience et	30. constate que, dans le prolongement d'une pétition adressée à la commission des pétitions soulignant la nécessité de mieux reconnaître et soutenir les petits commerçants au sein du marché intérieur, la Commission a élaboré et lancé l'initiative «Capitales européennes du petit commerce de détail»; rappelle que, le 3 juillet 2025, des représentants de la Commission ont participé au lancement officiel de l'initiative, marquant ainsi une étape importante dans sa mise en œuvre et sa visibilité au niveau de l'Union; note que cette initiative vise à promouvoir le rôle des petites entreprises de vente au détail dans les économies urbaines et locales, à favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les villes et à renforcer la résilience et

la compétitivité du secteur; estime que cette évolution illustre la manière dont la procédure de pétition peut contribuer à mettre en évidence des besoins politiques concrets et à traduire les préoccupations des citoyens en suite à donner au niveau de l'Union, renforçant ainsi la valeur ajoutée de la commission des pétitions au sein du cadre institutionnel;	la compétitivité du secteur; estime que cette évolution illustre la manière dont la procédure de pétition peut contribuer à mettre en évidence des besoins politiques concrets et à traduire les préoccupations des citoyens en suite à donner au niveau de l'Union, renforçant ainsi la valeur ajoutée de la commission des pétitions au sein du cadre institutionnel; ***demande que les pétitions récurrentes concernant des problèmes de mise en œuvre similaires dans plusieurs États membres soient regroupées plus systématiquement pour être débattues, afin de faciliter l'analyse comparative et de recenser les éventuels problèmes de mise en œuvre à l'échelle de l'Union;***

Or. en

Amendement 246
Erik Kaliňák, Monika Beňová, Katarína Roth Neveďalová

Proposition de résolution
Paragraphe 30

Proposition de résolution	*Amendement*
30. constate que, dans le prolongement d'une pétition adressée à la commission des pétitions soulignant la nécessité de mieux reconnaître et soutenir les petits commerçants au sein du marché intérieur, la Commission a élaboré et lancé l'initiative «Capitales européennes du petit commerce de détail»; rappelle que, le 3 juillet 2025, des représentants de la Commission ont participé au lancement officiel de l'initiative***, marquant ainsi une étape importante dans sa mise en œuvre et sa visibilité au niveau de l'Union***; note que cette initiative vise à promouvoir le rôle des petites entreprises de vente au détail dans les économies urbaines et locales, à favoriser l'échange ***de bonnes pratiques*** entre les villes et à renforcer ***la résilience et*** la compétitivité du secteur;	30. constate que, dans le prolongement d'une pétition adressée à la commission des pétitions soulignant la nécessité de mieux reconnaître et soutenir les petits commerçants au sein du marché intérieur, la Commission a élaboré et lancé l'initiative «Capitales européennes du petit commerce de détail»; rappelle que, le 3 juillet 2025, des représentants de la Commission ont participé au lancement officiel de l'initiative; note que cette initiative vise à promouvoir le rôle des petites entreprises de vente au détail dans les économies urbaines et locales, à favoriser l'échange ***d'expériences*** entre les villes et à renforcer la compétitivité du secteur; ***relève que l'initiative en question fait suite aux questions soulevées dans la pétition examinée par*** la commission des

estime que cette évolution illustre la manière dont la procédure de pétition peut contribuer à mettre en évidence des besoins politiques concrets et à traduire les préoccupations des citoyens en suite à donner au niveau de l'Union, renforçant ainsi la valeur ajoutée de la commission des pétitions ***au sein du cadre institutionnel***;	pétitions;

Or. sk